

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1997

Rapport du

Conseil national du bien-être social

Automne 1999

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social
2^e étage, 1010 rue Somerset ouest
Ottawa K1A 0J9
(613) 957-2961
Télécopieur (613) 957-0680
ncw@magi.com
www.ncwcnbes.net

Also available in English under the title:
Poverty Profile 1997

© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 1999
N° de cat. H67-1/4-1997F
ISBN 0-662-84138-7

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS	4
II. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES	11
Tendances de la pauvreté chez les particuliers canadiens	11
Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules	17
III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES	25
IV. LA SITUATION EN 1997	38
Type de famille	38
Autres différences par âge, sexe et type de famille	40
Travail	45
Nombre et âge des enfants	48
Niveau de scolarité	50
Propriétaires et locataires	54
Année d'immigration	55
Région de résidence	56
V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ	58
VI. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU	69
Familles et personnes seules de 65 ans et plus	72
Familles et personnes seules de moins de 65 ans	74
VII. DURÉE DE LA PAUVRETÉ	85
VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS	90
Les petits salariés	90
Les enfants	94
Les femmes	103
Les personnes âgées	106
CONCLUSION	113
ANNEXE A : SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR 1998 ET 1999	115
ANNEXE B : STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1997	116
ANNEXE C : REVENUS DES PERSONNES PAUVRES AU FIL DES ANS	118
NOTES	121

INTRODUCTION

La pauvreté sévissait encore au Canada en 1997. Certes, de nombreux indicateurs de la pauvreté affichaient une légère embellie, mais il restait encore beaucoup trop de gens pauvres et un nombre effarant de personnes devaient se contenter de milliers de dollars de moins que le seuil de pauvreté.

Au total, 5,1 millions de personnes, soit 17,2 p. cent de tous les enfants, de toutes les femmes et de tous les hommes du Canada, étaient pauvres en 1997. On peut donc constater une très légère amélioration par rapport aux données de 1996 sur la pauvreté. Toutefois, cette situation ne fait guère honneur à un pays riche qui venait de connaître une sixième année consécutive de croissance économique. Les données comparables de 1989, c'est-à-dire la dernière année complète avant la plus récente récession, font état de 3,5 millions de pauvres et d'un taux de pauvreté de 13,6 p. cent.

La version de 1997 du Profil de la pauvreté rend compte de la persistance des problèmes touchant le marché du travail et les programmes de soutien du revenu destinés aux personnes de moins de 65 ans. On peut maintenant conclure de façon catégorique que les personnes qui se situent au bas de l'échelle des revenus ne participent pas à l'essor économique au même titre que la majorité des autres personnes. Force est de constater aussi que la plupart des gouvernements ne sont pas encore prêts à entreprendre sérieusement de résoudre ces problèmes, ni même à assurer un soutien raisonnable aux personnes à faible revenu, et ce, que celles-ci fassent partie ou non de la population active.

Certaines données statistiques sont tout simplement effroyables :

- La majorité des personnes pauvres doivent vivre avec des milliers de dollars de moins que le seuil de pauvreté. De fait, le nombre de personnes ayant un revenu inférieur à 50 p. cent du seuil de pauvreté a augmenté de façon très appréciable depuis quelques années : de 143 000 familles et 287 000 personnes seules en 1989, ces nombres atteignaient 277 000 familles et 456 000 personnes seules en 1997.

- Les taux de pauvreté des mères seules et de leurs enfants demeurent terriblement élevés et témoignent malheureusement de l'échec de la résolution adoptée en 1989 par la Chambre des communes visant à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici la fin du siècle. Le

taux global de pauvreté des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans s'établissait à 57,1 p. cent en 1997 et celui des mères seules de moins de 25 ans était de 93,3 p. cent.

- Chez les jeunes de moins de 25 ans, les taux de pauvreté, qui étaient déjà trop élevés au début de la présente décennie, ont continué d'augmenter. Ainsi, le taux de pauvreté des familles dirigées par une personne de moins de 25 ans est passé de 28 p. cent en 1989 à 43,6 p. cent en 1997 et celui des personnes seules de moins de 25 ans, de 47,8 p. cent en 1989 à 58,2 p. cent en 1997.

Comme par les années passées, la seule lueur d'espoir vient des données statistiques sur la pauvreté chez les personnes âgées. En effet, le taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus a chuté à un niveau près du seuil record, soit 17 p. cent en 1997. Toutefois, le taux de pauvreté des femmes seules de 65 ans et plus était de 42 p. cent, soit un des plus élevés de toutes les catégories de familles.

Le Profil de la pauvreté, 1997 est une mise à jour du rapport annuel sur la pauvreté du Conseil national du bien-être social. Il se fonde sur des preuves de fait établies par Statistique Canada et il comprend de nombreuses données statistiques relatives à 1997, ainsi que les tendances de la pauvreté depuis 1980. Comme par le passé, le présent rapport est plus une analyse de certains faits qu'un programme d'élimination de la pauvreté; il ne comprend donc aucune recommandation particulière. De nombreux autres rapports publiés au fil des ans par le Conseil national du bien-être social renferment des propositions afin de lutter contre la pauvreté. Le plus récent rapport, Les enfants d'abord, a été établi en prévision du prochain budget fédéral. Il comprend 29 recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté chez les enfants et les familles et à l'amélioration des conditions de vie de tous les enfants du Canada.

Les données mentionnées dans le Profil de la pauvreté visent à brosser le tableau de la pauvreté pendant une seule année. Elles ne nous permettent pas de savoir quelles personnes pauvres en 1997 l'étaient aussi pendant les années précédentes ou pendant combien d'années elles le seront vraisemblablement. Heureusement, Statistique Canada produit maintenant des données sur la pauvreté qui nous permettent de faire une analyse plus approfondie de la dynamique de la pauvreté sur de plus longues périodes. Le chapitre VII traite de la durée de la pauvreté et renferme des données sur toute la période comprise entre 1993 et 1996.

Le Conseil national du bien-être social espère que le présent rapport aidera à mieux saisir le phénomène de la pauvreté au Canada, sujet abondamment traité, mais toujours mal compris. Les mythes et les stéréotypes sur la pauvreté et sur les pauvres sont profondément enracinés dans notre société. Nous espérons que le présent rapport permettra de dissiper certaines idées fausses et qu'il incitera les gouvernements à employer tous les outils dont ils disposent pour que tous les Canadiennes et Canadiens puissent profiter des grandes richesses de notre pays.

I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Tous les ans, Statistique Canada réalise une enquête sur les ménages connue sous le nom d'Enquête sur les finances des consommateurs, afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. L'enquête sur laquelle repose le présent rapport a été menée en avril 1998, sur un échantillon de 33 896 ménages choisis dans toutes les régions du pays, sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et à l'exclusion des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans des établissements tels que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1997.

Statistique Canada a publié les résultats dans Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1997. Statistique Canada a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres données inédites. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement M. Kevin Bishop et Mme Edith Lamoureux de la Section des enquêtes sur le revenu et le logement. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont obtenues par comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu de Statistique Canada. On désigne par «seuils de faible revenu» les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, logement et vêtements représentent une part disproportionnée des dépenses des ménages. Au fil des ans, Statistique Canada a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer à 20 p. cent cette part supplémentaire. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1986 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 36,2 p. cent de son revenu brut en nourriture, logement et vêtements, il en a déduit que les Canadiennes et Canadiens ayant un faible revenu consacraient 56,2 p. cent ou plus du leur aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de la collectivité en zone rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à

35 seuils de faible revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1997 sont dits «seuils de faible revenu ayant pour base 1986» pour des raisons techniques, car c'est en 1986 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et de vêtements. Les 35 seuils de faible revenu pour 1997 sont présentés au tableau 1, ci-dessous. Des seuils de faible revenu comparables pour 1998 et les estimations du Conseil national du bien-être social pour ces mêmes seuils en 1999 figurent à l'annexe A.

TABLEAU 1					
SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA					
(BASE DE 1986) POUR 1997					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000-499 999	30 000-99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 320	14 335	14 004	12 766	11 110
2	22 121	19 432	18 982	17 302	15 062
3	28 119	24 700	24 128	21 994	19 143
4	32 377	28 434	27 780	25 325	22 040
5	35 373	31 068	30 351	27 668	24 082
6	38 397	34 721	32 944	30 031	26 140
7 et plus	41 297	36 273	35 435	32 303	28 115

Au fil des ans, Statistique Canada a publié plusieurs autres séries de seuils de faible revenu, et a choisi d'utiliser les seuils de faible revenu calculés sur la base de 1992 comme mesure de calcul dans Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992. Nous

attirons l'attention des lecteurs sur le fait que, les statistiques de la pauvreté données dans le présent rapport se fondant sur les seuils de faible revenu ayant pour base 1986, elles sont légèrement différentes de celles reposant sur les seuils de faible revenu ayant pour base 1992.¹

Pour l'instant, le Conseil national du bien-être social a l'intention de continuer à utiliser les seuils de pauvreté ayant pour base 1986. Il les a utilisés dans d'autres rapports récents, et un changement d'année de référence pourrait être déroutant pour les lecteurs.

Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes de «pauvre» et de «faible revenu». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ayant aucune validation officielle, on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

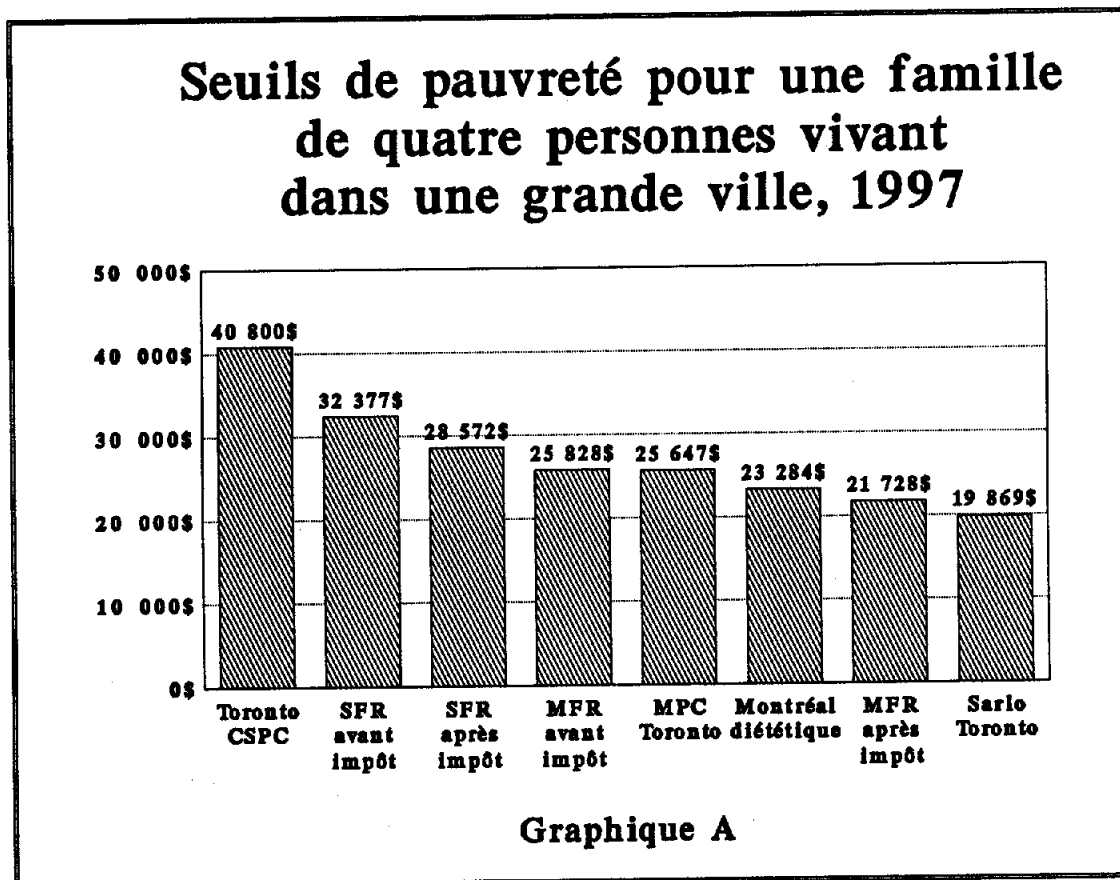
Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnus, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

Le graphique A montre huit méthodes de mesure de la pauvreté, soit deux versions des seuils de faible revenu établis par Statistique Canada (année de base 1986) et six autres seuils parfois mentionnés dans d'autres rapports sur la pauvreté.²

La première barre du graphique A correspond au CSPC de Toronto, c'est-à-dire les guides budgétaires établis par le Community Social Planning Council of Toronto, autrefois appelé le Social Planning Council of Metropolitan Toronto. Le Conseil national du bien-être social s'est servi de l'indice des prix à la consommation pour la mise à jour de 1997 des calculs originaux.

Les deux barres suivantes correspondent à deux versions des seuils de faible revenu (SFR) établis par Statistique Canada. Les SFR avant impôt tiennent compte du revenu tiré des paiements de transfert aux particuliers, mais non de l'impôt sur le revenu versé aux

gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux. Les SFR après impôt comprennent à la fois les transferts gouvernementaux et l'impôt sur le revenu, mais aucun autre impôt ou taxe.



D'aucuns prétendent que les SFR après impôt sont plus précis, parce que le revenu calculé reflète mieux le revenu disponible que les SFR avant impôt. C'est sans doute vrai au sommet de l'échelle des revenus, mais certainement pas à l'échelon inférieur. Les plus récentes données de Statistique Canada révèlent que seulement 32 p. cent des familles pauvres et 27 p. cent des personnes seules pauvres ont payé l'impôt sur le revenu en 1997.

Les MFR (mesures de faible revenu) avant impôt et après impôt sont établies par Statistique Canada et sont toutes deux calculées d'après la moitié du revenu familial médian. Les MFR varient selon la taille et la composition de la famille, mais elles sont identiques dans toutes les régions du pays. Comme elles tiennent compte à la fois des coûts plus élevés de la vie dans

les grandes villes et des coûts moins élevés de la vie dans les régions rurales, elles sont toujours nettement moins élevées que les SFR. Les deux ensembles de MFR sont les deux seules barres du graphique A qui demeurent constantes partout au Canada.

Le recours à la moitié du revenu familial médian, redressé selon la taille de la famille, est la méthode la plus souvent employée pour faire des comparaisons internationales sur la pauvreté. Les MFR et les autres mesures semblables permettent de faire des comparaisons intéressantes à un moment précis, mais elles tendent à «aplanir» les données sur une longue période et elles ne rendent pas bien compte des hauts et des bas du cycle économique.

Les mesures fondées sur un panier de consommation (MPC) ont été établies par Développement des ressources humaines Canada à l'intention des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Ces mesures correspondent de façon très générale au coût d'achat d'un panier de produits et de services, sur le marché local. La barre du tableau A correspond à la situation d'une famille de Toronto. Le chiffre a été mis à jour pour 1997 par le Conseil national du bien-être social, mais ne reflète pas les changements à la méthodologie qui ont été apportés après 1996.

Montréal diététique désigne le revenu nécessaire pour assurer un niveau de vie minimum adéquat à un couple ayant deux revenus, ainsi qu'un fils de 15 ans et une fille de 10 ans, à Montréal, selon les calculs du Dispensaire diététique de Montréal et les mises à jour du Conseil national du bien-être social. Le groupe a établi également des lignes directrices sur les besoins de base; ces lignes directrices s'appliquent uniquement à l'aide à court terme et sont légèrement moins élevées.

Sarlo Toronto désigne le seuil de pauvreté, à Toronto, établi par Christopher A. Sarlo et comprenant les mises à jour de 1997 faites par le Conseil national du bien-être social. M. Sarlo a également établi des «seuils de confort social» qui sont deux fois plus élevés que ses seuils de pauvreté.

Les statistiques de la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme «un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption». La plupart des données présentées dans ce rapport visent

l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est «une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage».

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent en-dessous du seuil de pauvreté, alors que les familles «non pauvres» vivent au-dessus. Il en va de même pour les personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des familles ou des personnes seules entrant dans la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1997, il y avait 340 000 familles monoparentales pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans. Le nombre total de familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans était estimé à 596 000. Donc, le taux de pauvreté pour 1997 est de 340 000 divisé par 596 000, soit 57,1 p. cent.

Les expressions «proportion de la pauvreté» et «risque de pauvreté» sont parfois employées à la place de «taux de pauvreté». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent reçu par tous les membres d'une famille âgés de 15 ans ou plus, soit les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transfert gouvernementaux (par exemple, la Prestation fiscale pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt provinciaux), les pensions et les revenus divers (les bourses d'études et les pensions alimentaires, par exemple). Sont exclus les sommes gagnées ou perdues au jeu, les plus-values et moins-values, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les emprunts contractés ou remboursés, les règlements forfaitaires versés par des assurances et les revenus en nature.

Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de «gains» plutôt que de «revenu», et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

Statistique Canada a révisé ses données sur le faible revenu pour la période de 1980 à 1993 dans la version de 1994 de Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu. Les révisions incluent la modification des estimations démographiques en fonction de la base de données du recensement de 1991, l'ajustement des estimations pour corriger l'insuffisance de la couverture, et la prise en compte, dans les enquêtes effectuées par le Bureau, des résidents non permanents qui sont physiquement présents au Canada.

Le Conseil national du bien-être social a décidé, à titre de règle générale, de continuer d'employer les données déjà publiées à l'égard des années antérieures. Les modifications n'ont eu que des incidences minimales sur les taux de pauvreté, mais elles tendent à majorer légèrement le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté. Les données sur la pauvreté fondées sur les nouveaux facteurs de pondération de Statistique Canada sont parfois employées dans le présent rapport; les exceptions sont mentionnées dans les notes.

II. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES

Les taux de pauvreté ont presque tous légèrement diminué en 1997, mais ils demeuraient néanmoins à des niveaux inacceptables. Il y a lieu en particulier de s'inquiéter des taux de pauvreté chez les jeunes, qui étaient encore très élevés par rapport aux taux antérieurs, malgré une embellie sensible de la situation économique générale au cours des dernières années.

Notre pays connaissait en 1997 une sixième année consécutive de croissance économique, après la récession de 1990-1991. Toutefois, les taux de pauvreté des personnes de moins de 65 ans étaient encore beaucoup plus élevés que pendant les années qui ont précédé immédiatement la récession. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans n'ayant aucun enfant de moins de 18 ans a effectivement atteint en 1997 un sommet pour les 18 dernières années. La plupart des autres taux affichaient une baisse légère, mais se situaient nettement au-dessus des taux comparables de 1989.

Pendant ce temps, les taux de pauvreté des personnes âgées ont continué de régresser. Le taux de pauvreté des femmes seules de 65 ans et plus a atteint un seuil record en 1997.

Le présent chapitre décrit les principales tendances nationales en matière de pauvreté, de 1980 à 1997, à l'aide de deux mesures. La première tient compte des particuliers, sans égard à leur situation familiale, et l'autre tient compte des particuliers, par catégorie de famille ou à titre de personnes seules.

Tendances de la pauvreté chez les particuliers canadiens

Une catégorie de données statistiques sur la pauvreté publiées par Statistique Canada tient compte des personnes à titre de particuliers (tableau 2, à la page suivante). Le tableau indique, pour chaque année de 1980 à 1997, le nombre de personnes pauvres, la population totale et le taux de pauvreté.

En 1980, un peu plus de 3,6 millions de personnes, sur les 23,7 millions de Canadiennes et Canadiens, étaient pauvres et le taux de pauvreté s'établissait à 15,3 p. cent. Le nombre de

personnes pauvres et le taux de pauvreté ont augmenté après la récession de 1981-1982, pour diminuer lentement jusqu'en 1989 et augmenter de nouveau lors de la récession de 1990-1991. Pendant ce temps, la croissance démographique s'est poursuivie à un rythme constant.

TABLEAU 2

TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS

	Nombre de pauvres	Toutes les personnes	Taux de pauvreté
1980	3 624 000	23 626 000	15,3 %
1981	3 643 000	23 814 000	15,3 %
1982	3 951 000	24 021 000	16,4 %
1983	4 406 000	24 229 000	18,2 %
1984	4 397 000	24 348 000	18,1 %
1985	4 170 000	24 535 000	17,0 %
1986	3 976 000	24 807 000	16,0 %
1987	3 912 000	25 075 000	15,6 %
1988	3 744 000	25 348 000	14,8 %
1989	3 487 000	25 729 000	13,6 %
1990	3 821 000	26 099 000	14,6 %
1991	4 227 000	26 495 000	16,0 %
1992	4 320 000	26 901 000	16,1 %
1993	4 775 000	27 398 000	17,4 %
1994	4 795 000	28 867 000	16,6 %
1995	5 070 000	29 193 000	17,4 %
1996	5 190 000	29 542 000	17,6 %
1997	5 121 000	29 846 000	17,2 %

Le nombre de personnes pauvres et les taux de pauvreté se sont maintenus à des niveaux relativement élevés pendant les années 1990. En 1997, le nombre de personnes pauvres atteignait un niveau près du record absolu, soit 5,1 millions de personnes, et le taux de pauvreté était de 17,2 p. cent. Ces deux nombres sont nettement plus élevés que les données comparables des années qui ont précédé immédiatement la dernière récession.

Des tendances semblables ressortaient des données statistiques sur la pauvreté des enfants mentionnées dans le tableau 3 à la page suivante. Toutefois, le nombre total d'enfants de moins de 18 ans n'a guère augmenté pendant ces années.

Le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté et le taux de pauvreté des enfants ont atteint un premier sommet en 1984, après la récession de 1981-1982, et ils ont diminué jusqu'à la fin des années 1980. Lorsque la Chambre des communes a adopté à l'unanimité, en 1989, une résolution visant à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, on comptait 934 000 enfants pauvres et le taux de pauvreté des enfants était de 14,5 p. cent.

La récession de 1990-1991 a de nouveau fait bondir les données sur la pauvreté, qui ont fini par plafonner en 1996, lorsque près de 1,5 million d'enfants vivaient dans la pauvreté et que le taux de pauvreté des enfants atteignait 20,9 p. cent. Les mêmes données étaient à la baisse en 1997 : 1,4 million d'enfants pauvres et un taux de pauvreté de 19,6 p. cent.

D'autres données sur la pauvreté chez les enfants par type de famille et par province sont présentées plus loin dans ce rapport.

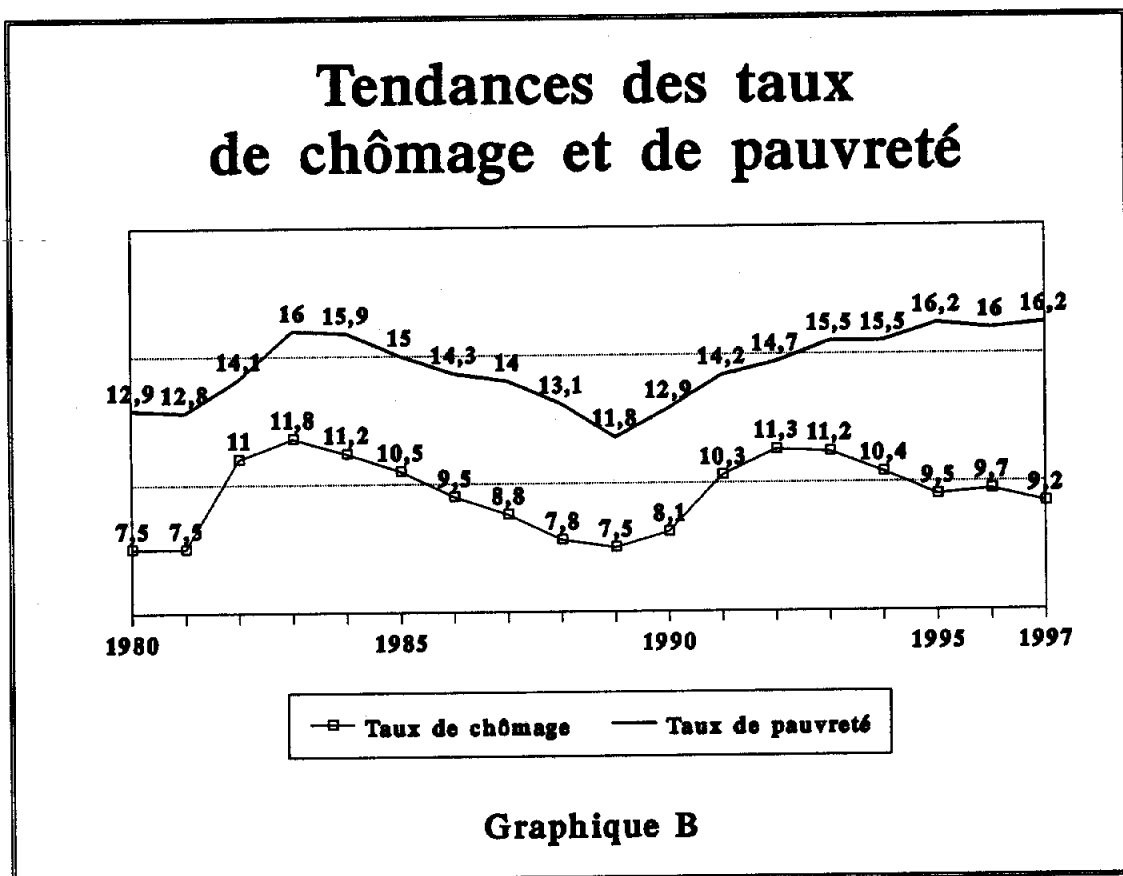
TABLEAU 3
TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

	Enfants pauvres	Tous les enfants	Taux de pauvreté
1980	984 000	6 619 000	14,9 %
1981	998 000	6 552 000	15,2 %
1982	1 155 000	6 476 000	17,8 %
1983	1 221 000	6 437 000	19,0 %
1984	1 253 000	6 377 000	19,6 %
1985	1 165 000	6 361 000	18,3 %
1986	1 086 000	6 390 000	17,0 %
1987	1 057 000	6 380 000	16,6 %
1988	987 000	6 395 000	15,4 %
1989	934 000	6 438 000	14,5 %
1990	1 105 000	6 522 000	16,9 %
1991	1 210 000	6 606 000	18,3 %
1992	1 218 000	6 704 000	18,2 %
1993	1 415 000	6 799 000	20,8 %
1994	1 334 000	6 997 000	19,1 %
1995	1 441 000	7 011 000	20,5 %
1996	1 481 000	7 093 000	20,9 %
1997	1 384 000	7 053 000	19,6 %

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents le sont. Une des principales causes de la pauvreté des parents est l'absence de bons emplois. Il ne faudrait donc pas s'étonner que les taux de pauvreté des adultes de moins de 65 ans tendent à suivre les fluctuations du taux de chômage. Toutefois, ce lien est moins évident depuis quelques années.

Le graphique B présente deux courbes, celle du taux de chômage annuel moyen chez les personnes âgées de 15 ans et plus et celle du taux de pauvreté dans la tranche des 18 à 65 ans, c'est-à-dire dans le groupe qu'il est le plus probable de retrouver dans la population active. En 1997, le taux de chômage était de 9,2 p. cent et le taux de pauvreté dans le groupe des 18 à 65 ans, de 16,2 p. cent.

Depuis 1980, le taux de pauvreté des personnes de 18 à 65 ans se situait habituellement entre trois et cinq points de pourcentage au-dessus du taux de chômage. L'écart a dépassé les six points de pourcentage pendant seulement trois années : 1995, 1996 et 1997, ce qui tend à donner plus de poids à la crainte qu'un grand nombre de personnes se situant au bas de l'échelle des revenus aient été laissées pour compte dans le cycle actuel de croissance économique.



Les taux de chômage élevés ne touchent généralement pas les personnes âgées parce que la plupart d'entre elles ne font pas partie de la population active. Les taux de pauvreté dans le groupe des 65 ans et plus en disent plus long sur les programmes de retraite publics et privés que sur la santé de l'économie.

TABLEAU 4

TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

	Personnes âgées pauvres	Toutes les personnes âgées	Taux de pauvreté
1980	731,000	2 177 000	33,6 %
1981	733 000	2 223 000	33,0 %
1982	648 000	2 272 000	28,5 %
1983	719 000	2 324 000	30,9 %
1984	669 000	2 397 000	27,9 %
1985	669 000	2 473 000	27,0 %
1986	637 000	2 557 000	24,9 %
1987	627 000	2 635 000	23,8 %
1988	634 000	2 710 000	23,4 %
1989	599 000	2 793 000	21,4 %
1990	554 000	2 873 000	19,3 %
1991	590 000	2 950 000	20,0 %
1992	564 000	3 027 000	18,6 %
1993	636 000	3 100 000	20,5 %
1994	567 000	3 297 000	17,2 %
1995	572 000	3 379 000	16,9 %
1996	655 000	3 465 000	18,9 %
1997	602 000	3 545 000	17,0 %

Comme on peut le constater dans le tableau 4, le nombre total de personnes âgées au Canada a augmenté de 63 p. cent, passant de moins de 2,2 millions en 1980 à plus de 3,5 millions en 1997. Pendant ce temps, le nombre de personnes âgées vivant dans la pauvreté a diminué de façon plus ou moins constante et est passé de 731 000 en 1980 à 602 000 en 1997. Le taux de pauvreté de 33,6 p. cent en 1980 a chuté à 17 p. cent en 1997, soit une baisse de près de 50 p. cent. Le taux de 1997 se situait près du seuil record de 16,9 p. cent constaté en 1995.

L'amélioration de la situation des personnes âgées n'est pas le fruit du hasard. C'est plutôt le résultat direct des politiques et des programmes gouvernementaux établis depuis les années 1960. Au nombre des principales mesures mises de l'avant, mentionnons le Supplément de revenu garanti, établi par le gouvernement fédéral en 1967 à l'intention des personnes âgées à faible revenu, ainsi que la mise en oeuvre du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, en 1966. Le Régime de pensions du Canada était le fruit d'une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'aider les travailleurs à épargner un peu, chaque année, en prévision de la retraite. Le RPC est encore exploité à titre de partenariat entre les deux ordres de gouvernement.

Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules

Les statistiques de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens individuellement donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais il est parfois plus révélateur d'examiner la situation de la population par catégories - familles et personnes seules - comme au tableau 5. Les taux de pauvreté des personnes seules sont habituellement deux à trois fois plus élevés que ceux des familles. En 1997, le taux de pauvreté des personnes seules s'établissait à 36,3 p. cent et celui des familles à 14,3 p. cent, soit un multiple de 2,54.

L'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté relatifs aux familles sont toujours nettement inférieurs à ceux se rapportant aux personnes seules, c'est que, souvent, dans les familles, un deuxième membre fait partie de la population active. Le pourcentage de couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, et les couples à deux revenus sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que ceux à un seul revenu. Nombre de familles plus âgées sont en fait des couples dont les deux

époux ont travaillé en dehors du foyer et touchent tous deux une pension de retraite, en plus des pensions de Sécurité de la vieillesse versées par le gouvernement fédéral.

TABLEAU 5
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ - FAMILLES ET PERSONNES SEULES

	Familles		Personnes seules	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres vivant seuls	Taux de pauvreté
1980	830 000	13,2 %	1 013 000	41,4 %
1981	832 000	13,0 %	1 010 000	40,3 %
1982	905 000	14,0 %	1 034 000	40,2 %
1983	1 007 000	15,3 %	1 183 000	44,9 %
1984	1 032 000	15,6 %	1 118 000	41,3 %
1985	963 000	14,3 %	1 136 000	40,8 %
1986	924 000	13,6 %	1 112 000	38,3 %
1987	895 000	13,1 %	1 137 000	37,5 %
1988	851 000	12,2 %	1 172 000	37,7 %
1989	786 000	11,1 %	1 100 000	34,4 %
1990	874 000	12,1 %	1 123 000	34,1 %
1991	949 000	13,1 %	1 258 000	36,5 %
1992	991 000	13,3 %	1 247 000	36,2 %
1993	1 116 000	14,8 %	1 306 000	37,1 %
1994	1 108 000	13,7 %	1 421 000	37,0 %
1995	1 187 000	14,4 %	1 399 000	36,1 %
1996	1 230 000	14,8 %	1 457 000	37,0 %
1997	1 203 000	14,3 %	1 496 000	36,3 %

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories - que nous appelons «types de famille», faute de mieux. Voici les quatre sous-catégories de familles : couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus, couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, couples mariés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans, et mères seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1997, ces sous-catégories représentaient à elles quatre 82 p. cent des familles pauvres. Entraient dans les 18 p. cent le restant des types de famille moins courants, comme les couples mariés vivant avec leurs enfants tous âgés de plus de 18 ans; les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants; et l'unité familiale constituée de frères et soeurs vivant sous le même toit.

Voici les quatre sous-catégories de personnes seules : les hommes seuls de moins de 65 ans, les hommes seuls âgés de 65 ans et plus, les femmes seules de moins de 65 ans, et les femmes seules âgées de 65 ans et plus. Toutes les personnes seules appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories.

L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième source de revenu de retraite se manifeste de façon explicite dans les données statistiques sur la pauvreté dans les quatre sous-catégories de familles indiquées dans les tableaux 6 et 7 aux pages suivantes. Ainsi, autant les taux de pauvreté des couples mariés avec ou sans enfants étaient peu élevés, autant les taux de pauvreté des mères chefs de familles monoparentales étaient tous élevés.

Le tableau 6 à la page suivante comprend des données statistiques sur la pauvreté des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, à gauche, et des données sur les mères monoparentales de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, à droite.

Le nombre de couples pauvres avec enfants et le taux de pauvreté ont fluctué selon la conjoncture économique, de 1980 jusqu'au début des années 1990, avant de se fixer à des niveaux relativement élevés. Ainsi, en 1997, on dénombrait 375 000 couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, et le taux de pauvreté était de 11,9 p. cent.

TABLEAU 6

COUPLES ET MÈRES SEULES DE MOINS DE 65 ANS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

	Couples pauvres avec enfants	Tous les couples avec enfants	Taux de pauvreté	Mères seules pauvres	Toutes les mères seules	Taux de pauvreté
1980	286 000	3 040 000	9,4 %	183 000	318 000	57,7 %
1981	294 000	3 031 000	9,7 %	168 000	306 000	54,8 %
1982	337 000	2 993 000	11,3 %	208 000	342 000	60,9 %
1983	369 000	2 996 000	12,3 %	218 000	353 000	61,7 %
1984	370 000	2 933 000	12,6 %	233 000	372 000	62,8 %
1985	334 000	2 950 000	11,3 %	227 000	362 000	62,5 %
1986	319 000	2 968 000	10,8 %	208 000	354 000	58,8 %
1987	298 000	2 938 000	10,1 %	216 000	366 000	59,0 %
1988	264 000	2 967 000	8,9 %	221 000	390 000	56,7 %
1989	254 000	2 979 000	8,5 %	207 000	393 000	52,9 %
1990	285 000	2 973 000	9,6 %	255 000	421 000	60,6 %
1991	318 000	2 973 000	10,7 %	272 000	440 000	61,9 %
1992	301 000	2 988 000	10,1 %	303 000	520 000	58,4 %
1993	375 000	3 025 000	12,4 %	323 000	540 000	59,8 %
1994	349 000	3 091 000	11,3 %	317 000	554 000	57,3 %
1995	394 000	3 134 000	12,6 %	323 000	565 000	57,2 %
1996	370 000	3 118 000	11,9 %	379 000	618 000	61,4 %
1997	375 000	3 139 000	11,9 %	340 000	596 000	57,1 %

Le nombre total de couples avec enfants, pauvres et non pauvres, n'a presque pas bougé depuis presque deux décennies. Pendant ce temps, le nombre total de mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans a presque doublé, passant de 318 000 en 1980 à 596 000 en 1997. Cette hausse était manifestement le résultat du nombre croissant de ruptures des couples.

L'augmentation du nombre de chefs de familles monoparentales s'est accompagnée d'une hausse des données statistiques sur la pauvreté des mères seules. Certaines fluctuations à la hausse et à la baisse reflétaient les cycles économiques, mais le nombre de familles pauvres dirigées par des mères seules et les taux de pauvreté se sont toujours maintenus à des niveaux quasi exorbitants.

Les gouvernements ont tout simplement été incapables de résoudre le problème de la pauvreté chronique des familles monoparentales et l'accroissement du nombre de chefs de familles monoparentales s'est accompagné d'une hausse parallèle de la pauvreté de ces familles. En 1980, 183 000 familles pauvres étaient dirigées par des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, et le taux de pauvreté était de 57,7 p. cent. Les données comparables de 1997 font état de 340 000 familles pauvres et d'un taux de pauvreté de 57,1 p. cent.

Les profils récents de la pauvreté chez les couples sans enfants font état de différences frappantes entre les couples de moins de 65 ans et ceux de 65 ans et plus. Le tableau 7, à la page suivante, comprend les données pour la période de 1980 à 1997.

Le nombre total de couples de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans a augmenté de façon constante pendant cette période; celui des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants a également été sensiblement plus élevé pendant les années 1990 que pendant la décennie précédente. Le nombre de couples pauvres et les taux de pauvreté ont également fluctué selon les cycles économiques, avant de se fixer à des niveaux relativement élevés. On comptait 209 000 couples pauvres de moins de 65 ans et sans enfants en 1997 et le taux de pauvreté s'établissait à 10,9 p. cent, soit des sommets pour la période de 18 ans visée par le tableau 7.

TABLEAU 7

COUPLES DE MOINS DE 65 ANS SANS ENFANTS ET COUPLES DE 65 ANS ET PLUS

	Couples pauvres sans enfants	Tous les couples sans enfants	Taux de pauvreté	Couples pauvres de 65 ans et plus	Tous les couples de 65 ans et plus	Taux de pauvreté
1980	87 000	1 255 000	6,9 %	115 000	518 000	22,2 %
1981	97 000	1 256 000	7,7 %	118 000	532 000	22,1 %
1982	119 000	1 297 000	9,2 %	81 000	565 000	14,4 %
1983	130 000	1 276 000	10,2 %	94 000	574 000	16,4 %
1984	133 000	1 310 000	10,2 %	96 000	586 000	16,3 %
1985	120 000	1 354 000	8,9 %	102 000	605 000	16,9 %
1986	129 000	1 359 000	9,5 %	104 000	653 000	15,9 %
1987	129 000	1 431 000	9,0 %	98 000	657 000	14,9 %
1988	119 000	1 468 000	8,1 %	91 000	688 000	13,2 %
1989	115 000	1 552 000	7,6 %	77 000	700 000	11,1 %
1990	127 000	1 524 000	8,3 %	61 000	723 000	8,5 %
1991	141 000	1 523 000	9,3 %	66 000	731 000	9,0 %
1992	138 000	1 561 000	8,8 %	66 000	769 000	8,5 %
1993	152 000	1 542 000	9,9 %	74 000	763 000	9,7 %
1994	182 000	1 883 000	9,7 %	60 000	878 000	6,8 %
1995	197 000	1 891 000	10,4 %	70 000	925 000	7,5 %
1996	199 000	1 935 000	10,3 %	78 000	908 000	8,6 %
1997	209 000	1 908 000	10,9 %	65 000	941 000	7,0 %

Le nombre total de couples de 65 ans et plus sans enfants a également augmenté de façon très marquée entre 1980 et 1997, mais le nombre de couples pauvres et les taux de pauvreté ont fortement chuté. Ainsi, on dénombrait 65 000 couples âgés pauvres en 1997 et le taux de pauvreté se situait à sept pour cent, soit un peu plus que le seuil de 6,8 p. cent constaté en 1994.

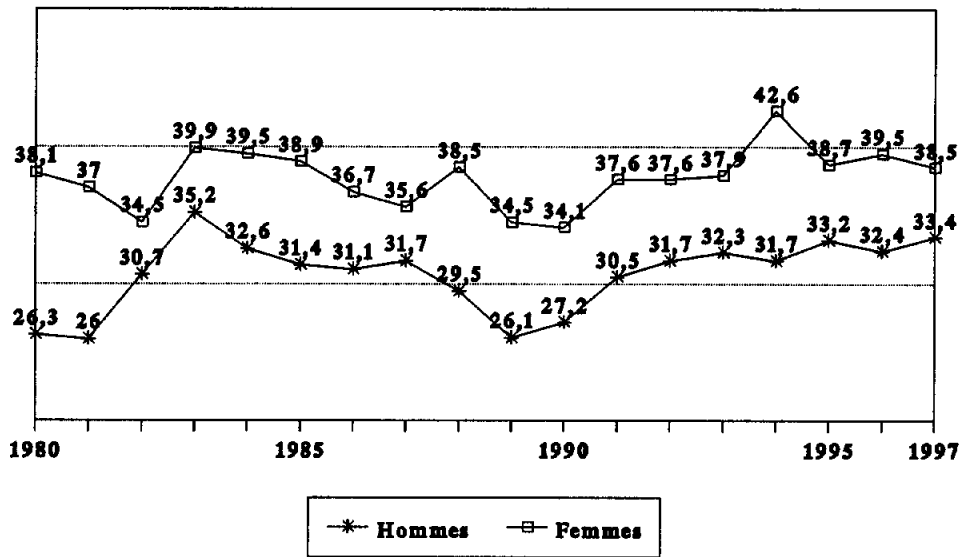
Les données statistiques sur la pauvreté des personnes seules fluctuent considérablement entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les personnes âgées et les personnes de moins de 65 ans. Les quatre sous-catégories affichent des taux de pauvreté nettement plus élevés que ceux des couples mariés. Toutefois, aucune des données récentes ne se rapproche des taux très élevés qui caractérisent les familles dirigées par des mères seules.

Les taux de pauvreté chez les personnes seules des deux sexes âgées de moins de 65 ans et chez celles âgées de plus de 65 ans figurent aux graphiques C-1 et C-2 à la page suivante. En ce qui concerne le premier groupe, ils ont tendance à suivre l'évolution du chômage, tandis que dans le cas du deuxième groupe, ils ont baissé plus ou moins régulièrement. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté étaient sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté a été de 38,1 p. cent en 1980 et de 38,5 p. cent en 1997. Pour les hommes, ces chiffres étaient de 26,3 p. cent en 1980 et 33,4 p. cent en 1997. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important entre les hommes et les femmes, soit 11,8 points, et en 1997 que l'on a relevé le plus faible, soit 3,7 points.

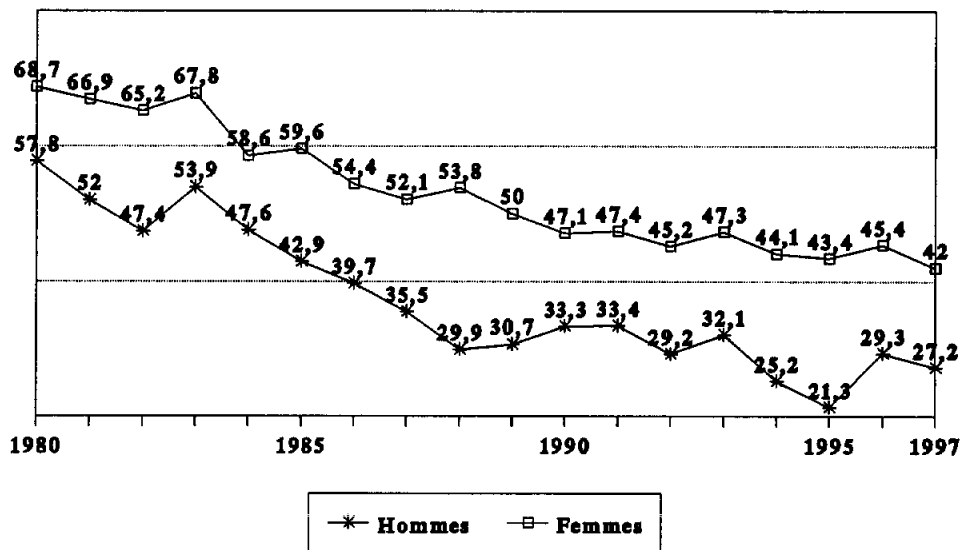
Dans le cas des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules, le taux de pauvreté parmi les femmes est tombé de 68,7 p. cent en 1980 au chiffre record de 42 p. cent en 1997. Du côté des hommes, il a baissé de 57,8 p. cent en 1980 à 27,2 p. cent en 1997. L'écart entre les hommes et les femmes a été le plus faible en 1980 avec 10,9 points, et le plus important en 1997, avec 23,9 points.

Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans



Graphique C-1

Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus



Graphique C-2

III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES

Où que l'on se trouve au Canada, les taux de chômage, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de pension et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté, mais on constate des différences importantes d'une province à l'autre. Au tableau 8 sont présentées les statistiques provinciales de 1997 pour les catégories suivantes : familles, personnes seules et ensemble de la population.

TABLEAU 8						
PAUVRETÉ PAR PROVINCE. 1997						
	Familles		Personnes seules		Ensemble de la population	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	31 000	18,9 %	17 000	45,6 %	112 000	20,3 %
Île-du-Prince-Édouard	4 000	9,2 %	5 000	32,2 %	16 000	12,1 %
Nouvelle-Écosse	42 000	15,4 %	41 000	35,5 %	162 000	17,4 %
Nouveau-Brunswick	32 000	14,3 %	32 000	40,0 %	125 000	16,8 %
Québec	354 000	16,8 %	477 000	44,4 %	1 472 000	20,1 %
Ontario	409 000	13,0 %	461 000	31,7 %	1 773 000	15,6 %
Manitoba	45 000	14,9 %	62 000	39,5 %	200 000	18,4 %
Saskatchewan	36 000	13,1 %	39 000	27,0 %	146 000	15,0 %
Alberta	101 000	12,9 %	139 000	34,9 %	438 000	15,5 %
Colombie-Britannique	149 000	14,0 %	233 000	34,5 %	676 000	17,4 %
Canada	1 203 000	14,3 %	1 496 000	36,3 %	5 121 000	17,2 %

Pour ce qui est des familles, les taux de pauvreté vont d'un minimum de 9,2 p. cent dans l'Île-du-Prince-Édouard, à un maximum de 18,9 p. cent à Terre-Neuve. L'écart est encore plus grand du côté des personnes seules puisque l'on a un minimum de 27 p. cent en Saskatchewan, à un maximum de 45,6 p. cent à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population allaient de 12,1 p. cent dans l'Île-du-Prince-Édouard à 20,1 p. cent au Québec et à 20,3 p. cent à Terre-Neuve.

De 1996 à 1997, les taux de pauvreté des familles ont diminué dans toutes les provinces, sauf au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. Ainsi, le taux de pauvreté est passé de 16,6 p. cent en 1996 à 18,9 p. cent en 1997, à Terre-Neuve, et de 13,8 p. cent à 14,3 p. cent, au Nouveau-Brunswick.

Les taux de pauvreté des personnes seules étaient à la baisse au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, et à la hausse dans les six autres provinces.

Les taux de pauvreté dans l'ensemble de la population étaient à la hausse à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, et à la baisse partout ailleurs. Ainsi, à Terre-Neuve, le taux de pauvreté a bondi de 17,2 p. cent à 20,3 p. cent. Au Nouveau-Brunswick, le taux de 15,8 p. cent atteignait 16,8 p. cent l'année suivante.

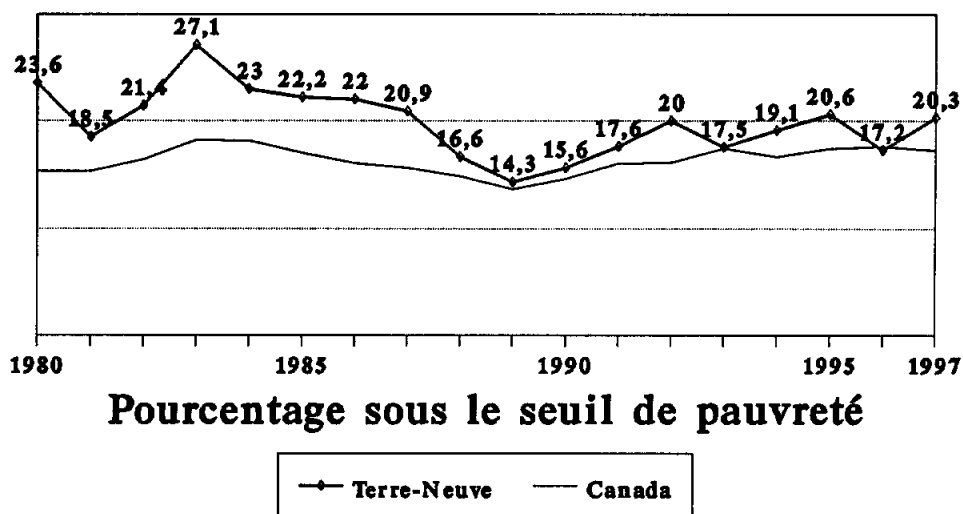
Les dix pages qui suivent illustrent au moyen de graphiques détaillés les tendances de la pauvreté dans les provinces. Les graphiques à la partie supérieure des pages décrivent les taux de pauvreté par province pour l'ensemble de la population, de 1980 à 1997. La ligne ponctuée de losanges accompagnés de pourcentages montre les taux de pauvreté de la province. Pour des fins de comparaison, une deuxième ligne donne une indication des taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne afin d'éviter toute confusion lorsque les lignes se rapprochent.

Les graphiques à la partie inférieure des pages exposent les taux de pauvreté des familles et des personnes seules pour la période allant de 1980 à 1997. Les lignes n'ayant aucun symbole représentent les tendances nationales.

Ce sont les deux provinces les plus peuplées qui présentent les taux les plus constants pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté de l'Ontario, qui sont parmi les plus faibles au Canada, sont restés nettement inférieurs à la moyenne nationale durant toute la période. Ceux du Québec sont parmi les plus élevés et ils restent nettement supérieurs à la moyenne. La constance était beaucoup moindre ailleurs.

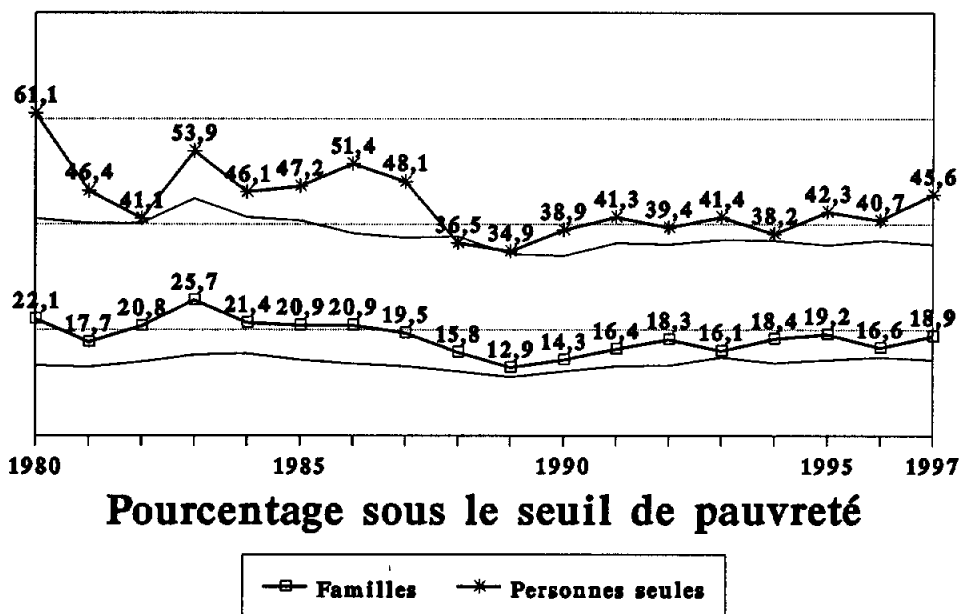
Terre-Neuve

Tendances des taux - personnes



Graphique D-1

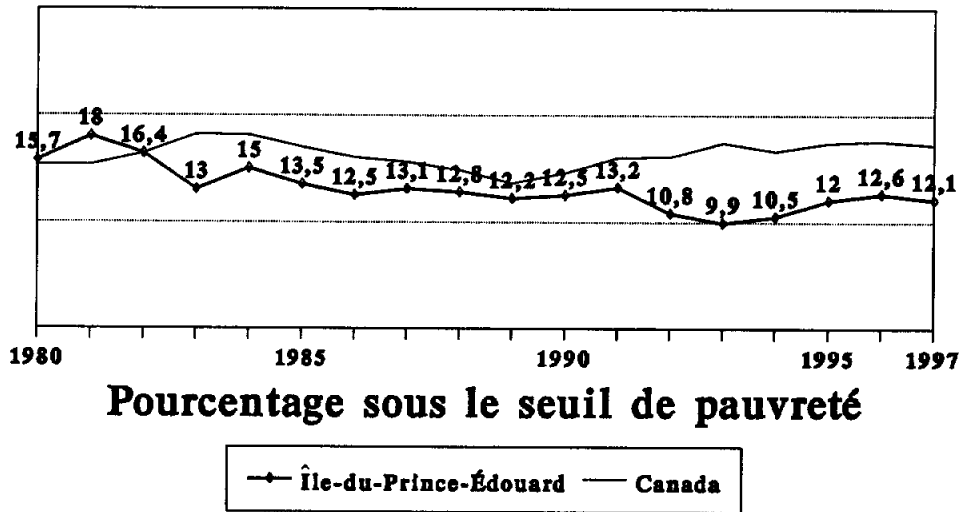
Familles et personnes seules



Graphique D-2

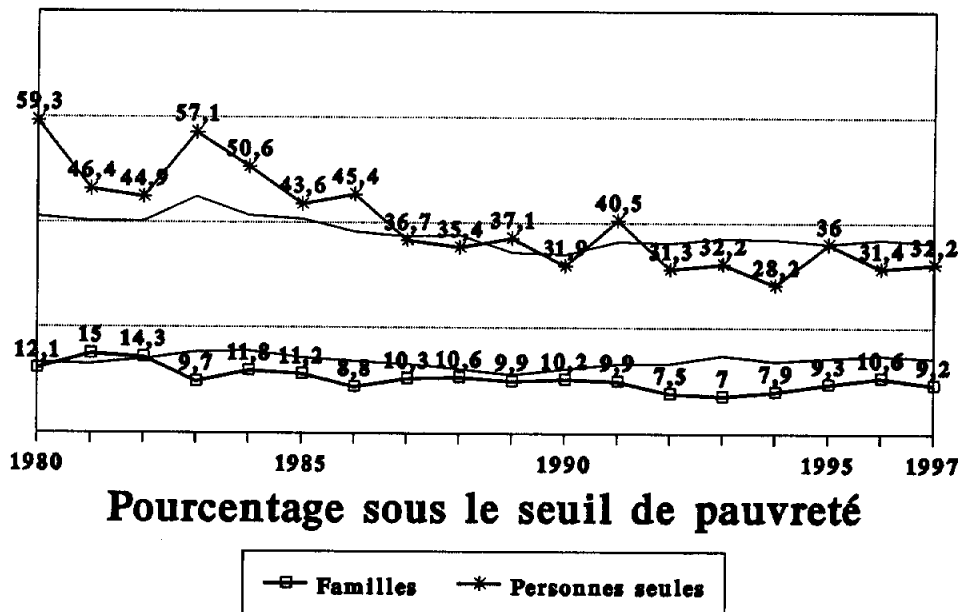
Île-du-Prince-Édouard

Tendances des taux - personnes



Graphique E-1

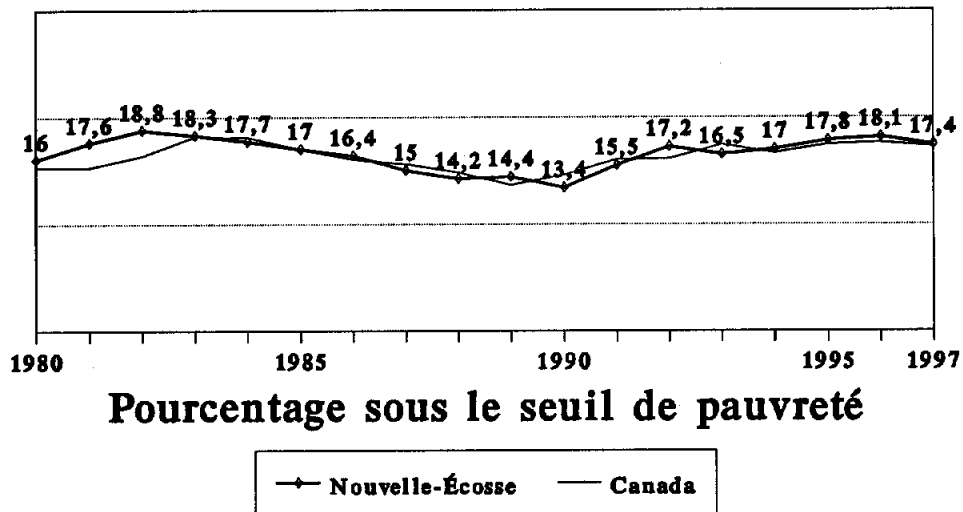
Familles et personnes seules



Graphique E-2

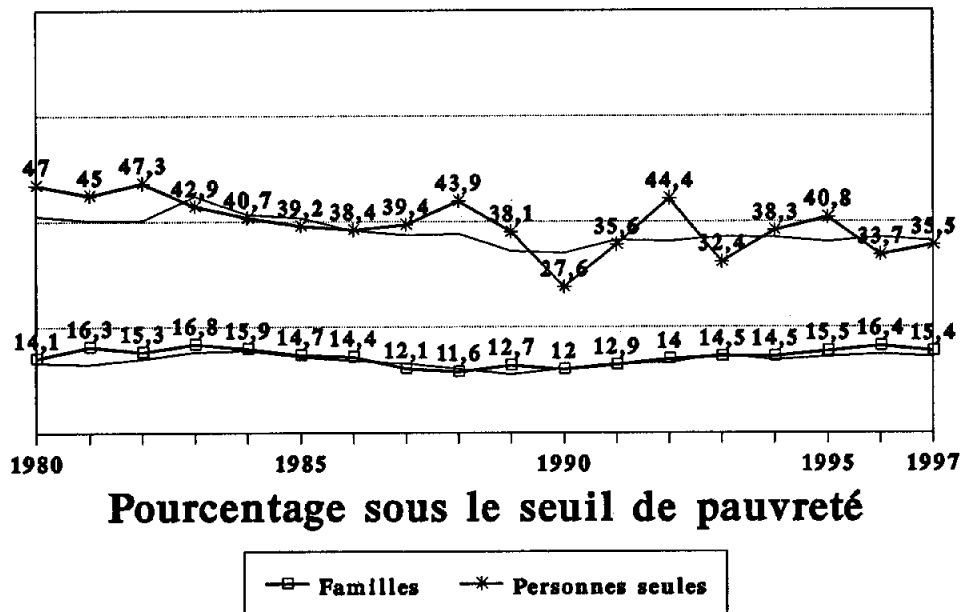
Nouvelle-Écosse

Tendances des taux - personnes



Graphique F-1

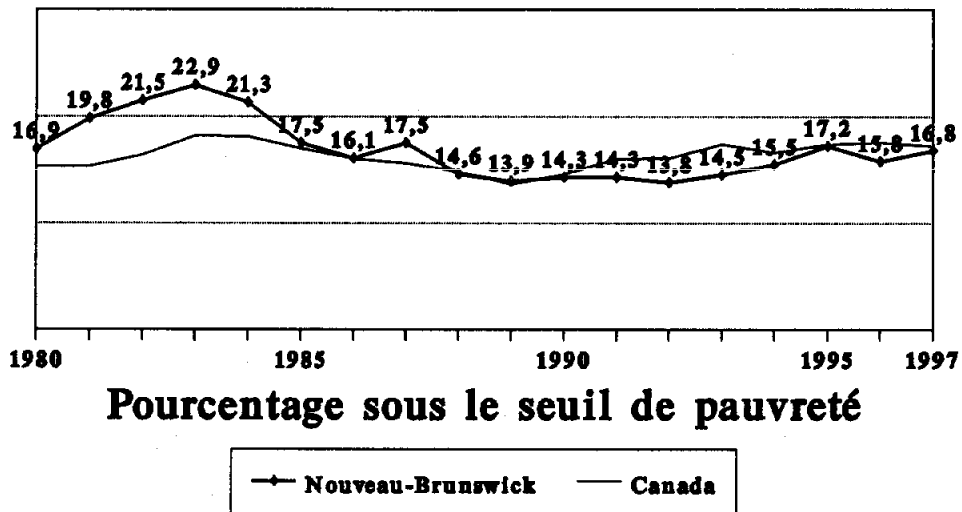
Familles et personnes seules



Graphique F-2

Nouveau-Brunswick

Tendances des taux - personnes

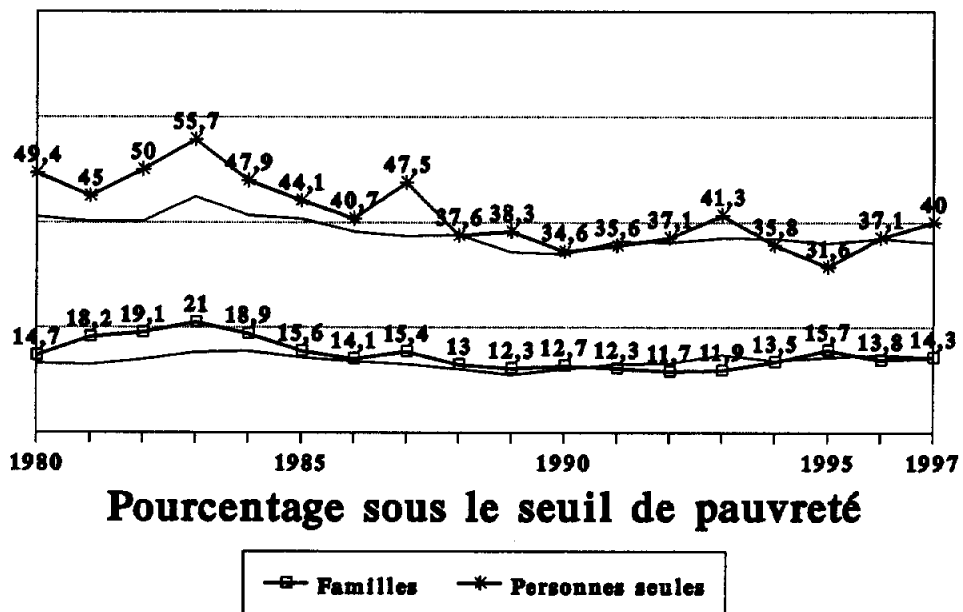


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—* Nouveau-Brunswick — Canada

Graphique G-2

Familles et personnes seules



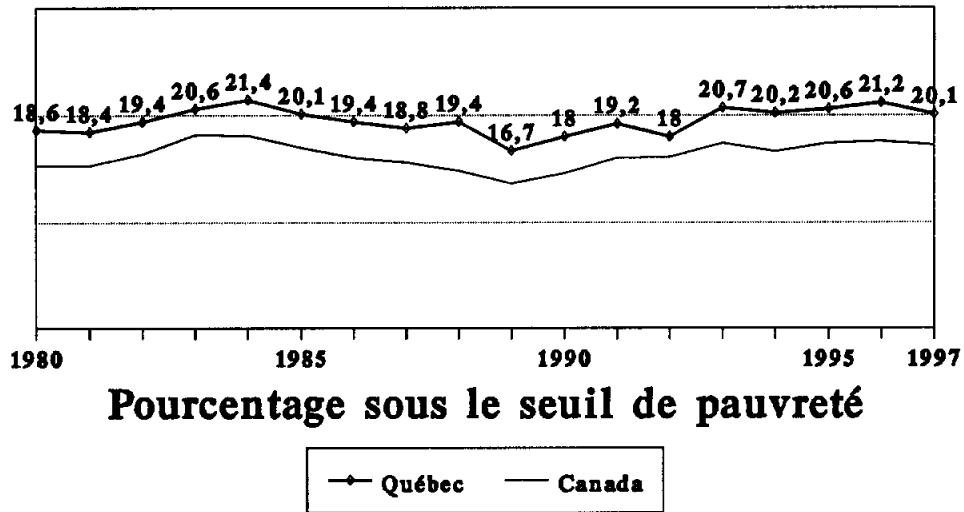
Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—□ Familles —* Personnes seules

Graphique G-2

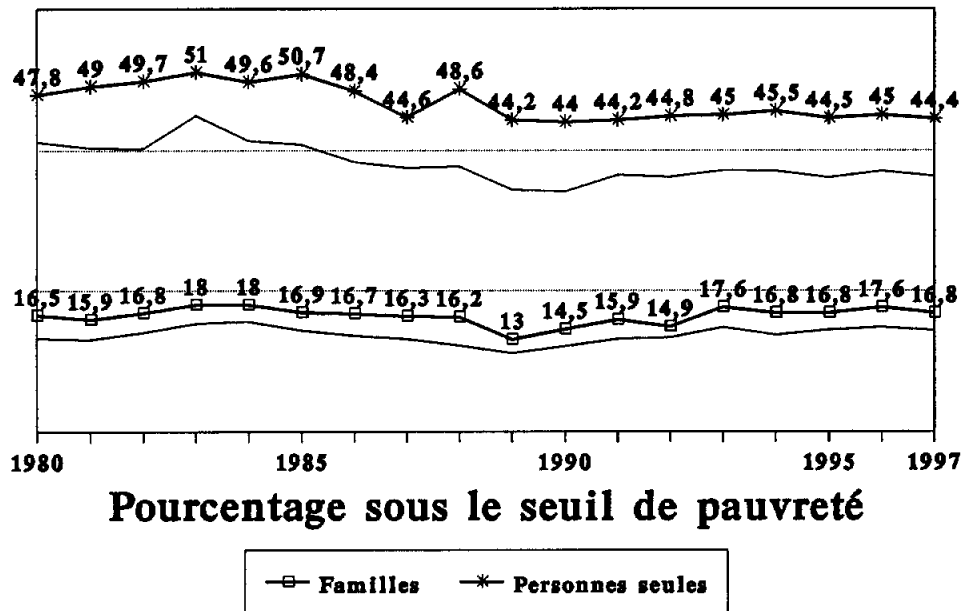
Québec

Tendances des taux - personnes



Graphique H-1

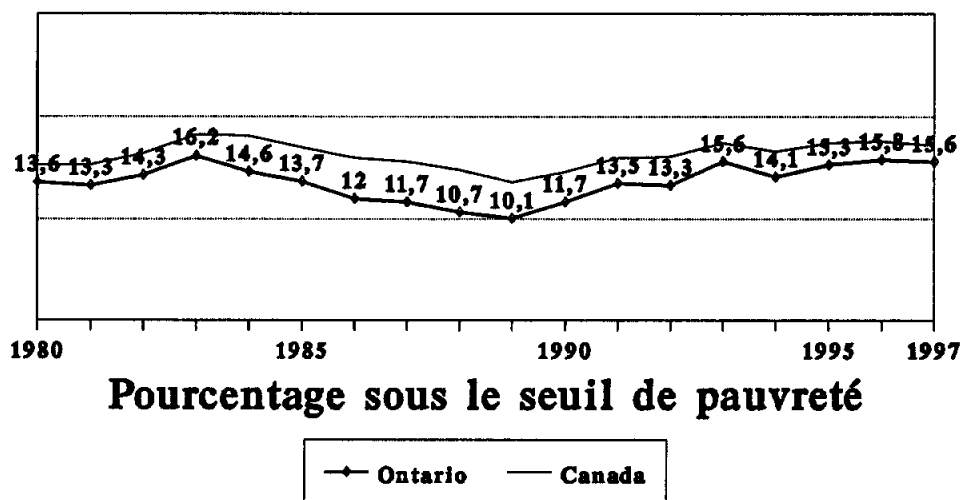
Familles et personnes seules



Graphique H-2

Ontario

Tendances des taux - personnes

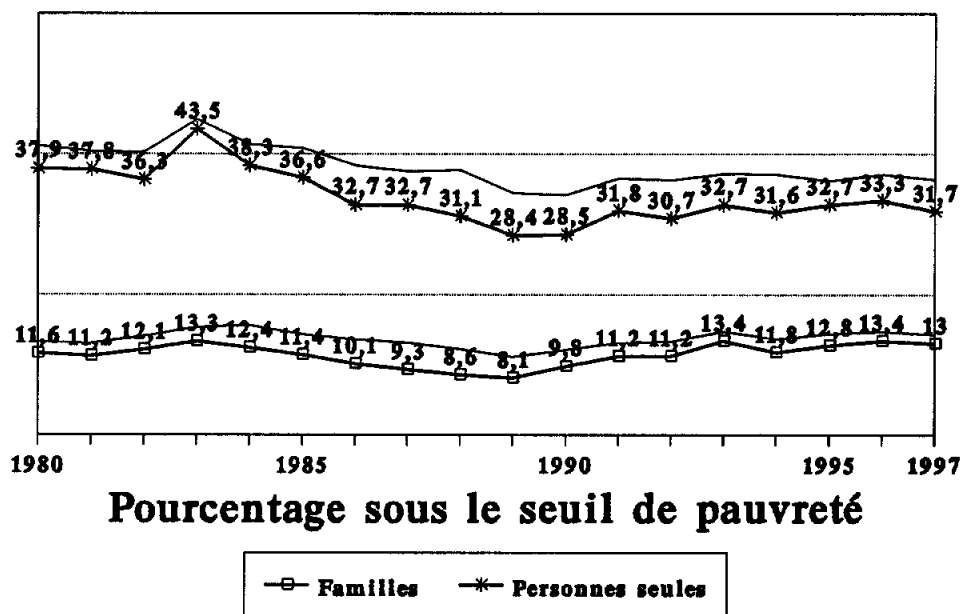


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—●— Ontario —■— Canada

Graphique I-1

Familles et personnes seules



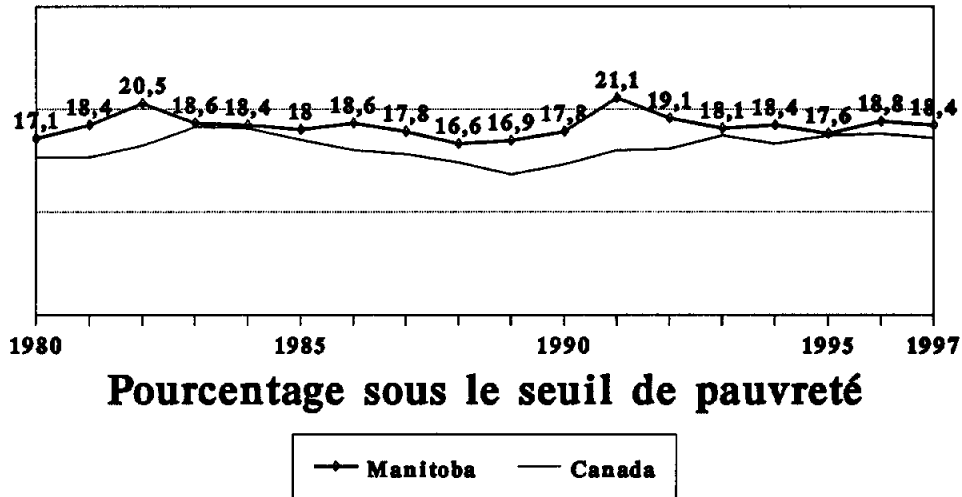
Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—■— Familles —*— Personnes seules

Graphique I-2

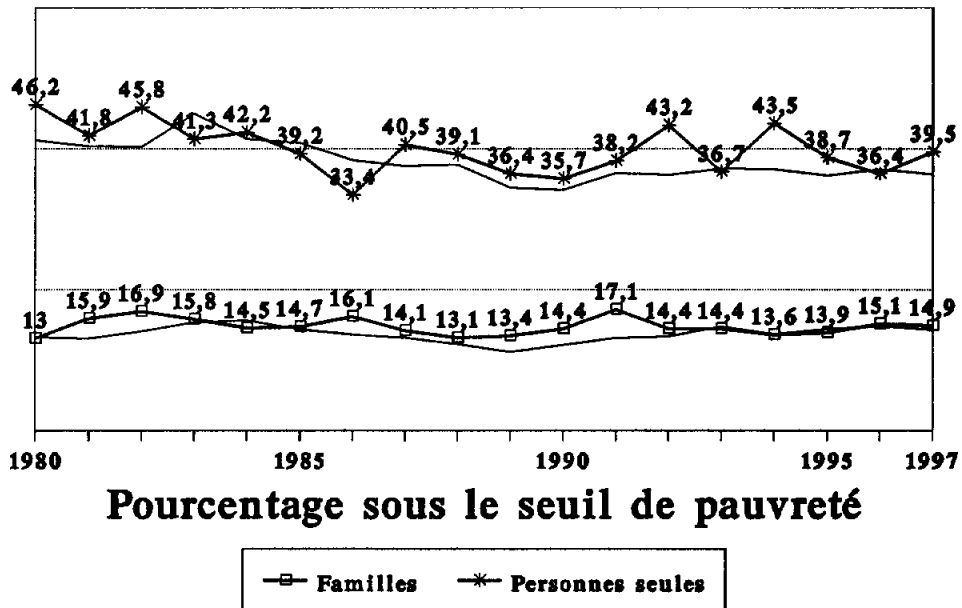
Manitoba

Tendances des taux - personnes



Graphique J-1

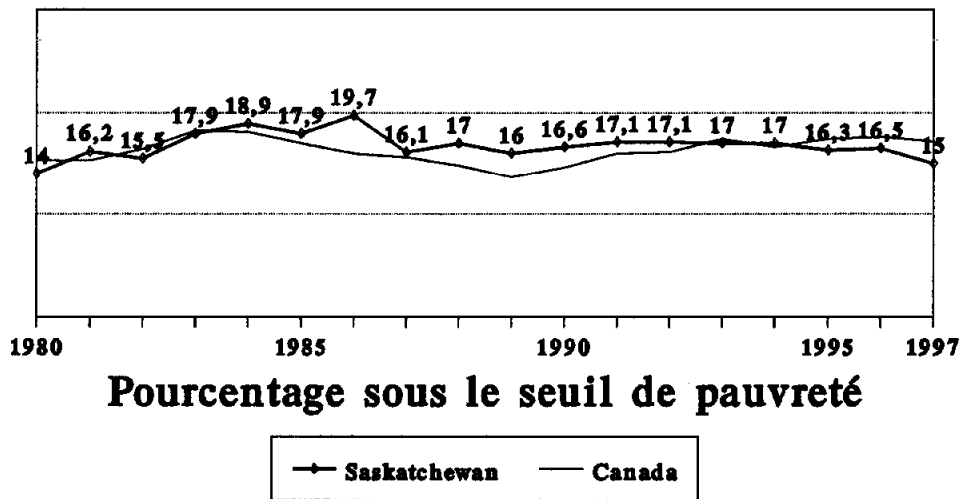
Familles et personnes seules



Graphique J-2

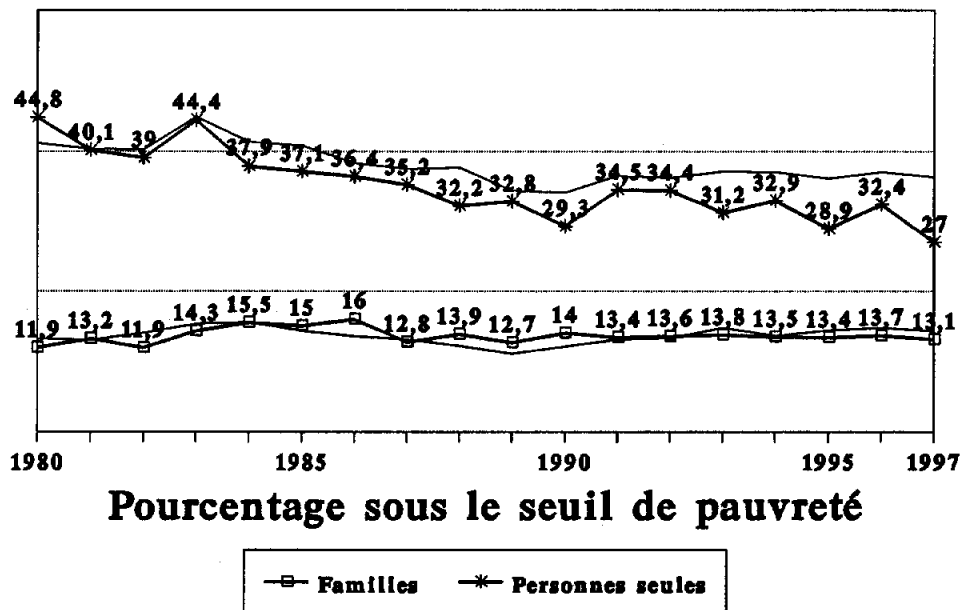
Saskatchewan

Tendances des taux - personnes



Graphique K-1

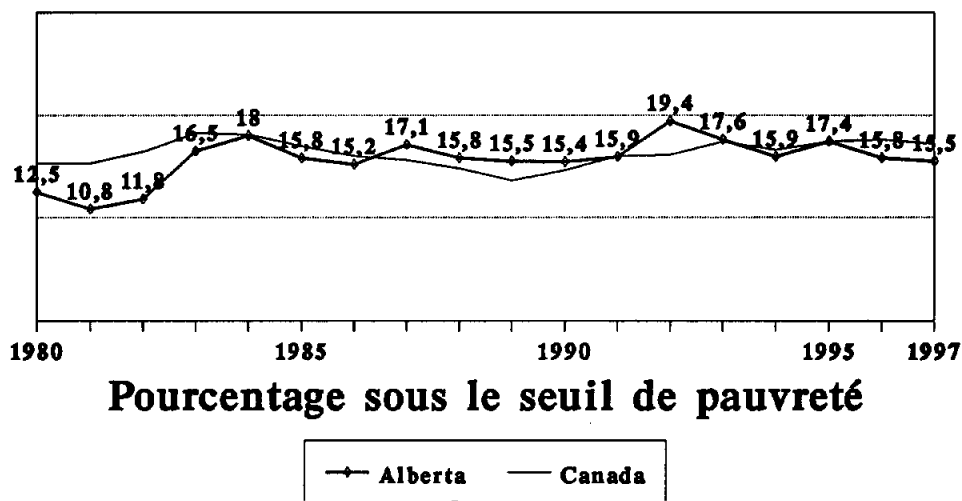
Familles et personnes seules



Graphique K-2

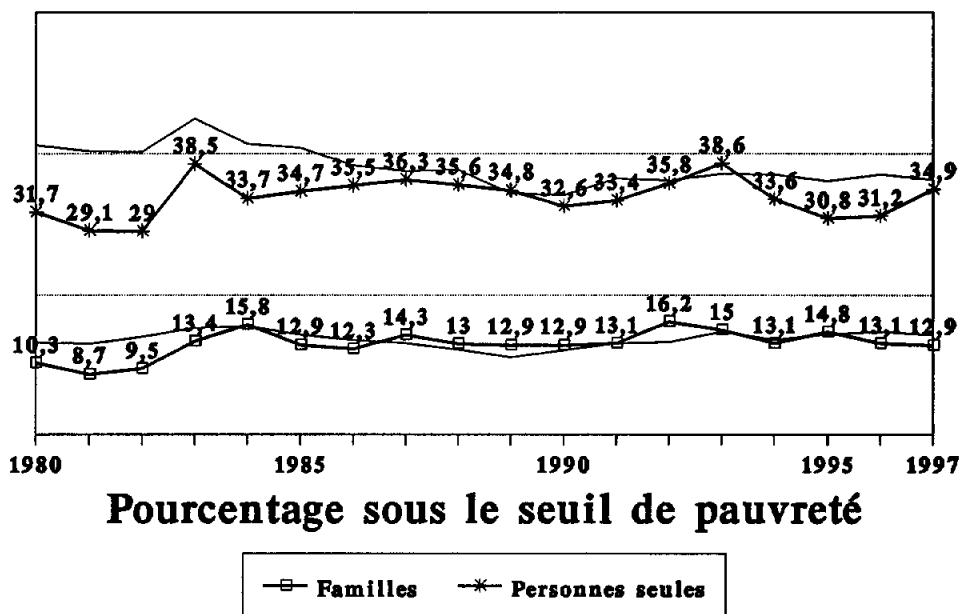
Alberta

Tendances des taux - personnes



Graphique L-1

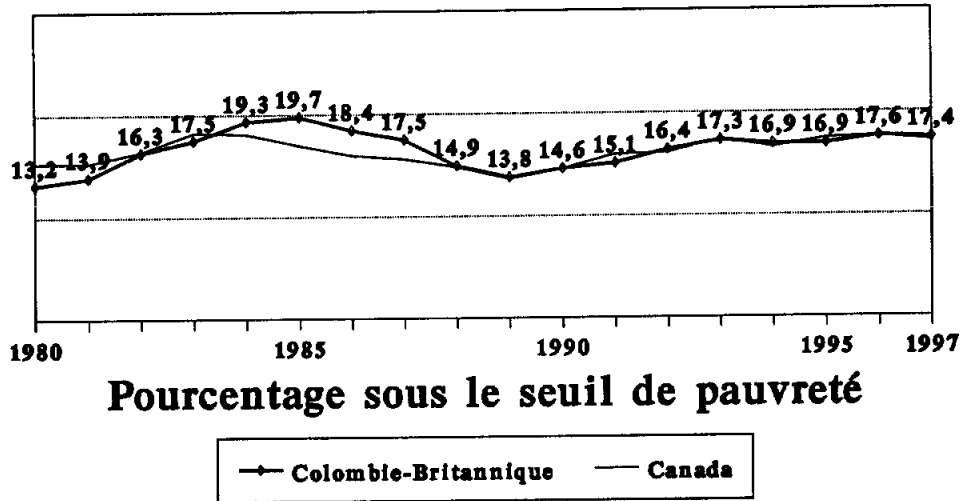
Familles et personnes seules



Graphique L-2

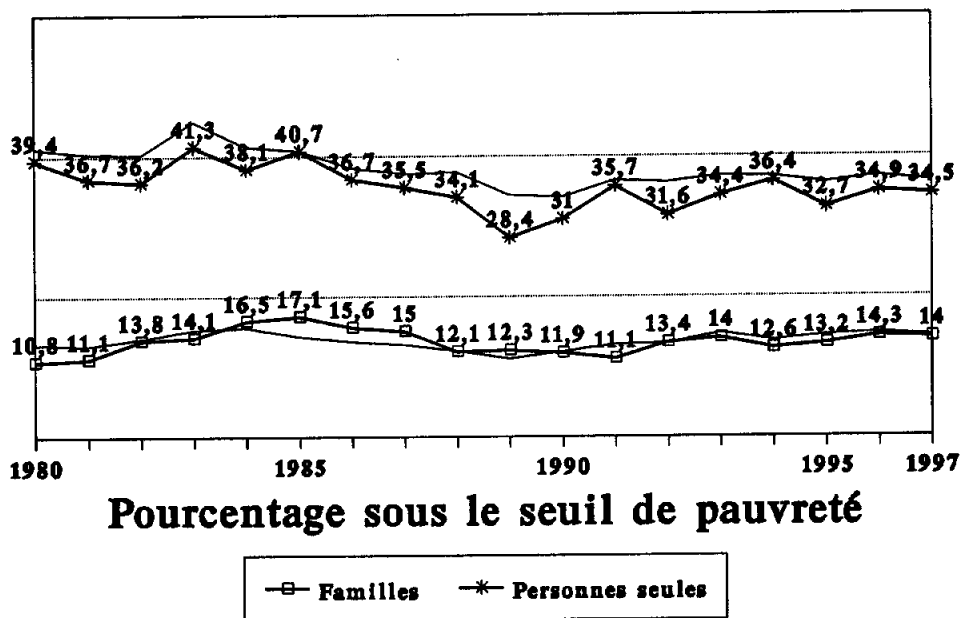
Colombie-Britannique

Tendances des taux - personnes



Graphique M-1

Familles et personnes seules



Graphique M-2

IV. LA SITUATION EN 1997

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, le sexe, l'âge, la situation relativement à l'emploi, le niveau de scolarité, le genre de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ceux-ci. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

Type de famille

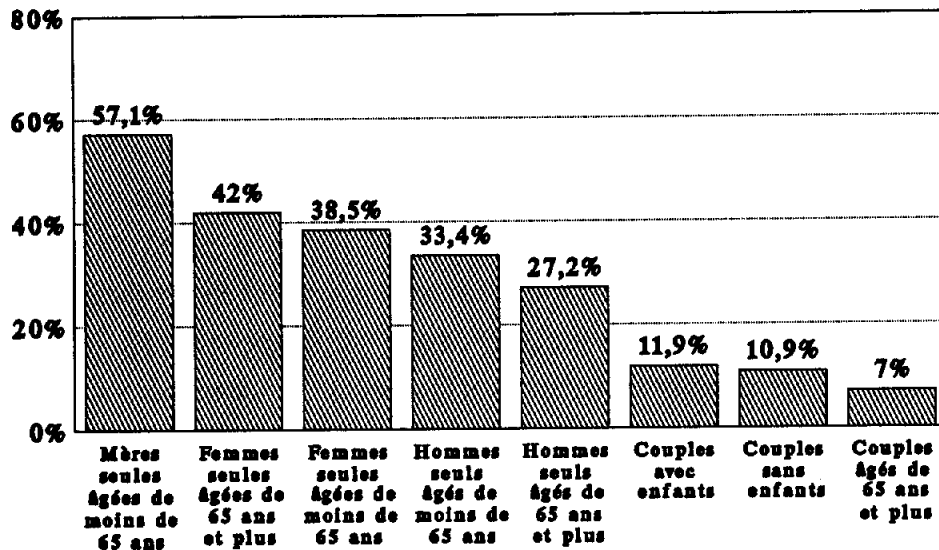
Le type de famille est le facteur le plus déterminant pour ce qui est du risque de pauvreté. Comme on l'a déjà expliqué, on entend par «type de famille» les huit sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge et le sexe, ainsi que la situation familiale.

Le graphique N-1, à la partie supérieure de la page suivante, présente les huit sous-catégories par taux de pauvreté, en ordre décroissant de gauche à droite. C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux est le plus élevé. Viennent ensuite les quatre groupes de personnes seules, la pauvreté y touchant plus de femmes que d'hommes. Les taux de pauvreté pour les trois types de familles où il y a deux conjoints sont relativement faibles.

Les diagrammes à secteurs du graphique N-2, à la partie inférieure de la page suivante, indiquent le nombre de familles ou de personnes seules par type de famille en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux sont celui des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et celui des familles monoparentales dirigées par une femme de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

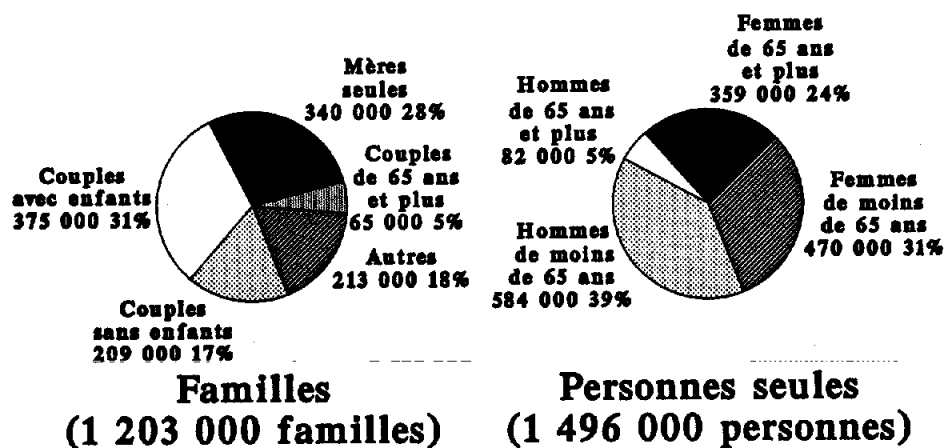
Chez les personnes seules, c'est la comparaison entre les hommes et les femmes âgés qui est la plus révélatrice. En effet, dans la tranche des 65 ans et plus, les femmes seules pauvres sont quatre fois plus nombreuses que les hommes dans la même situation. L'écart chez les moins de 65 ans est bien moindre.

Taux de pauvreté selon le type de famille, 1997



Graphique N-1

Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1997

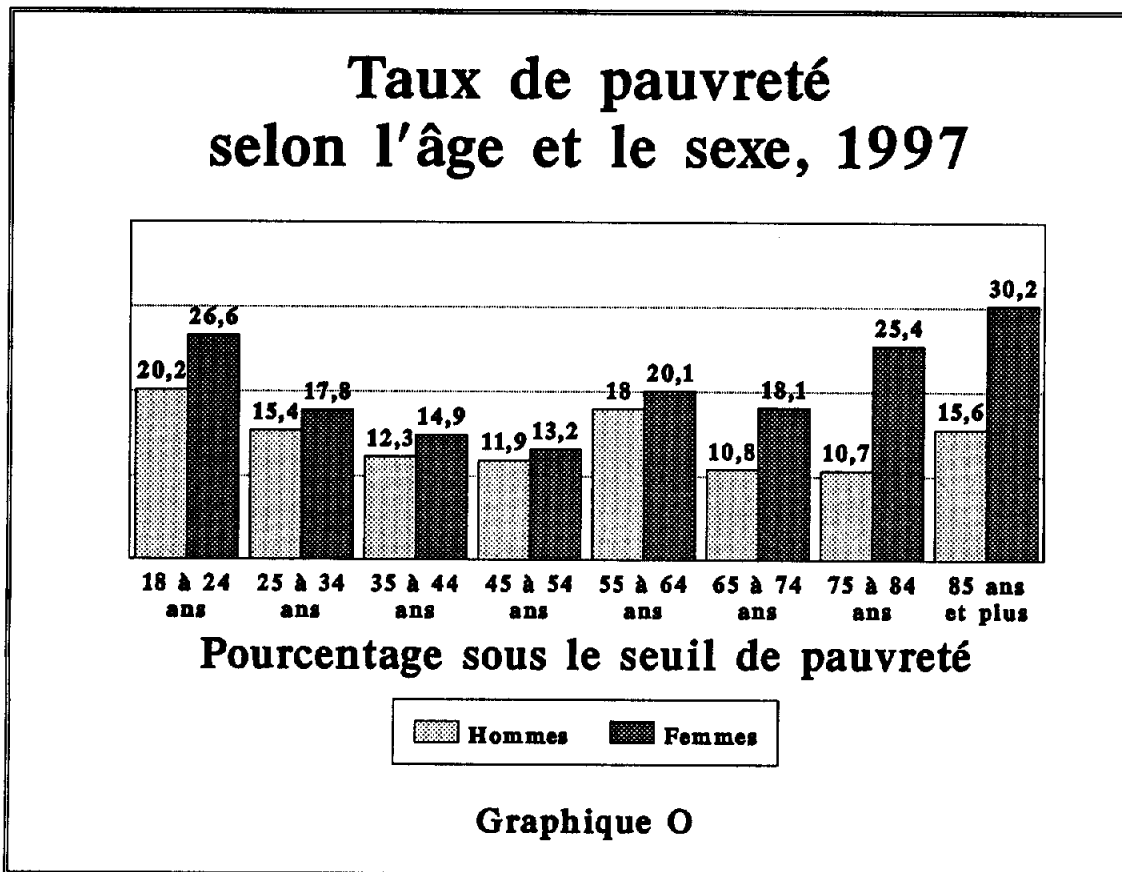


Graphique N-2

Autres différences par âge, sexe et type de famille

Le graphique O donne les taux de pauvreté pour les hommes et pour les femmes par âge, indépendamment de leur situation familiale. Dans tous les cas, sauf un, il y a plus de femmes pauvres que d'hommes, et c'est dans les groupes les plus jeunes et les âgés que les différences entre les sexes sont les plus prononcées. Des précisions supplémentaires sur la pauvreté parmi les hommes et les femmes sont fournies plus loin dans le présent rapport.

Les taux de pauvreté pour les deux sexes sont relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que les salaires de premier échelon sont inférieurs à ceux versés aux travailleurs expérimentés. Pour les hommes comme pour les femmes, les taux de pauvreté baissent dans les groupes d'âge suivants jusqu'à celui des 55 à 64 ans. Les taux plus élevés dans ce groupe témoignent des difficultés que rencontrent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi. Dans le cas des femmes de 55 à 64 ans, l'augmentation du taux de pauvreté tient sans doute aussi à ce que l'on trouve davantage de veuves parmi elles.



L'écart entre les hommes et les femmes plus âgés s'accroît. Les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes âgées s'expliquent en partie par le fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes. On trouve plus de femmes seules, bon nombre étant veuves, dans les groupes plus âgés, et les taux de pauvreté sont invariablement supérieurs chez les personnes seules que chez les gens mariés.

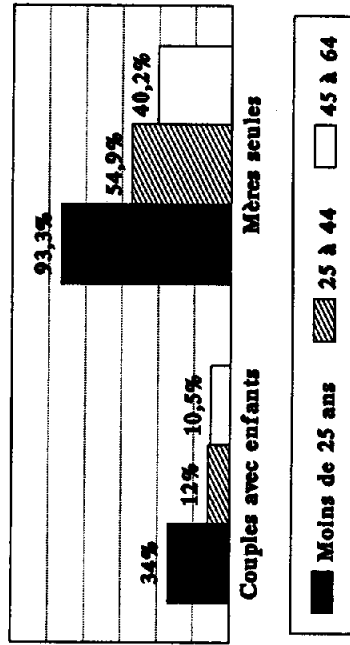
Le graphique mixte de la page suivante comprend d'autres renseignements sur la pauvreté des personnes de moins de 65 ans, selon le groupe d'âge, et il fait ressortir quelques différences intéressantes entre les catégories de familles. Les graphiques P-1 et P-2, à gauche, portent sur les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et sur les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les graphiques P-3 et P-4, à droite, indiquent la situation des couples de moins de 65 ans sans enfants et des personnes seules de moins de 65 ans (hommes et femmes).

Dans les deux catégories de familles avec enfants, les taux de pauvreté les plus élevés se retrouvent chez les jeunes chefs de famille et les moins élevés chez les chefs de famille plus âgés. D'après le graphique P-1, le taux de pauvreté des couples de moins de 25 ans s'établissait à 34 p. cent en 1997 et celui des mères seules de moins de 25 ans atteignait un taux effarant de 93,3 p. cent. Dans les deux catégories de familles, les taux de pauvreté des parents plus âgés ont diminué.

Le graphique P-2 montre la répartition des couples pauvres avec enfants et des mères seules pauvres, par groupes d'âge. La majorité des femmes ont des enfants pendant la vingtaine ou la trentaine. Il ne faut donc pas s'étonner de constater que la grande majorité des familles pauvres avec enfants sont dirigées par des parents du groupe d'âge de 25 à 44 ans.

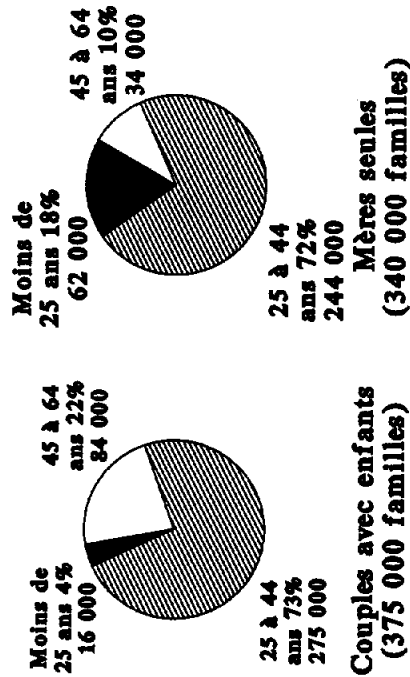
Les profils étaient sensiblement différents pour les couples sans enfants et les personnes seules. Le graphique P-3 montre que les taux de pauvreté étaient plus élevés chez les personnes de moins de 25 ans et qu'ils diminuent fortement chez les personnes de 25 à 44 ans. Puis, ils repartent à la hausse, au lieu de suivre la même tendance. Le taux de pauvreté des couples de 45 à 64 ans s'établissait à 12,7 p. cent et celui des personnes seules a bondi à 37,5 p. cent.

Taux de pauvreté selon le type de famille pour les groupes d'âge de moins de 65 ans, 1997



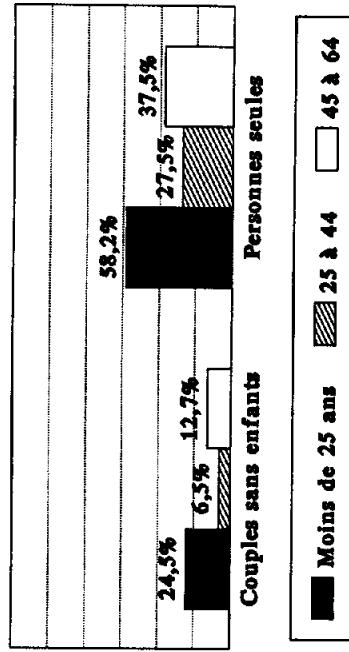
Graphique P-1

Répartition des familles pauvres selon l'âge des chefs de famille, 1997



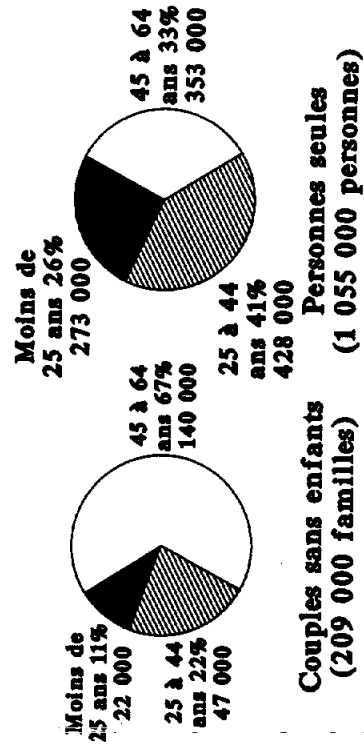
Graphique P-2

Taux de pauvreté selon le type de famille pour les groupes d'âge de moins de 65 ans, 1997



Graphique P-3

Répartition des couples pauvres sans enfants et des personnes seules pauvres selon l'âge, 1997



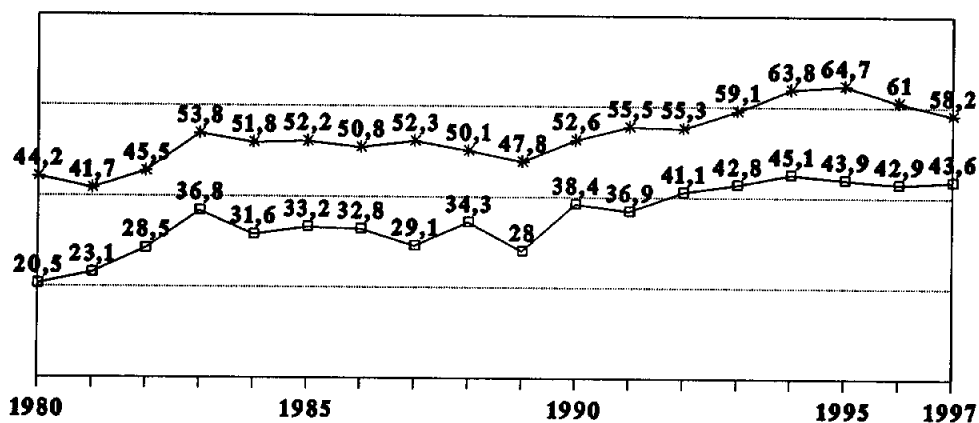
Graphique P-4

Les taux de pauvreté plus élevés constatés chez les couples âgés sans enfants et chez les personnes seules âgées sont très inquiétants, compte tenu du nombre élevé de personnes pauvres dans le groupe des 45 à 64 ans. Le graphique P-4 montre que le groupe des 45 à 64 ans comprend 67 p. cent des couples pauvres sans enfants de moins de 65 ans et 33 p. cent des personnes seules pauvres de moins de 65 ans.

Le lien entre le vieillissement et la pauvreté dans ces deux groupes rend compte vraisemblablement des problèmes qu'éprouvent les travailleurs plus âgés dans le marché du travail, ainsi que de la fréquence accrue des problèmes de santé ou des invalidités. Certaines personnes seules plus âgées sont sans doute des veufs ou des veuves qui ont basculé dans la pauvreté après le décès de leur conjoint.

La pauvreté dans les jeunes familles et chez les jeunes personnes seules est également inquiétante et ce problème n'a cessé d'empirer pendant la présente décennie. Le graphique Q indique les taux de pauvreté dans les familles dirigées par des personnes de moins de 25 ans et les personnes seules de moins de 25 ans, de 1980 à 1997. Les taux de pauvreté des personnes seules ont augmenté après la récession de 1981-1982 et sont demeurés très élevés pendant une bonne partie de cette décennie. Après un léger déclin en 1989, ils ont recommencé à grimper pour atteindre les 64,7 p. cent en 1995, avant de rebaisser en 1996 et 1997. Pour les jeunes familles, le tableau est un peu moins maussade, mais les taux de pauvreté ont amorcé une hausse prononcée en 1989. Le taux en 1997 était de 43,6 p. cent.

Taux de pauvreté des chefs de famille et des personnes seules de moins de 25 ans



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—□— Chefs de famille —*— Personnes seules

Graphique Q

Travail

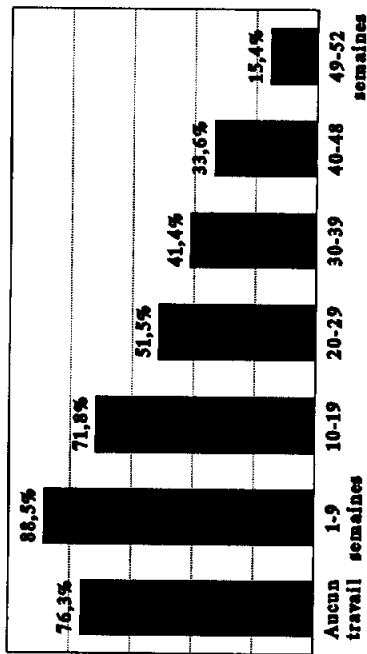
Comme on peut s'y attendre, un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour les Canadiennes et Canadiens de moins de 65 ans, et Statistique Canada publie plusieurs chiffres qui montrent que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente. L'un des plus révélateurs met en parallèle les taux de pauvreté et le nombre de semaines travaillées durant l'année par les moins de 65 ans (graphique R à la page suivante).

Le graphique R-1, à la partie supérieure gauche de la page suivante, illustre le recul des taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans au fur et à mesure qu'augmente leur nombre de semaines de travail. Celles qui n'ont travaillé que quelques semaines en 1997 affichent des taux extrêmement élevés. Le taux de pauvreté n'est que de 15,4 p. cent pour celles qui ont travaillé de 49 à 52 semaines.

Comme on le voit au graphique R-3, à la partie supérieure droite, le même modèle général vaut pour les familles dont le chef a moins de 65 ans. Dans le cas des familles, les semaines de travail incluent les semaines pendant lesquelles le chef a travaillé ainsi qu', dans le cas des couples mariés, celles où le conjoint ou la conjointe a aussi travaillé. Tous les couples ne comptant qu'un seul gagne-pain et toutes les familles monoparentales sont pris en compte dans les barres du graphique qui se terminent à la tranche des 49-52 semaines de travail. Les trois dernières barres représentent les familles où les deux époux ont accumulé ensemble plus de 52 semaines de travail. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans qui ont totalisé 103 semaines ou plus de travail en 1997 se chiffre tout juste à 2,7 p. cent.

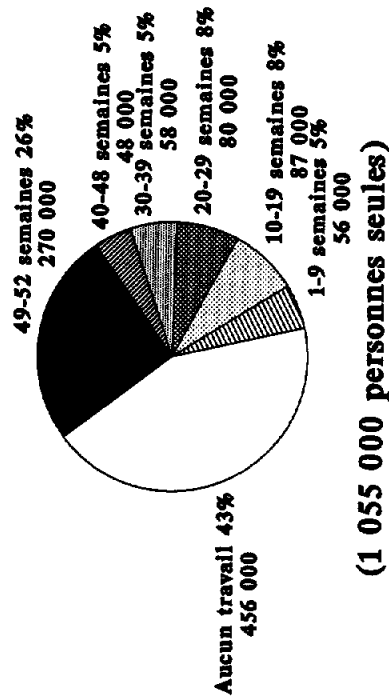
Les graphiques R-2 et R-4, à la partie inférieure de la page suivante, montrent la répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des familles pauvres dont le chef a aussi moins de 65 ans. Il n'est pas surprenant de constater que les plus grandes portions de ces diagrammes représentent les pauvres qui n'ont pas eu de travail rémunéré en 1997.

Taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1997



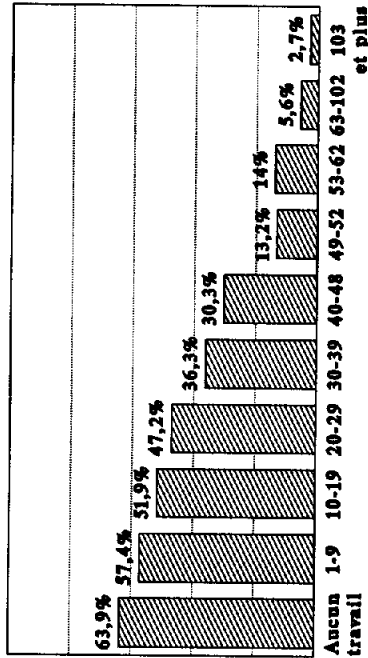
Graphique R-1

Répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1997



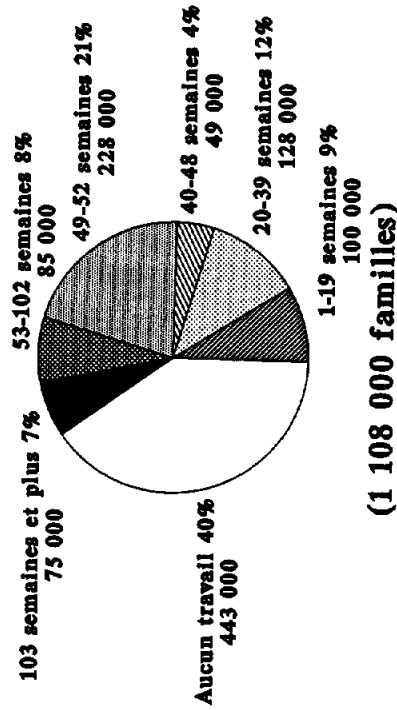
Graphique R-2

Taux de pauvreté des familles de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1997



Graphique R-3

Répartition des familles pauvres de moins de 65 ans selon le nombre de semaines de travail, 1997



Graphique R-4

Par contre, ces diagrammes montrent aussi que même le fait de travailler 52 semaines par an ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. Quelque 270 000 personnes seules (soit 26 p. cent de toutes les personnes seules pauvres de moins de 65 ans) étaient pauvres en 1997 même si elles avaient travaillé de 49 à 52 semaines. Environ 75 000 familles (soit sept pour cent de toutes les familles pauvres ayant à leur tête un chef de moins de 65 ans) étaient pauvres même lorsque les deux époux avaient accumulé ensemble 103 semaines ou plus pendant l'année.

Qu'il s'agisse des familles ou des personnes seules, les taux de pauvreté varient aussi avec le genre de travail. Au tableau 9 sont présentées les professions des chefs de famille par ordre croissant des taux de pauvreté. Le classement est assez différent pour les personnes seules, mais dans les deux cas, c'est parmi les chefs de familles et les personnes seules occupant des postes de gestionnaires que les taux de pauvreté sont les plus faibles et parmi les travailleurs du secteur des services qu'ils sont le plus élevés.

TABLEAU 9		
<u>TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'EMPLOI, 1997</u>		
Groupe professionnel	Chefs de famille	Personnes seules
Gestion	3,5 %	10,6 %
Transformation et usinage	6,1 %	10,5 %
Professions libérales	8,0 %	17,1 %
Transport	8,5 %	20,1 %
Construction	8,9 %	27,8 %
Fabrication	9,5 %	18,5 %
Agriculture, pêche, exploitation forestière	10,8 %	33,5 %
Vente	11,2 %	28,5 %
Travail de bureau	14,5 %	24,6 %
Services	19,4 %	41,6 %

Nombre et âge des enfants

Nous avons vu comment les taux de pauvreté varient d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

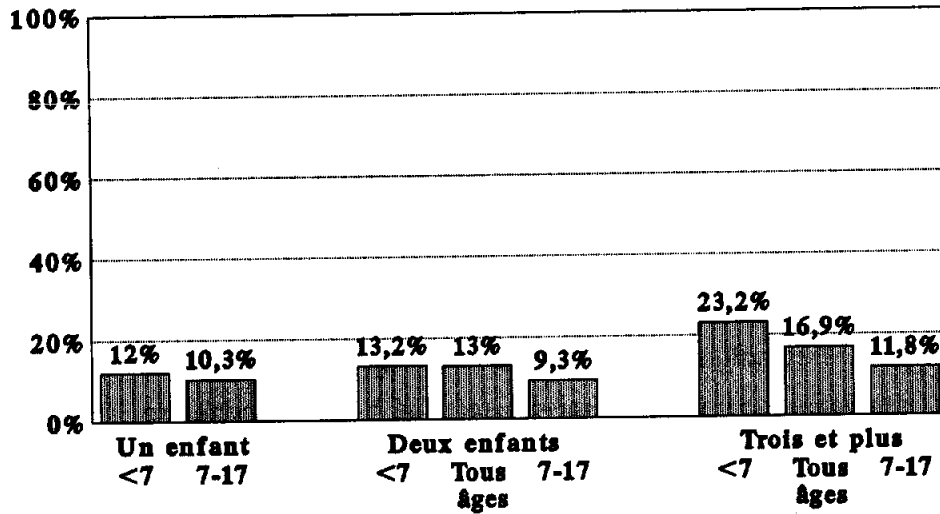
Le graphique S-1, à la partie supérieure de la page suivante, montre les taux de pauvreté parmi les familles biparentales et le graphique S-2, à la partie inférieure, parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux parties du graphique donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux est scolarisé.

En 1997, par exemple, les taux de pauvreté parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête ayant deux enfants de moins de sept ans, était de 80,2 p. cent. Pour les familles avec deux enfants appartenant à des groupes d'âge différent (un de moins de sept ans et un dont l'âge se situe entre sept et 17 ans), le taux était de 65,8 p. cent. Chez les familles comptant deux enfants de sept ans et plus, il se chiffrait à 48,2 p. cent.

Il serait logique de penser que le risque de pauvreté est plus élevé pour tous les types de famille ayant de très jeunes enfants parce que la garde des nourrissons et des bambins pourrait empêcher les jeunes mères de prendre un emploi. L'absence de services de garde de haute qualité est un problème majeur pour les parents de jeunes enfants, particulièrement pour les familles monoparentales. Elles sont enclines à retourner sur le marché du travail après que leurs plus jeunes enfants sont scolarisés.

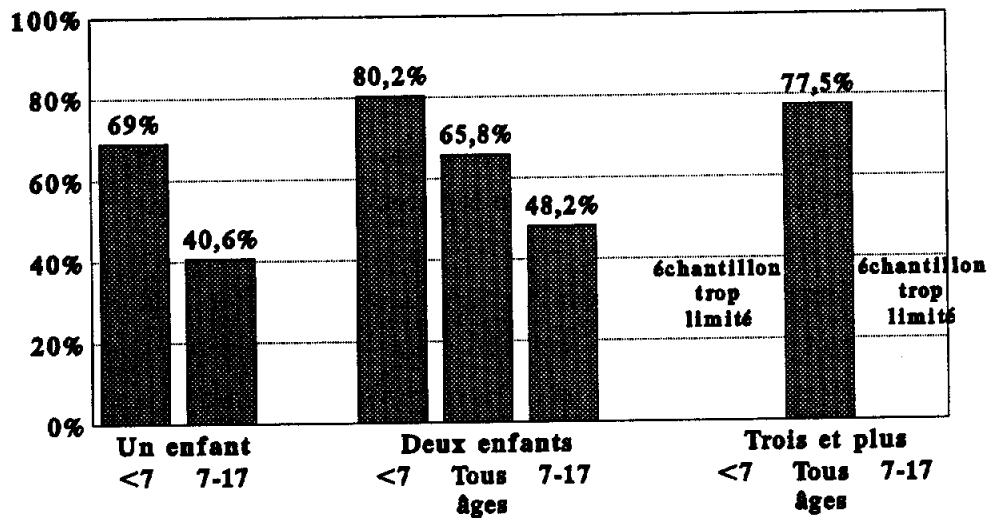
Par ailleurs, il est intéressant de constater, dans d'autres statistiques, que les familles monoparentales dirigées par la mère comptent en moyenne moins d'enfants que les familles biparentales. En 1997, les mères seules âgées de moins de 65 ans et vivant dans la pauvreté avaient en moyenne 1,68 enfant, et les mères seules ne vivant pas dans la pauvreté, 1,46 enfant. Parmi les couples de moins de 65 ans ayant des enfants, les couples pauvres avaient en moyenne 1,96 enfant, et les couples non pauvres, 1,82 enfant.

Taux de pauvreté chez les familles biparentales de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1997



Graphique S-1

Taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1997



Graphique S-2

Niveau de scolarité

Normalement, le risque de pauvreté décroît d'autant que la scolarité est poussée. Le graphique T-1 à la page suivante révèle que les taux de pauvreté des personnes seules, en 1997, diminuaient de façon presque constante, soit de 52 p. cent pour les personnes qui n'avaient jamais fréquenté l'école secondaire à 23,4 p. cent pour les personnes ayant un diplôme universitaire. Les taux de pauvreté fluctuaient un peu moins chez les chefs de famille, mais le taux le moins élevé, 7,7 p. cent, s'appliquait aux chefs de famille ayant un diplôme universitaire.

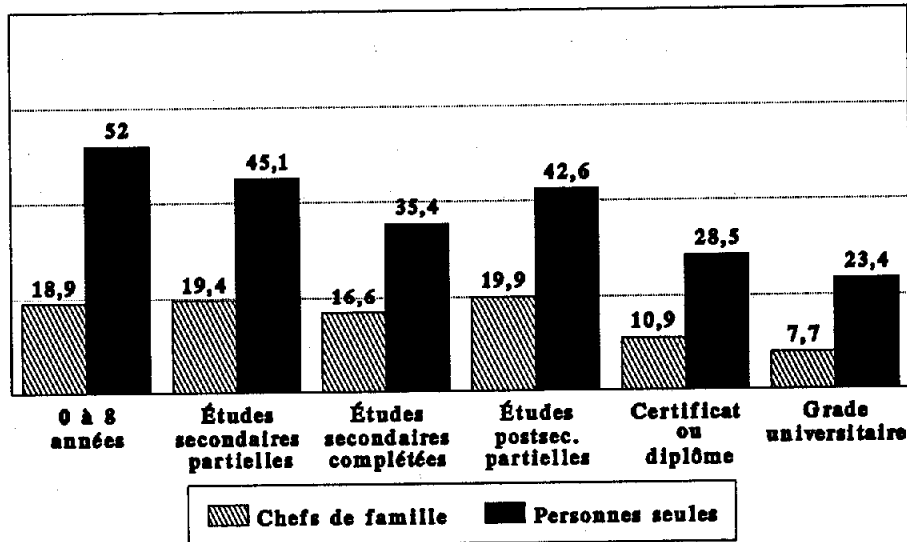
Le graphique T-2 donne les taux de pauvreté par type de famille, par ordre décroissant de gauche à droite. Les colonnes grises foncées indiquent le taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Les colonnes grises claires, celui des chefs de famille ou des personnes seules qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études au-delà.

Les schémas ressemblent à ceux correspondant au seul type de famille exposés plus tôt dans le présent rapport. Le taux de pauvreté pour les familles monoparentales dirigées par une femme qui n'a pas terminé l'école secondaire est de 82,9 p. cent, ce qui est de loin le plus élevé parmi toutes les personnes qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire est de 48,7 p. cent, ce qui est aussi le plus élevé, tous types de famille confondus. Ceci prouve que le type de famille et le niveau d'instruction influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.

Les taux de pauvreté chez les couples de 65 ans et plus étaient en pratique les mêmes pour les chefs de famille ayant terminé ou non leurs études secondaires.

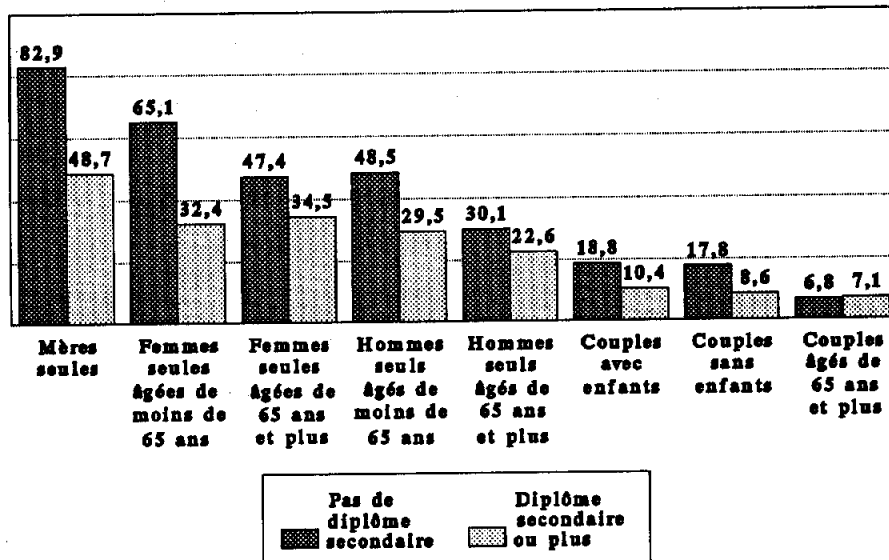
Un niveau d'instruction limité peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leur scolarité risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères seules. Leur manque d'instruction résulte de leur situation familiale plus qu'il ne découle directement de la pauvreté.

Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1997



Graphique T-1

Taux de pauvreté selon le type de famille et le niveau de scolarité, 1997



Graphique T-2

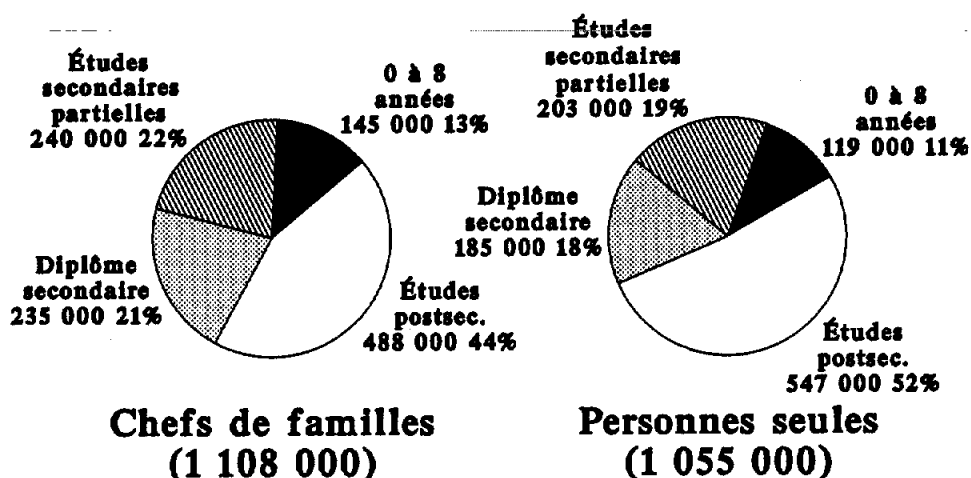
L'instruction est devenue beaucoup plus importante à titre de condition préalable pour plusieurs emplois pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Il ne faut donc guère s'étonner de constater un écart prononcé dans les données statistiques sur la pauvreté, selon le niveau d'instruction, entre les personnes de moins de 65 ans et celles de 65 ans et plus.

Les graphiques à la page suivante indiquent la répartition des familles et des personnes seules pauvres, selon le niveau d'instruction, en 1997. Le segment noir de chaque graphique circulaire correspond aux chefs de famille et aux personnes seules qui n'ont jamais fréquenté l'école secondaire. Les segments blancs, pour leur part, représentent les personnes qui ont fait des études postsecondaires.

Le graphique U-1 révèle que relativement peu de chefs de famille et de personnes seules pauvres de moins de 65 ans n'avaient pas terminé leurs études secondaires. La plupart des personnes pauvres de moins de 65 ans avaient au moins un diplôme d'études secondaires. De fait, 44 p. cent de tous les chefs de famille pauvres de moins de 65 ans et 52 p. cent de toutes les personnes pauvres de moins de 65 ans avaient effectivement fait des études postsecondaires, ce qui semble indiquer que la pauvreté est peut-être plus le résultat d'une pénurie d'emplois que d'un manque d'instruction.

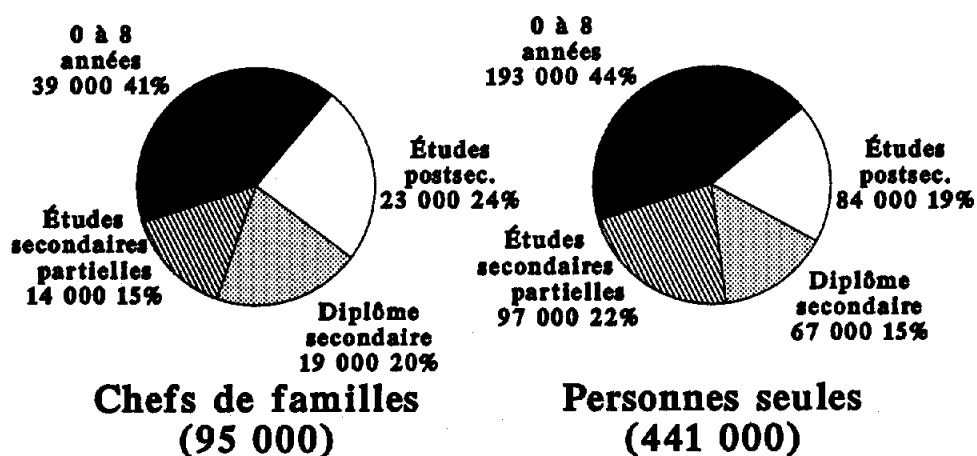
Le graphique U-2 présente une situation tout à fait différente. Une très forte proportion des chefs de famille pauvres et des personnes seules de 65 ans et plus n'ont jamais terminé leurs études secondaires et un nombre relativement restreint ont fait des études postsecondaires. Ces profils se transformeront vraisemblablement, lorsque la génération d'après-guerre, c'est-à-dire les personnes nées après 1945, commencera à gonfler les rangs des personnes âgées, au XXI^e siècle.

Répartition des pauvres de moins de 65 ans selon le niveau de scolarité, 1997



Graphique U-1

Répartition des pauvres de 65 ans et plus selon le niveau de scolarité, 1997

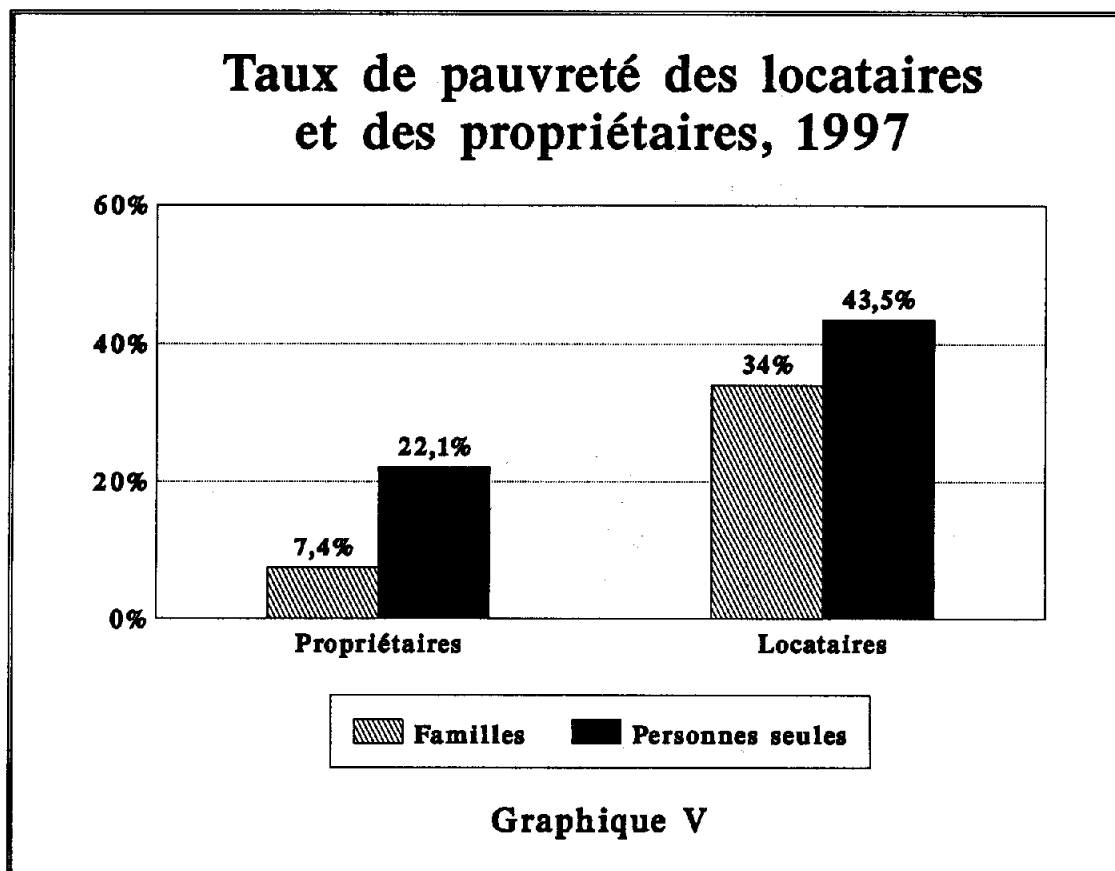


Graphique U-2

Propriétaires et locataires

Les taux de pauvreté sont relativement bas parmi les propriétaires et relativement élevés parmi les locataires. Tel que le démontre le graphique V, le taux de pauvreté en 1997 pour les familles propriétaires était de 7,4 p. cent, tandis que le taux des familles locataires était de 34 p. cent. Parmi les personnes seules, les taux de pauvreté étaient de 22,1 p. cent pour les propriétaires et de 43,5 p. cent pour les locataires.

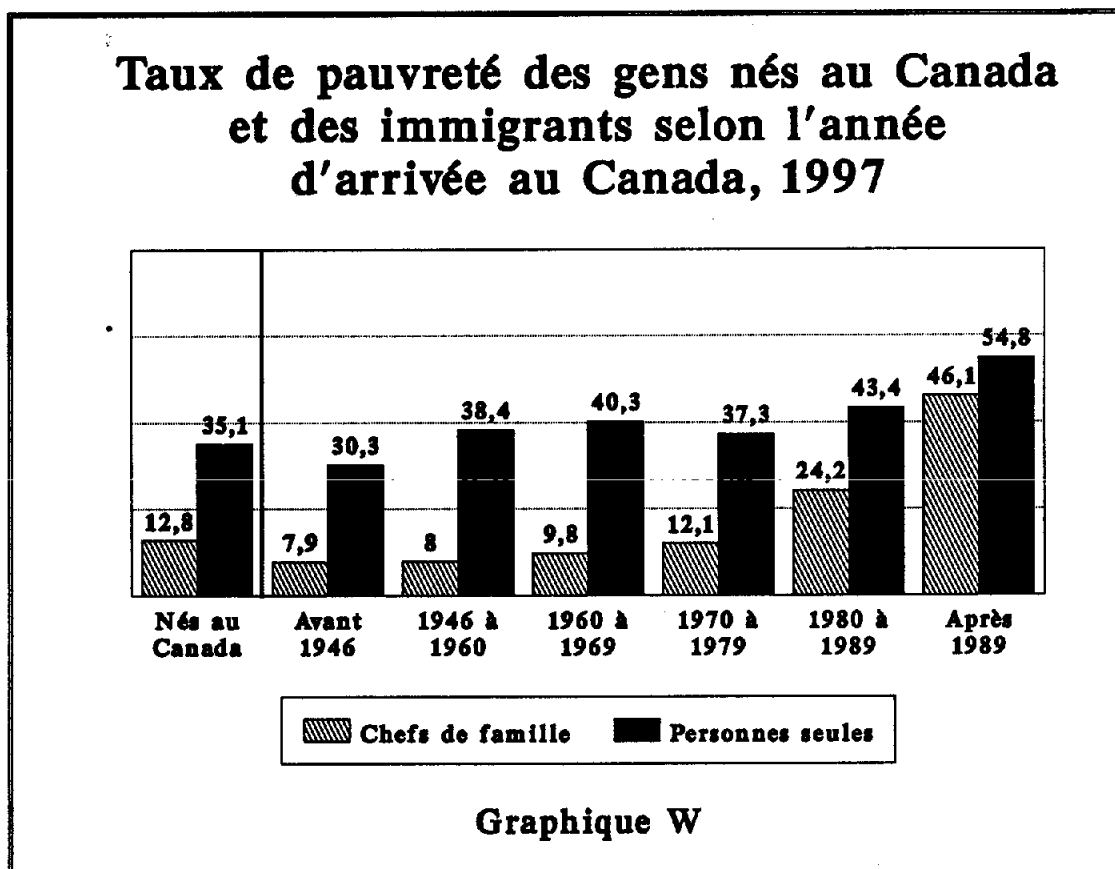
La majorité des personnes pauvres au Canada sont des locataires plutôt que des propriétaires. Les locataires représentaient 62 p. cent de toutes les familles pauvres en 1997 et presque 80 p. cent de toutes les personnes seules pauvres. Parmi la population en générale, 26 p. cent des familles et 66 p. cent des personnes seules étaient des locataires.



Année d'immigration

Les taux de pauvreté chez les personnes seules nées au Canada et les familles dont le chef est né au Canada sont invariablement plus bas que ceux des groupes correspondants d'immigrants. En 1997, dans le cas des personnes seules nées au Canada, ce taux était de 35,1 p. cent, et dans celui des personnes seules ayant immigré au Canada, il était de 42,5 p. cent. Par ailleurs, le taux de pauvreté des chefs de famille nés au Canada se situait à 12,8 p. cent, et celui des chefs de famille nés ailleurs, à 20,3 p. cent.

Chez les familles dont le chef a immigré au Canada avant 1980, les taux de pauvreté étaient relativement faible et chez celles où cette immigration a eu lieu récemment, ils étaient relativement élevé. En ce qui concerne les personnes seules, les taux de pauvreté étaient les plus faibles chez celles qui avaient immigré avant 1946, et les plus forts, chez celles qui sont arrivées après 1989.



Région de résidence

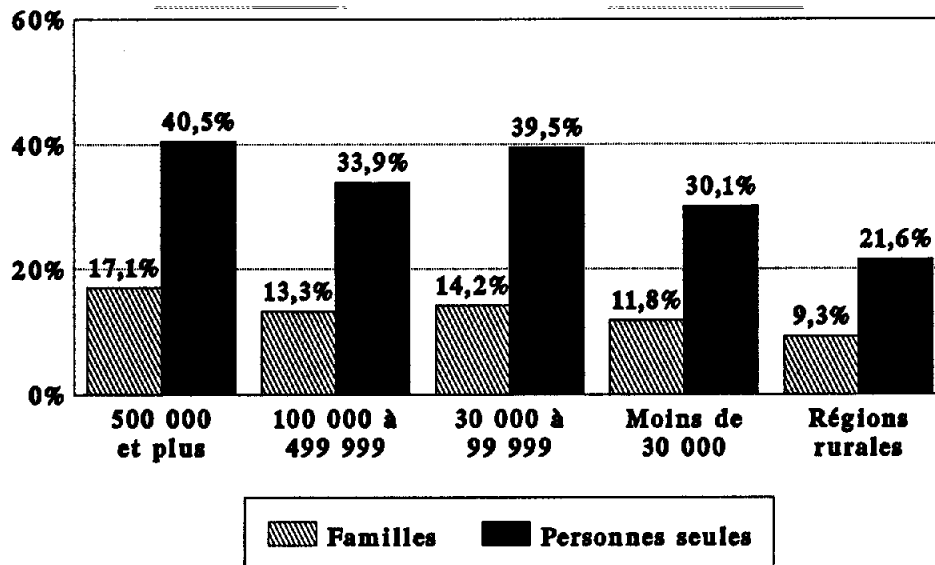
Les graphiques X-1 et X-2, à la page suivante, présentent la pauvreté parmi les familles et les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Chacune des cinq catégories des graphiques correspond à une série de seuils de pauvreté établis selon cette taille.

Le graphique X-1 montre que les taux de pauvreté étaient plus élevés dans les grandes villes que dans les petites agglomérations et les régions rurales. Cela est en partie dû au fait que les seuils de faible revenu sont plus élevés dans les zones urbaines que dans les campagnes. Par exemple, une personne seule avec un revenu de 14 500 \$ en 1997 aurait été considérée comme pauvre dans les neuf régions métropolitaines de recensement qui comptent plus d'un demi-million d'habitants, mais elle se serait classée au-dessus du seuil de pauvreté dans toutes les autres régions du Canada.

Le graphique X-2 ventile, selon la taille de la collectivité, les familles et personnes seules pauvres. En 1997, 681 000 familles pauvres (soit 57 p. cent de toutes les familles pauvres) et 891 000 personnes seules pauvres (soit 60 p. cent de toutes les personnes seules pauvres) vivaient dans des villes peuplées d'un demi-million d'habitants et plus.

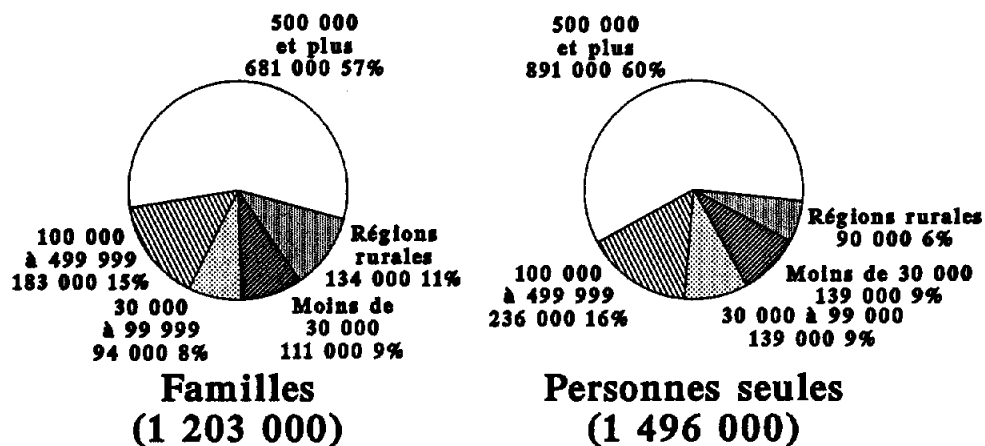
Le pourcentage des personnes pauvres qui résidaient dans les grandes villes était démesurément élevé parce que seulement 47 p. cent de toutes les familles et 53 p. cent de toutes les personnes seules vivaient dans des villes d'un demi-million d'habitants et plus en 1997.

Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 1997



Graphique X-1

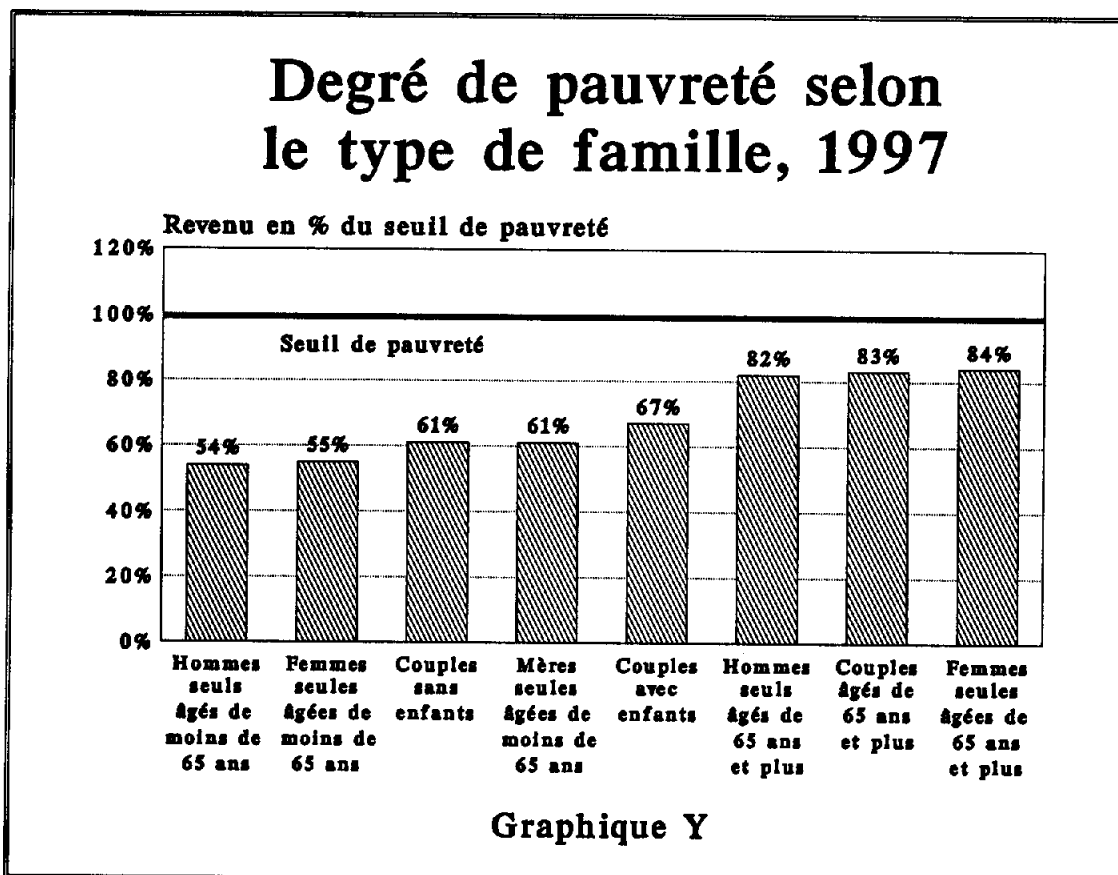
Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1997



Graphique X-2

V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ

Mesurer le risque de pauvreté est une chose, en évaluer la gravité en est une toute autre. Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée, mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou si quelques dollars de plus suffiraient à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi il nous faut mesurer le «degré de pauvreté». Les données ainsi recueillies nous permettront de calculer «l'écart de pauvreté», afin de préciser quel revenu supplémentaire serait nécessaire pour sortir tous les personnes de la pauvreté.



Le graphique Y donne les revenus moyens des Canadiennes et Canadiens en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit sous-catégories de familles dont il est question dans les

chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite. En 1997, ce sont les hommes seuls de moins de 65 ans qui étaient les plus pauvres, avec des revenus moyens ne représentant que 54 p. cent du seuil de pauvreté, les moins pauvres sur ce tableau étant les femmes seules de 65 ans et plus, dont les revenus moyens équivalent à 84 p. cent du seuil de pauvreté.

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 10 montre l'ampleur moyenne de la pauvreté dans les diverses catégories de familles, en 1980, 1996 et 1997. Toutes les données sont exprimées en dollars constants de 1997, afin d'éliminer les effets de l'inflation pendant cette période.

TABLEAU 10

DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE
EN DOLLARS CONSTANTS DE 1997

Type de famille	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1980	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1996	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1997
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 452 \$	9 758 \$	9 337 \$
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 612 \$	9 008 \$	9 822 \$
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	7 593 \$	6 470 \$	6 823 \$
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	7 279 \$	6 876 \$	6 854 \$
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 965 \$	6 686 \$	7 295 \$
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	4 272 \$	2 757 \$	2 452 \$
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	4 112 \$	2 903 \$	2 436 \$
Couples âgés de 65 ans et plus	3 499 \$	2 592 \$	3 523 \$

Les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans étaient les plus pauvres, en 1980, compte tenu de l'écart entre leur revenu et le seuil de pauvreté. Leur situation s'est légèrement améliorée en 1997, mais leur revenu s'établissait à 9 337 \$, en moyenne, de moins que le seuil de pauvreté. Les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans avaient un revenu de 8 612 \$ en-dessous du seuil de pauvreté en 1980, de 9 008 \$ de moins en 1996 et de 9 822 \$ de moins en 1997, soit la pire situation depuis 18 ans.

Viennent ensuite les femmes seules et les hommes seuls de moins de 65 ans. La situation est pire pour eux lorsque le degré de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, mais ils se classent différemment lorsque la mesure est exprimée en dollars au-dessous de ce seuil. Cette apparente incohérence s'explique par le fait que les seuils de pauvreté sont plus élevés pour les familles que pour les personnes seules. Par exemple, une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville, classée à la moitié du seuil de pauvreté de 1997, soit de 32 377 \$, se serait trouvée à 16 189 \$ sous le seuil de pauvreté, alors qu'une personne seule classée à la moitié du seuil, c'est-à-dire à 16 320 \$, se serait trouvée à 8 160 \$ au-dessous.

En 1997, les couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants avaient, en moyenne, un revenu de 7 295 \$ inférieur au seuil de pauvreté, soit un autre sommet depuis les 18 dernières années.

Les femmes seules et les hommes seuls pauvres de 65 ans et plus ont vu l'ampleur de la pauvreté diminuer pendant cette période de 18 ans. Le profil est plus irrégulier dans le cas des couples âgés pauvres, sans doute en raison de fluctuations statistiques imputables à la taille relativement restreinte de ce groupe. De 1996 à 1997, par exemple, l'ampleur de la pauvreté dans les couples âgés est passée de 2 592 \$ à 3 523 \$.

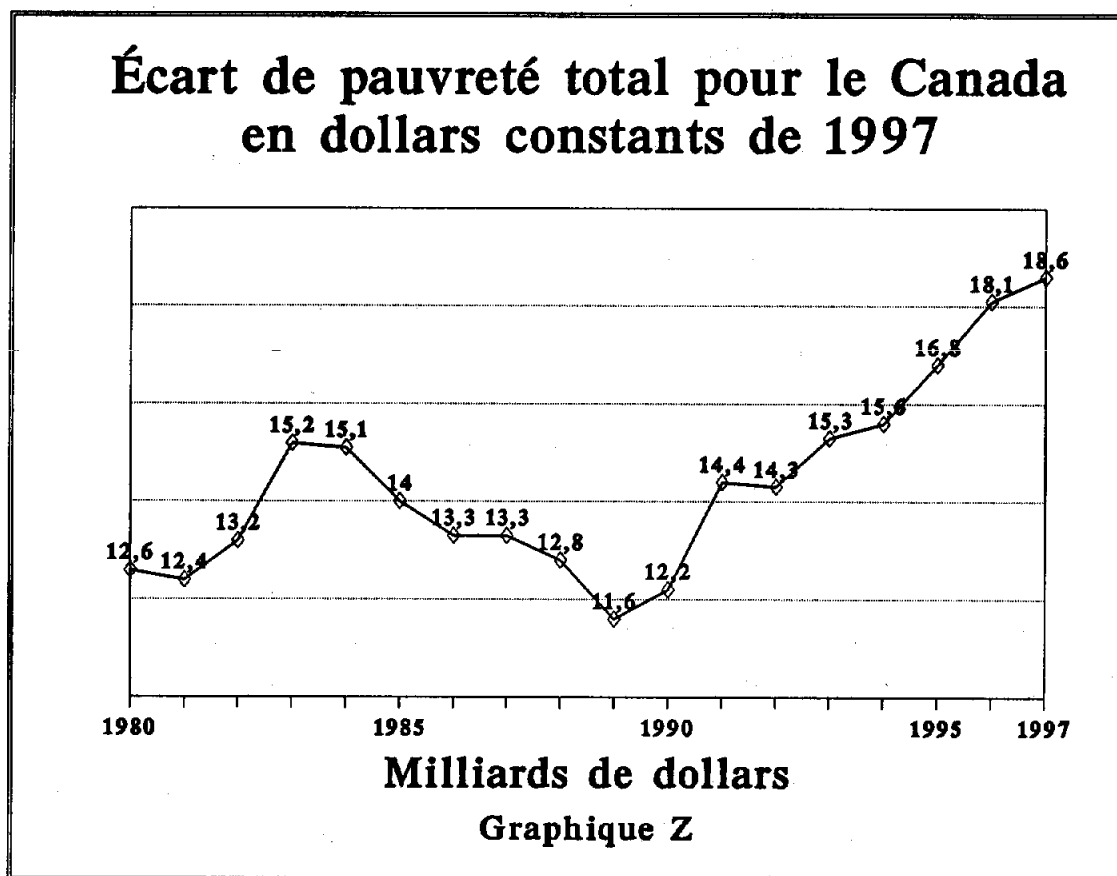
Il est possible, à partir de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles ou de personnes seules constituant chaque groupe, de calculer «l'écart de pauvreté» total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer tous les Canadiennes et Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté dans toute année donnée.

En 1997, l'écart de pauvreté était de 18,6 milliards de dollars (tableau 11). À eux seuls, quatre types de famille représentent plus des trois quarts de cet écart. Il s'agit des hommes seuls de moins de 65 ans, des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, des femmes seules de moins de 65 ans et des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. L'ordre de classement de ces quatre groupes change d'une année à l'autre, mais jamais l'écart de pauvreté n'est aussi important pour aucun autre type de famille.

TABLEAU 11		
ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 1997		
Type de famille	Écart de pauvreté	Part de l'écart
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	4 006 000 000 \$	21,6 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	3 684 000 000 \$	19,8 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	3 207 000 000 \$	17,3 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	3 178 000 000 \$	17,1 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	1 522 000 000 \$	8,2 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	875 000 000 \$	4,7 %
Couples âgés de 65 ans et plus	230 000 000 \$	1,2 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	201 000 000 \$	1,1 %
Autres	1 671 000 000 \$	9,0 %
Écart de pauvreté total	18 574 000 000 \$	100,0 %

L'écart de pauvreté canadien a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit au graphique Z. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1997 afin de montrer les tendances en tenant compte de

l'inflation. L'écart, qui était de 12,6 milliards en 1980, est passé à 15,2 milliards en 1983, à cause de la récession, puis il a diminué pendant presque tout le reste de la décennie, mais il s'est de nouveau creusé en 1990 avec l'arrivée de la récession suivante et a continué de grimper jusqu'en 1997.



Un troisième moyen d'examiner le degré de pauvreté est de regrouper les familles et les personnes seules dans des catégories de revenu fondées sur les pourcentages des seuils de pauvreté, comme dans les graphiques présentés dans les pages suivantes.

Les graphiques AA-1 jusqu'à AA-4 illustrent la répartition des revenus en 1997 pour les quatre types de personnes seules. Chaque tranche des diagrammes circulaires représente le nombre de ces personnes dans chaque catégorie de revenu : moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté, de 50 à 75 p. cent du seuil, de 75 à 100 p. cent du seuil, de 100 à 125 p. cent du seuil, et plus de 125 p. cent du seuil.

La ventilation des revenus pour les femmes seules et les hommes seuls de moins de 65 ans figure dans les deux graphiques AA-1 et AA-3 à la moitié supérieure de la page suivante. Une quantité relativement importante de personnes se trouvait au-dessous du seuil de pauvreté en 1997. Parmi les plus démunis, se trouvaient 259 000 hommes seuls de moins de 65 ans et 189 000 femmes seules de moins de 65 ans ayant des revenus se situant à moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté. Les revenus de ces personnes auraient dû augmenter énormément pour leur permettre d'échapper à la pauvreté.

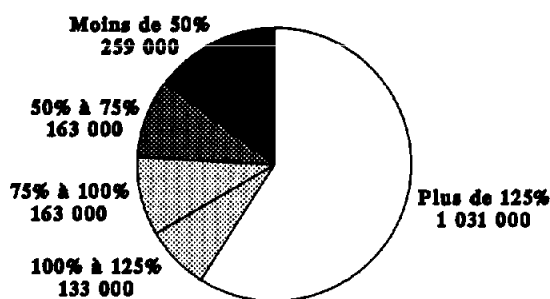
Comme on le constate dans les deux diagrammes de la moitié inférieure, il existe une différence marquée dans la répartition des revenus des femmes seules et des hommes seuls de 65 ans et plus. La catégorie correspondant à moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté est si minime qu'elle a dû être combinée à la catégorie des 50 à 75 p. cent. Une quantité impressionnante de personnes âgées seules s'est classée dans les deux tranches grises claires : de 75 à 100 p. cent et de 100 à 125 p. cent du seuil de pauvreté. Avec ce genre de ventilation, les taux de pauvreté pourraient fluctuer remarquablement si les revenus des personnes âgées seules augmentaient ou baissaient seulement de quelques dollars par semaine.

Pour avoir une idée des répercussions de modestes augmentations ou baisses des revenus de l'ensemble des personnes seules, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques de 1997 sur la pauvreté en se fondant sur la pire et sur la meilleure des hypothèses.

Dans le meilleur des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules pauvres dont les revenus se situent entre 75 et 100 p. cent du seuil de pauvreté (une des tranches grises claires des diagrammes des graphiques) ont eu suffisamment de revenus supplémentaires en 1997 pour sortir de la pauvreté. Selon ce scénario, le nombre de ces personnes aurait chuté de 1 496 000 à 851 000, et le taux de pauvreté serait tombé de 36,3 p. cent à 20,6 p. cent.

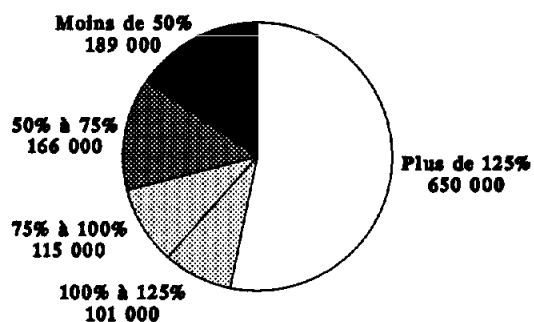
Dans le pire des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules «presque pauvres» qui avaient des revenus situés entre 100 et 125 p. cent du seuil de pauvreté (l'autre tranche grise claire de chaque diagramme) ont perdu assez de revenus en 1997 pour devenir réellement pauvres. Le nombre de personnes seules pauvres aurait grimpé de 1 496 000 à 2 012 000 et le taux de pauvreté serait monté en flèche, passant de 36,3 p. cent à 48,8 p. cent.

Répartition des revenus en 1997, en pourcentage du seuil de pauvreté



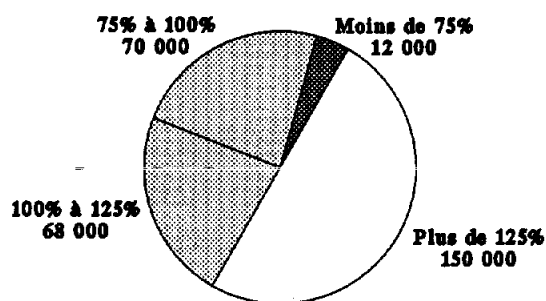
**Hommes seuls
de moins de 65 ans**

Graphique AA-1



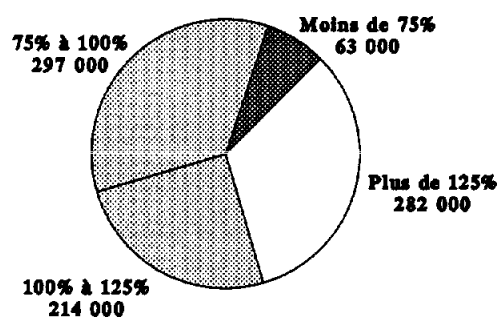
**Femmes seules
de moins de 65 ans**

Graphique AA-3



**Hommes seuls
de 65 ans et plus**

Graphique AA-2



**Femmes seules
de 65 ans et plus**

Graphique AA-4

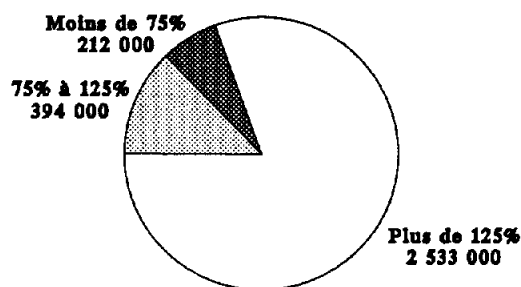
Les graphiques à la page suivante présentent le même type de ventilation des revenus pour les familles. Les trois diagrammes correspondant respectivement aux couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, aux couples de moins de 65 ans sans enfants, et aux couples de 65 ans et plus sont semblables. La grande majorité des familles avait des revenus équivalant à plus de 125 p. cent du seuil de pauvreté. Les tranches grises claires qui correspondent aux revenus de 75 à 100 p. cent et de 100 à 125 p. cent du seuil de pauvreté étaient relativement étroites, si étroites que les catégories ont dû être combinées dans deux des diagrammes pour être clairement visibles. Les deux autres catégories (moins de 50 p. cent et de 50 à 75 p. cent du seuil de pauvreté) étaient encore plus petites et ont dû aussi être combinées.

Le seul type de famille qui faisait exception à la tendance générale des familles est celui des mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans. Selon le diagramme, relativement peu de mères seules ont des revenus de 125 p. cent et plus du seuil de pauvreté. On voit aussi que 93 000 de ces femmes ont des revenus qui n'atteignent pas la moitié de ce seuil et que 155 000 autres se situent entre 50 et 75 p. cent du seuil de pauvreté.

En prenant la meilleure hypothèse, où toutes les familles de la catégorie des 75 à 100 p. cent du seuil de pauvreté auraient eu des revenus supplémentaires et seraient sorties de la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait chuté de 1 203 000 à 725 000 en 1997, et le taux de pauvreté serait tombé de 14,3 p. cent à 8,6 p. cent.

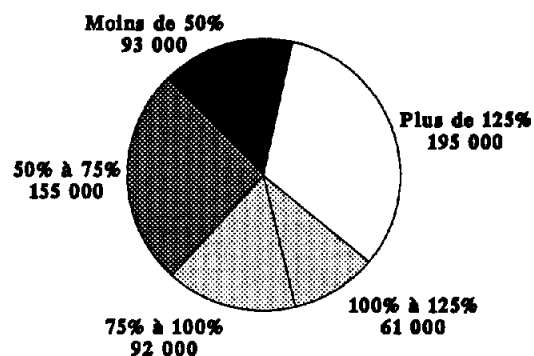
Selon l'hypothèse inverse, où les familles de la catégorie des 100 à 125 p. cent du seuil seraient tombées dans la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait grimpé de 1 203 000 à 1 847 000, et le taux de pauvreté serait passé de 14,3 p. cent à 22 p. cent.

Répartition des revenus en 1997, en pourcentage du seuil de pauvreté



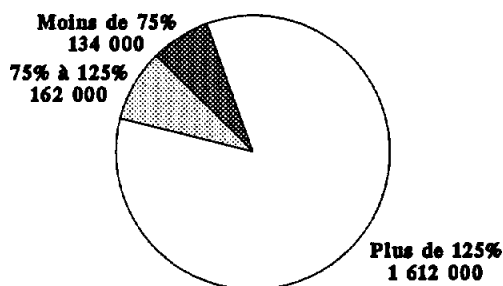
**Couples de moins de
65 ans avec enfants**

Graphique AB-1



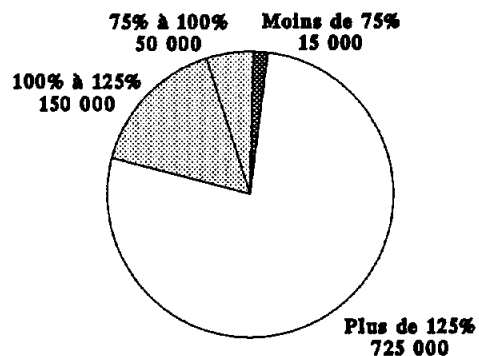
**Mères seules
de moins de 65 ans**

Graphique AB-3



**Couples de moins de
65 ans sans enfants**

Graphique AB-2



Couples de 65 ans et plus

Graphique AB-4

Le Conseil national du bien-être social a lancé depuis longtemps un cri d'alarme au sujet du nombre de personnes dont le revenu est inférieur à la moitié du seuil de pauvreté. Il a constaté avec stupeur que ce nombre a augmenté en 1997, malgré l'embellie constante de l'économie pendant les années qui ont suivi la dernière récession. De toute évidence, il y a eu une forte progression du groupe des plus démunis depuis 1989, lorsque tous les ordres de gouvernement ont commencé à réduire les services et les mesures de soutien du revenu destinés aux personnes pauvres. Les réductions du bien-être social, par les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que celles de l'assurance-chômage, par le gouvernement fédéral, ont sans doute fortement contribué à cette évolution tragique de la situation.

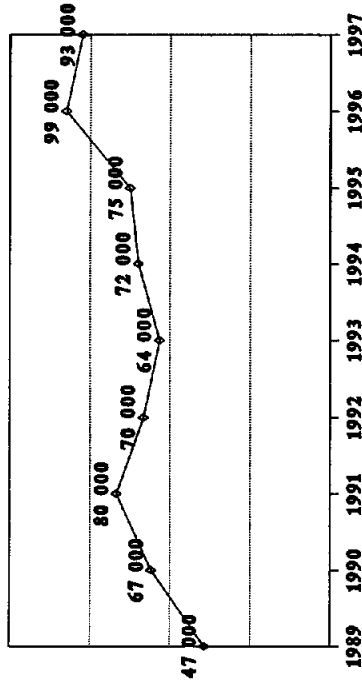
Les graphiques AC-1 à AC-4 font ressortir l'accroissement de la pauvreté totale entre 1989 et 1997. Ainsi, en 1997, on comptait un total de 93 000 mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et dont le revenu s'établissait à moins de 50 p. cent du seuil de pauvreté. Il s'agit d'une légère baisse par rapport aux 99 000 personnes de l'année précédente, mais près du double des 47 000 de 1989, soit l'année précédant le début de la récession de 1990-1991.

Dans le cas des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, des couples de moins de 65 ans sans enfants et des personnes seules de moins de 65 ans, les données sur les plus démunis confirment une hausse plus ou moins constante depuis 1989.

L'addition des autres catégories de familles et de quelques milliers de personnes âgées très pauvres donne un total de 277 000 familles et de 456 000 personnes seules ayant un revenu égal ou inférieur à la moitié du seuil de pauvreté, en 1997.

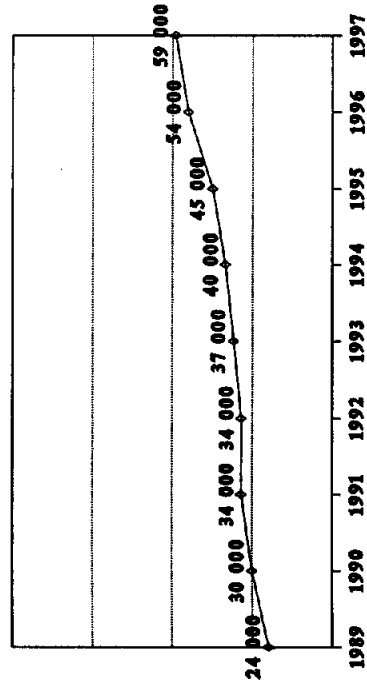
Ces données devraient clairement réfuter les arguments des personnes qui croient que la pauvreté n'est pas un problème au Canada. Les personnes dont le revenu est égal ou inférieur à la moitié du seuil de pauvreté sont réellement pauvres. Il est triste de voir tant de personnes vivre dans le dénuement total et nous constatons avec effarement que ces nombres augmentent, malgré l'amélioration de la situation économique. Le Conseil national du bien-être social estime qu'il s'agit d'un problème très grave qui exige une intervention immédiate de la part des gouvernements.

**Mères seules de moins de 65 ans
avec enfants et ayant un revenu de
moins de 50% du seuil de pauvreté**



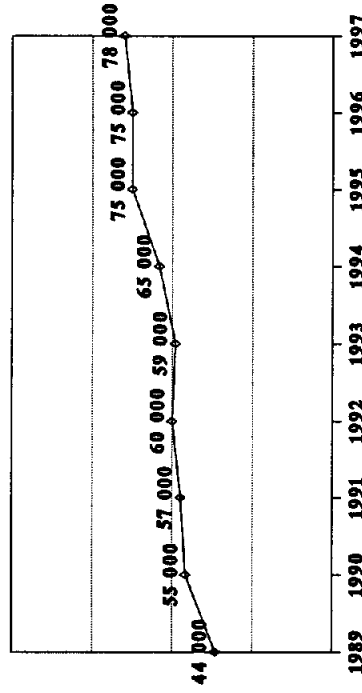
Graphique AC-1

**Couples de moins de 65 ans
sans enfants et ayant un revenu de
moins de 50% du seuil de pauvreté**



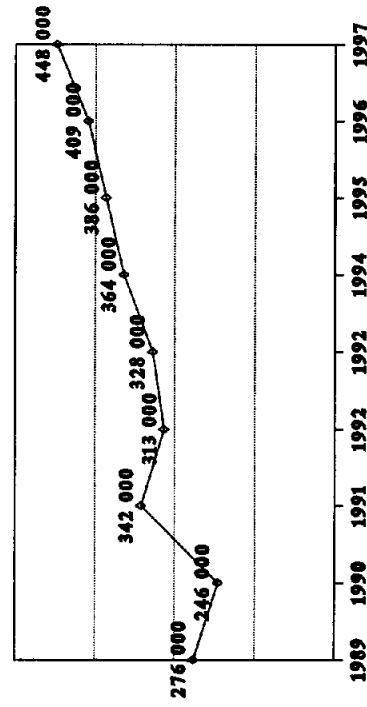
Graphique AC-2

**Couples de moins de 65 ans
avec enfants et ayant un revenu de
moins de 50% du seuil de pauvreté**



Graphique AC-3

**Personnes seules de moins de 65 ans
ayant un revenu de moins de 50%
du seuil de pauvreté**



Graphique AC-4

VI. LES PERSONNES PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU

On peut mesurer les difficultés financières des pauvres en voyant où se situe leur revenu par rapport au seuil de pauvreté, ou encore en comparant leur revenu au revenu moyen. Le tableau 12 donne le revenu moyen des Canadiennes et Canadiens pauvres par type de famille, en 1997, le revenu moyen de tous les Canadiennes et Canadiens par type de famille, et il établit le rapport entre les deux.

TABLEAU 12			
REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1997			
Type de famille	Revenu moyen des pauvres	Revenu moyen d'ensemble	Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	8 257 \$	28 800 \$	29 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	8 287 \$	24 470 \$	34 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	12 033 \$	56 899 \$	21 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	12 661 \$	24 340 \$	52 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	12 818 \$	18 399 \$	70 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	14 666 \$	25 445 \$	58 %
Couples âgés de 65 ans et plus	17 864 \$	40 085 \$	45 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	20 018 \$	64 832 \$	31 %

→ + Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de dix-huit ans.

Par exemple, en 1997, les hommes seuls de moins de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté disposaient d'un revenu moyen de 8 257 \$, alors que les hommes seuls de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres confondus, vivaient en moyenne avec 28 800 \$. Le revenu moyen des pauvres correspondait à 29 p. cent de celui de tous les hommes seuls de moins de 65 ans.

Les différences entre les revenus moyens des pauvres et de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens sont parfois frappantes. Par exemple, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans disposaient en moyenne de 20 018 \$ pour vivre, alors que le revenu moyen de tous les couples ayant des enfants de moins de 18 ans était de 64 832 \$, soit plus de trois fois autant.

Les différences sont bien moindres dans le cas des personnes âgées seules et des mères seules parce que les revenus moyens étaient nettement inférieurs. Les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont vécu avec un revenu moyen de 14 666 \$ seulement, mais le revenu moyen des mères seules était de 25 445 \$, ce qui est beaucoup moins que le revenu moyen de toutes les familles avec deux conjoints.

Les revenus des personnes pauvres ont atteint un sommet au début de la décennie. Depuis, la tendance globale est à la baisse. De 1996 à 1997, les revenus des femmes seules pauvres de 65 ans et plus et des hommes seuls de moins de 65 ans et de 65 ans et plus ont légèrement augmenté, en dollars constants. Les revenus des mères seules pauvres de moins de 65 ans n'ont guère fluctué et ceux des quatre autres catégories de familles ont légèrement diminué.

L'annexe C comprend d'autres renseignements sur les tendances des revenus des 20 p. cent de familles et de personnes seules les plus démunies.

De toute évidence, un grand nombre de Canadiennes et Canadiens pauvres comptent sur divers programmes publics pour joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres, notamment dans celui des personnes âgées, les sommes ainsi perçues représentent une part très importante du revenu total.

Le tableau 13 montre la somme moyenne des «paiements de transfert» reçue par les familles pauvres et les personnes seules pauvres en 1997. Les paiements de transfert comprennent les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, l'assurance-chômage, le bien-être social, la pension de Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti versés par le fédéral, la Prestation fiscale pour enfants et le crédit fédéral de la TPS. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec ainsi que l'assurance-chômage sont administrés par les gouvernements, mais les fonds proviennent des contributions versées par les travailleurs et les employeurs, et non pas par le gouvernement.

TABLEAU 13			
PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1997			
Type de famille	Paiement de transfert moyen	Revenu moyen toutes sources confondues	Paiement de transfert en % du revenu total
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	3 626 \$	8 257 \$	44 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	3 840 \$	8 287 \$	46 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	5 720 \$	12 033 \$	48 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 227 \$	20 018 \$	41 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	9 362 \$	14 666 \$	64 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	11 784 \$	12 661 \$	93 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	11 808 \$	12 818 \$	92 %
Couples âgés de 65 ans et plus	16 324 \$	17 864 \$	91 %

Les types de famille sont classés en ordre décroissant par rapport à l'aide perçue, le plus petit montant étant le premier donné. La deuxième colonne indique le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres toutes sources confondues - ce sont les mêmes chiffres qu'au tableau précédent. La troisième colonne donne le pourcentage du revenu total provenant de sources gouvernementales.

Divers programmes gouvernementaux fournissent moins de la moitié du revenu total du premier des quatre types de famille, 64 p. cent du revenu total pour les mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, et de 91 à 93 p. cent du revenu total des trois autres types de familles de 65 ans et plus.

Les paiements de transfert destinés aux personnes pauvres ont constamment diminué au cours des dernières années. Il ne faut pas s'en étonner, parce que les paiements de transfert destinés à des programmes tels que le bien-être social et l'assurance-chômage diminuent habituellement au fil du regain de vigueur de l'économie.

En revanche, les paiements de transfert destinés aux femmes seules de 65 ans et plus ont atteint un sommet de 11 808 \$ en 1997.

Familles et personnes seules de 65 ans et plus

La variété des programmes gouvernementaux qui leur sont destinés est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté parmi eux ont beaucoup diminué. Le tableau 14 présente une image plus détaillée de ces sources et d'autres sources de revenu courantes pour les couples de personnes âgées pauvres et pour les hommes seuls et les femmes seules pauvres de 65 ans et plus. Il y a deux colonnes par type de famille. La première donne le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres qui tirent un revenu d'une source particulière. La deuxième indique la somme moyenne reçue par les seuls bénéficiaires. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de ce type de paiement.

Presque toutes les personnes âgées pauvres tirent une part importante de leur revenu total de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti fédéraux. Si l'on

n'atteint pas 100 p. cent, c'est probablement parce que certains ont immigré récemment au Canada et qu'ils ne satisfont pas aux conditions de résidence des programmes. En 1997, le montant maximal de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti versés aux couples âgés était de 17 198 \$, et le montant maximal pour une personne âgée seule, de 10 607 \$.

TABLEAU 14

SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1997

Source de revenu	Couples âgés de 65 ans et plus (65 000)		Hommes seuls âgés de 65 ans et plus (82 000)		Femmes seules âgées de 65 ans et plus (359 000)	
	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	91 %	11 215 \$	96 %	8 032 \$	98 %	8 291 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	84 %	5 875 \$	81 %	3 807 \$	72 %	3 948 \$
Placements	27 %	1 341 \$	échantillon trop petit		29 %	1 469 \$
Suppléments provinciaux	20 %	1 827 \$	23 %	1 995 \$	23 %	1 087 \$
Pensions professionnelles	24 %	2 768 \$	14 %	2 764 \$	15 %	2 753 \$
Plans enregistrés d'épargne-retraite	6 %	1 469 \$	échantillon trop petit		3 %	2 544 \$
Toutes sources confondues	100 %	17 864 \$	100 %	12 661 \$	100 %	12 818 \$

Les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) constituent, en importance, la deuxième source de revenu, 84 p. cent des couples âgés pauvres, 81 p. cent des hommes âgés seuls pauvres, et 72 p. cent des femmes âgées seules pauvres en ayant bénéficié. La prestation de retraite maximale versée par les deux régimes était de 8 842 \$ en 1997, et la rente de survivant maximale pour une personne âgée de 65 ans et plus, de 5 305 \$. Les montants maximaux sont fonction des salaires de carrière supérieurs à la moyenne. Les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations moindres.

Quelques familles et personnes seules de 65 ans et plus ont perçu un revenu de placements en 1997, mais les montants touchés sont modestes en moyenne.

La catégorie «suppléments provinciaux» correspond aux suppléments accordés aux personnes âgées à faible revenu par certains gouvernements provinciaux. Elle comporte aussi certaines prestations d'assistance sociale à l'intention des personnes âgées dans les provinces qui ne versent pas de suppléments. Les sommes attribuées au titre de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre, mais les montants perçus sont en moyenne modestes.

Une assez petite proportion de personnes âgées tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel, et l'on voit au tableau 14 combien minime est le revenu assuré par ces régimes aux personnes qui ont pris leur retraite au bas de l'échelle des revenus.

La même remarque est en grande partie valable pour les revenus de REÉR ou de plans enregistrés d'épargne-retraite. En 1997, un très petit nombre de personnes âgées pauvres ont eu des revenus provenant de rentes de REÉR. Dans la grande majorité des cas, ces personnes se trouvent dans cette situation parce qu'elles n'ont pas eu les moyens d'alimenter un REÉR avant de prendre leur retraite.

Familles et personnes seules de moins de 65 ans

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, encore que l'assistance sociale et les prestations d'assurance-chômage soient elles aussi importantes. Le tableau 15 donne plus de détails.

En 1997, les gains représentaient la principale source de revenu pour quatre des cinq types de famille figurant au tableau 15, et la deuxième source en importance des familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Ces gains sont déclarés par 58 p. cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 53 p. cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 56 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 79 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 50 p. cent des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

La moyenne des gains était remarquable dans tous les cas. Les 8 278 \$ gagnés en moyenne par les mères seules pauvres, par exemple, équivalaient à 34 semaines de 40 heures de travail payées 6 \$ de l'heure ou à 17 semaines de travail à plein temps à 12 \$ l'heure.

Le pourcentage des personnes pauvres de moins de 65 ans touchant un salaire n'a guère fluctué au cours des dernières années. Les pourcentages de 1997, selon la catégorie de famille, étaient tous inférieurs aux données de 1989 ou de 1990, avant le début de la dernière récession.

Une part importante de chacun des cinq types de famille a perçu une assistance sociale en 1997. Ont déclaré avoir bénéficié de paiements de l'assistance sociale 35 p. cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 33 p. cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 32 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 32 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 61 p. cent des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Des calculs effectués par le Conseil national du bien-être social démontrent que les personnes seules auraient eu droit à des prestations de bien-être social ainsi que des prestations connexes variant entre 1 108 \$ à 6 623 \$ par année. Une mère seule avec un enfant aurait eu droit à des prestations entre 9 268 \$ et 11 962 \$ et les couples avec deux enfants entre 11 164 \$ et 15 458 \$.³

Les prestations d'assurance-chômage ont été mentionnées en 1997 par neuf pour cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; sept pour cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 14 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 18 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et dix pour cent des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

TABEAU 15

SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS, 1997

Source de revenu	Hommes seuls (584 000)		Femmes seules (470 000)		Couples sans enfants (209 000)		Couples avec enfants (375 000)		Mères seules (340 000)	
	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Gains	58 %	7 177 \$	53 %	7 059 \$	56 %	8 414 \$	79 %	13 811 \$	50 %	8 278 \$
Assistance sociale	35 %	6 229 \$	33 %	6 577 \$	32 %	8 203 \$	32 %	8 888 \$	61 %	8 473 \$
Assurance-chômage	9 %	3 553 \$	7 %	4 083 \$	14 %	4 019 \$	18 %	4 748 \$	10 %	4 033 \$
Placements	8 %	2 425 \$	10 %	2 645 \$	19 %	2 818 \$	15 %	2 180 \$	5 %	2 879 \$
Prestation fiscale pour enfants	---	---	---	---	---	---	94 %	3 178 \$	100 %	2 598 \$
RPC/RRQ	9 %	5 877 \$	14 %	5 145 \$	25 %	5 637 \$	4 %	5 815 \$	5 %	5 584 \$
Pensions professionnels	---	---	3 %	5 277 \$	8 %	7 422 \$	---	---	---	---
Commission des accidents du travail	2 %	4 854 \$	1 %	3 985 \$	5 %	6 515 \$	5 %	7 620 \$	---	---
Pension alimentaire	---	---	2 %	4 210 \$	---	---	3 %	4 219 \$	17 %	4 167 \$
Revenu de toutes sources	100 %	8 257 \$	100 %	8 287 \$	100 %	12 033 \$	100 %	20 018 \$	100 %	14 666 \$

En 1997, l'assurance-chômage remplaçait 60 p. cent de la rémunération assurable des prestataires ayant des personnes à charge et une faible rémunération. Pour tous les autres travailleurs, le taux de remplacement était de 55 p. cent.

Entre cinq et 19 p. cent des familles et des personnes seules pauvres de moins de 65 ans recevaient des revenus de placements, mais les montants étaient modestes.

La Prestation fiscale pour enfants a été adoptée en 1993 pour remplacer les Allocations familiales, le Crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit non remboursable pour les contribuables ayant des enfants de moins de 18 ans. Le montant maximal de la Prestation fiscale pour enfants était, en 1997, dans la plupart des régions du Canada, de 1 233 \$ pour chaque enfant âgé de moins de sept ans et de 1 020 \$ pour chaque enfant de sept à 17 ans. Les taux différaient légèrement au Québec et en Alberta, par suite de demandes dans ce sens des deux gouvernements provinciaux.⁴

Le 1^{er} juillet 1998, la Prestation fiscale pour enfants était remplacée par la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Les familles qui ne dépendaient pas du bien-être social ont été les seules à bénéficier d'une augmentation de prestations.

Les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarés par 14 p. cent des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; par 25 p. cent des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; et par de beaucoup plus petits pourcentages de personnes appartenant aux trois autres types de famille. L'Enquête sur les finances des consommateurs ne précise pas le type de prestation, mais il peut s'agir de personnes de 60 à 64 ans qui ont pris une retraite anticipée, de veuves et de veufs à qui les régimes ont versé une rente de survivant, ou de personnes qui touchent une pension d'invalidité. De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de pensions privés ont pu percevoir des pensions de retraite, rentes de survivant ou de pensions d'invalidité.

Un pourcentage très faible de familles et de personnes seules pauvres recevaient des prestations de la Commission des accidents du travail et, comme dans le cas des pensions, ces prestations constituaient pour elles une source importante de revenus.

Enfin, le tableau 15 montre que 17 p. cent des mères seules pauvres âgées de 65 ans et moins ont reçu une pension alimentaire, dont le montant se situait en moyenne à 4 167 \$. Par ailleurs, deux pour cent des femmes seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont reçu une pension alimentaire de leur ancien conjoint. Des couples ayant des enfants de moins de 18 ans, trois pour cent ont reçu une pension alimentaire.

Même si les données exposées dans le tableau 15 éclairent beaucoup, elles ne donnent pas un tableau clair des combinaisons typiques de revenus. De toute évidence, certaines personnes pauvres n'ont qu'une seule source de revenus alors que d'autres en ont plusieurs.

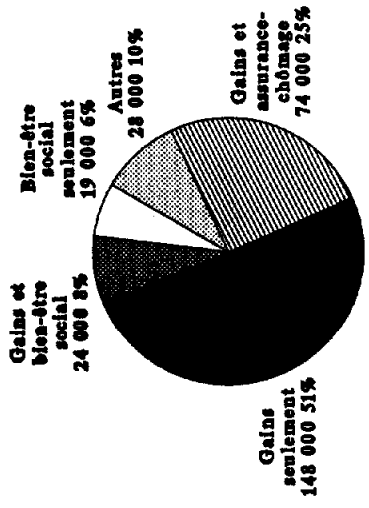
Le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada d'effectuer des calculs avec des données spéciales pour différencier, selon leurs principales sources de revenus, les familles et les personnes seules pauvres, dont il est question dans le tableau 15. Pour les personnes de moins de 65 ans, on a pris comme principales sources de revenus, les gains, le bien-être social et l'assurance-chômage.

Le résultat de l'opération a été une série de tableaux basés sur différentes combinaisons de revenus : gains seulement, bien-être social seulement, gains et bien-être social ensemble, gains et assurance-chômage ensemble. D'autres combinaisons, comme le bien-être social et l'assurance-chômage mais pas les gains, ont produit des catégories trop petites pour pouvoir être utilisées.

Les graphiques AD-1 et AD-3 indiquent la répartition des revenus des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins 18 ans, en 1980 et en 1997.⁵ Les trois tranches du graphique circulaire qui comprennent un gain, c'est-à-dire un gain seulement, un gain et le bien-être social et un gain et des prestations d'assurance-chômage, totalisaient 84 p. cent en 1980, mais seulement 74 p. cent en 1997. Pendant ce temps, les tranches correspondant au bien-être social seulement sont passées de six pour cent en 1980 à 13 p. cent en 1997.

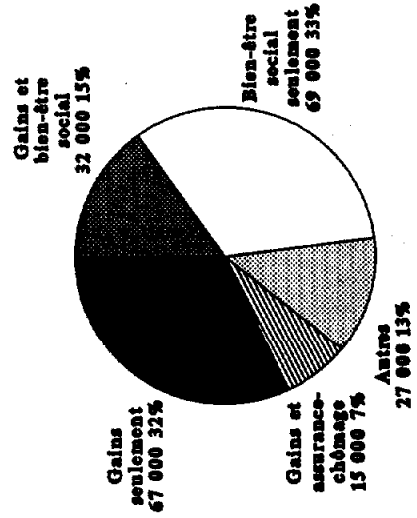
Le profil est tout aussi éloquent dans les graphiques AD-2 et AD-4, relatifs aux mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les tranches comprenant un gain totalisaient 54 p. cent en 1980, mais 47 p. cent en 1997. En revanche, les tranches correspondant au bien-être social seulement passaient de 33 p. cent en 1980 à 40 p. cent en 1997.

Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 1980



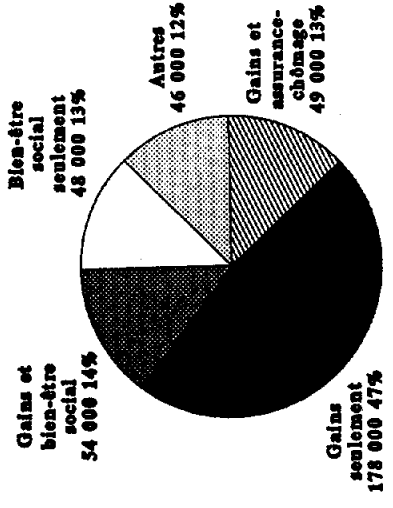
Graphique AD-1

Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans, 1980



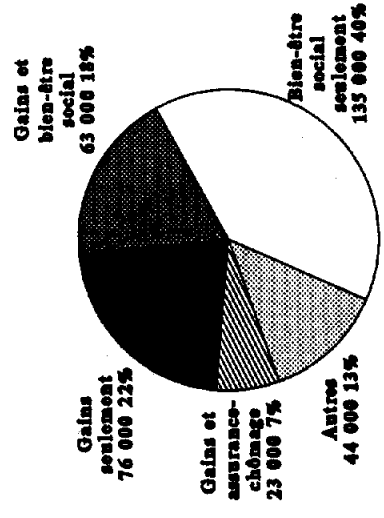
Graphique AD-2

Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 1997



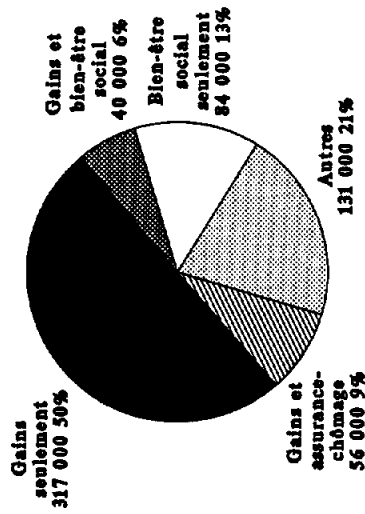
Graphique AD-3

Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans, 1997



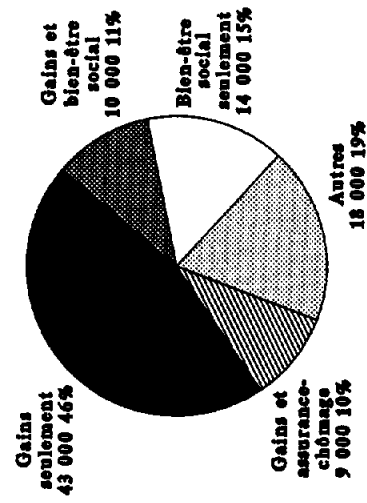
Graphique AD-4

Principales sources de revenus pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1980



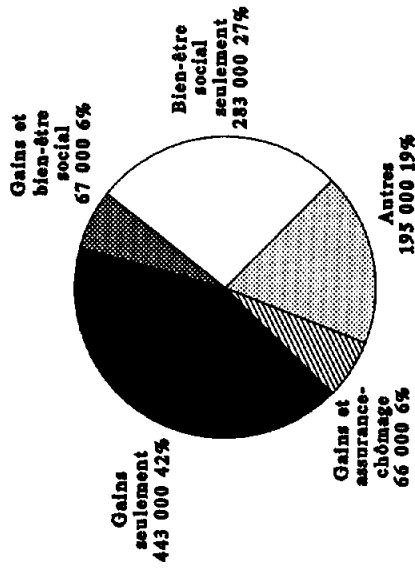
Graphique AE-1

Principales sources de revenus pour les couples de moins de 65 ans sans enfants, 1980



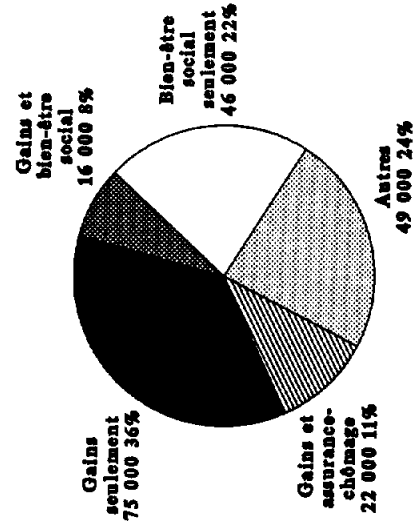
Graphique AE-2

Principales sources de revenus pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1997



Graphique AE-3

Principales sources de revenus pour les couples de moins de 65 ans sans enfants, 1997



Graphique AE-4

Les graphiques AE-1 à AE-4 à la page précédente révèlent des profils semblables à l'égard des personnes seules de moins de 65 ans et des couples de moins de 65 ans sans enfants. En ce qui concerne les personnes seules, les tranches relatives au gain rendent compte d'un recul de 65 p. cent à 54 p. cent et les tranches relatives au bien-être social seulement ont grossi, passant de 13 p. cent à 27 p. cent. En ce qui concerne les couples sans enfants, les tranches relatives au gain ont fondu, passant de 65 p. cent à 55 p. cent, et ceux du bien-être social seulement ont progressé de 15 p. cent à 22 p. cent.

Des renseignements sur le montant du revenu de chaque catégorie de familles. Le tableau 16 à la page suivante indique le revenu total et les montants des diverses catégories de revenu, en 1997, des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Le tableau comprend aussi une distinction à l'égard des familles dont le revenu vient principalement d'un gain, par rapport aux familles dont le revenu comprend un gain et des prestations d'assurance-chômage, un gain et des prestations de bien-être social ou des prestations de bien-être social seulement.

Le gain et les prestations d'assurance-chômage sont des revenus imposables. Toutefois, les montants sont si bas que la majorité des familles pauvres indiquées dans le tableau n'auraient pas payé d'impôt sur le revenu. Quelques couples touchant un gain, ou un gain et des prestations d'assurance-chômage, auraient pu verser un montant minime au titre de l'impôt sur le revenu, mais le reste des couples et la plupart des mères seules n'ont probablement pas payé d'impôt.

Les renseignements mentionnés dans le tableau 16 illustrent clairement les préoccupations exprimées par le Conseil national du bien-être social à l'égard de la «récupération fiscale», par les gouvernements provinciaux et territoriaux, des prestations pour enfants versées en vertu de la nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants. À l'entrée en vigueur du nouveau régime, seules les provinces de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick ont décidé de ne pas récupérer la hausse des prestations fédérales versées aux familles vivant du bien-être social.⁶ Les données du tableau s'appliquent à l'année 1997, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle prestation et le début de la récupération fiscale. Toutefois, rien ne nous indique que les profils seraient différents aujourd'hui.

TABLEAU 16		
REVENU DES FAMILLES PAUVRES AVEC ENFANTS, PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENUE, 1997		
	Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans
Principale source de revenu : gains		
Revenu moyen total	21 239 \$	16 628 \$
Gains	15 690 \$	11 006 \$
Prestations pour enfants	3 078 \$	2 487 \$
Principales sources de revenu : gains et assurance-chômage		
Revenu moyen total	24 064 \$	17 164 \$
Gains	14 654 \$	9 241 \$
Assurance-chômage	4 736 \$	3 694 \$
Prestations pour enfants	3 452 \$	2 493 \$
Principales sources de revenu : gains et bien-être social		
Revenu moyen total	20 984 \$	17 111 \$
Gains	8 230 \$	5 007 \$
Bien-être social	7 408 \$	7 436 \$
Prestations pour enfants	3 135 \$	2 570 \$
Principale source de revenu : bien-être social		
Revenu moyen total	17 536 \$	13 346 \$
Bien-être social	11 848 \$	9 205 \$
Prestations pour enfants	3 513 \$	2 747 \$

Le tableau révèle des données surprenantes : les familles dont la principale source de revenu est le bien-être social ont un revenu moyen total inférieur de plusieurs milliers de dollars

à celui des familles ayant un salaire comme principale source de revenu. Autrement dit, les familles avec enfants les plus démunies sont aussi les plus susceptibles d'être touchées par la récupération fiscale des prestations.

Les familles qui peuvent compter à la fois sur un gain et sur le bien-être social à titre de principales sources de revenu subissent aussi une récupération partielle des prestations fédérales pour enfants, par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Curieusement, un des buts avoués de la Prestation fiscale canadienne pour enfants consiste à encourager les personnes qui vivent de l'aide sociale à accepter des emplois rémunérés. Les familles qui comptent à la fois sur un gain et sur le bien-être social, comme les familles indiquées dans le tableau 16, ont déjà pris des mesures pour entrer dans le marché du travail ou y rester, mais les prestations sont néanmoins récupérées.

Le tableau 17 à la page suivante comprend des données semblables sur le revenu des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants. Les personnes pauvres de ces deux catégories de familles ne touchent pas de prestations fédérales pour enfants. Le tableau indique donc le revenu moyen total, le gain moyen, les prestations moyennes d'assurance-chômage et les prestations moyennes de bien-être social seulement.

De nouveau, les personnes seules pauvres ou les couples sans enfants n'auraient payé que peu ou pas d'impôt en 1997, en raison d'un revenu imposable peu élevé.

TABLEAU 17		
REVENU DES PERSONNES SEULES PAUVRES ET DES FAMILLES PAUVRES PAR SOURCE PRINCIPALE DE REVENU, 1997		
	Personnes seules de moins de 65 ans	Couples de moins de 65 ans sans enfants
Principale source de revenu : gains		
Revenu moyen total	8 838 \$	11 936 \$
Gains	7 719 \$	9 220 \$
Principales sources de revenu : gains et assurance-chômage		
Revenu moyen total	11 539 \$	14 322 \$
Gains	7 608 \$	8 148 \$
Assurance-chômage	3 346 \$	4 107 \$
Principales sources de revenu : gains et bien-être social		
Revenu moyen total	8 111 \$	13 667 \$
Gains	2 951 \$	5 784 \$
Bien-être social	4 553 \$	6 596 \$
Principale source de revenu : bien-être social		
Revenu moyen total	7 952 \$	10 981 \$
Bien-être social	6 992 \$	8 962 \$

VII. DURÉE DE LA PAUVRETÉ

Deux des principales lacunes de notre connaissance de la pauvreté au Canada s'expliquent par l'absence de renseignements sur la durée de la pauvreté des gens, ainsi que des renseignements sur les facteurs qui amènent les gens à devenir pauvres et à sortir de la pauvreté, tout au long de leur vie. Ces lacunes ont finalement pu être éliminées, grâce à la nouvelle Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada.

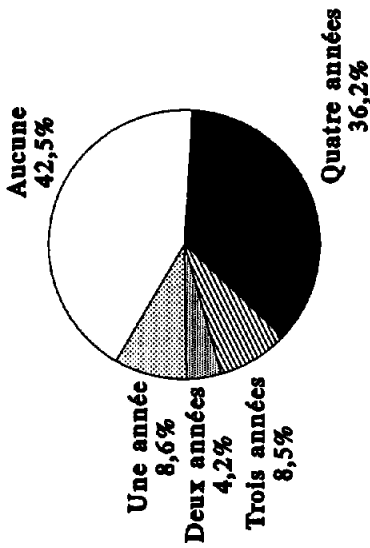
L'EDTR est une enquête longitudinale qui permet de faire un suivi auprès de certaines personnes pendant une période ininterrompue de six ans, au lieu d'une seule année. Les chercheurs peuvent ainsi mieux apprécier les fluctuations annuelles de la situation financière de ces personnes. Les premières données de l'EDTR portent sur l'année 1993, et les plus récentes sur 1996. Nous disposons ainsi des données de quatre années, qui nous permettent d'avoir un premier aperçu de la pauvreté au Canada, sur une certaine période.

Malheureusement, ces données et d'autres résultats de recherche extraits de l'EDTR ne sont pas entièrement compatibles avec les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs, sur lesquelles nous nous appuyons dans les autres chapitres du présent rapport. Les renseignements mentionnés dans les graphiques portent sur des catégories de familles de tous âges, au lieu d'établir une distinction entre les familles et les personnes de moins de 65 ans et celles de plus de 65 ans. Les renseignements mentionnés dans le tableau du présent chapitre portent sur les personnes de 16 ans et plus, au lieu d'utiliser la catégorie plus répandue des personnes de 18 ans et plus.

Hormis ces différences, les données longitudinales de l'EDTR permettent de faire de nouvelles analyses sur la persistance de la pauvreté chez certains groupes de Canadiennes et Canadiens à risque élevé.

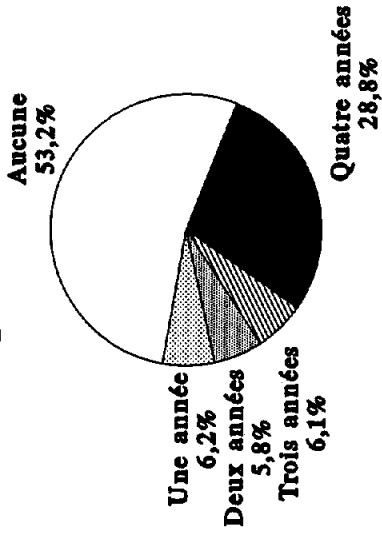
Les graphiques AF-1 à AF-4, à la page suivante, font état du nombre d'années pendant lesquelles certaines catégories de familles sont devenues pauvres ou sont sorties de la pauvreté, entre 1993 et 1996.⁷ Chaque graphique circulaire comprend les familles ou les personnes seules qui ont été pauvres pendant un, deux, trois ou quatre ans et celles qui n'ont jamais été considérées pauvres pendant cette période de quatre ans.

**Années dans la pauvreté, 1993-1996
(seuils de pauvreté avant impôt)**



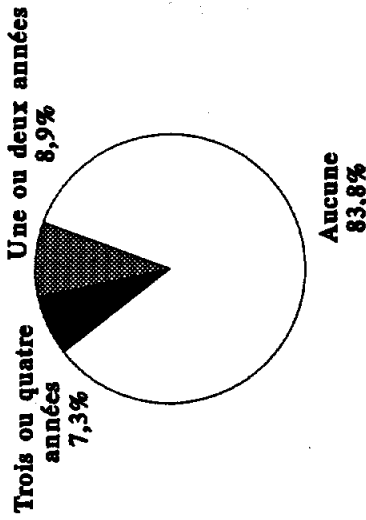
**Répartition des
parents seuls**
Graphique AF-1

**Années dans la pauvreté, 1993-1996
(seuils de pauvreté avant impôt)**



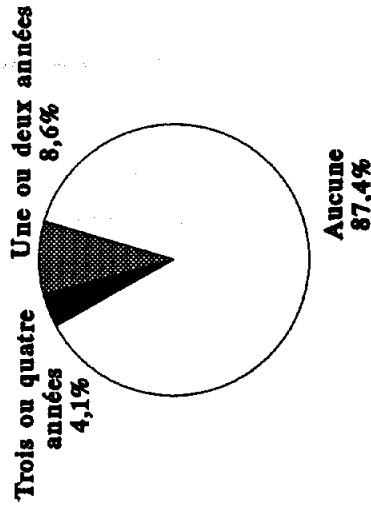
**Répartition des
personnes seules**
Graphique AF-3

**Années dans la pauvreté, 1993-1996
(seuils de pauvreté avant impôt)**



**Répartition des
couples avec enfants**
Graphique AF-2

**Années dans la pauvreté, 1993-1996
(seuils de pauvreté avant impôt)**



**Répartition des
couples sans enfants**
Graphique AF-4

Ainsi, d'après le graphique AF-1, 8,6 p. cent des familles monoparentales canadiennes étaient pauvres pendant un an, 4,2 p. cent pendant deux ans, 8,5 p. cent pendant trois ans et 36,2 p. cent pendant les quatre années de la période visée. Les autres, soit 42,5 p. cent, ont réussi à éviter la pauvreté pendant les quatre années.

D'autre part, un total de 57,5 p. cent des familles monoparentales ont été pauvres pendant au moins une année comprise dans la période de 1993 à 1996 et une partie importante de ce groupe (les 36,2 p. cent correspondant à la tranche noire du graphique) a été pauvre pendant les quatre années. Cette constatation n'est pas vraiment une surprise, parce que d'autres sources révèlent que les taux de pauvreté des jeunes chefs de familles monoparentales de moins de 25 ans sont extrêmement élevés. Nous savons aussi que les taux de pauvreté augmentent lorsque les chefs de familles monoparentales ont de jeunes enfants et qu'ils diminuent dès que les enfants commencent à fréquenter l'école.

Lorsque l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu comprendra les données de dix ou de 20 ans, nous pourrons mieux évaluer les fluctuations de la pauvreté.

Le graphique AF-3 relatif aux personnes seules ressemble beaucoup à celui des familles monoparentales. D'une part, 53,2 p. cent des personnes seules n'ont pas connu la pauvreté pour aucune année entre 1993 et 1996; d'autre part, 28,8 p. cent ont vécu dans la pauvreté pendant ces quatre années. Ces données semblent indiquer qu'un grand nombre de personnes comprises dans ce graphique étaient invalides ou éprouvaient des problèmes de santé à long terme, ou encore avaient plus de 65 ans et vivaient seules.

Les couples avec enfants et les couples sans enfants réussissent mieux à éviter la pauvreté, année après année.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu offre aussi l'avantage de présenter des renseignements inédits sur les personnes handicapées, les membres de minorités visibles, les immigrants et les étudiants. Les données sont présentées de façon sommaire dans le tableau 18.

Ce tableau indique, pour chaque catégorie, le pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui ont été pauvres pendant au moins un an, entre 1993 et 1996. Ces données sont ensuite ventilées d'après le pourcentage de personnes qui étaient pauvres pendant un, deux, trois ou

quatre ans. Toutes les données ont été établies à l'aide des seuils de faible revenu après impôt, au lieu de la méthode habituelle des SFR avant impôt.⁸

Le tableau révèle, par exemple, que 40 p. cent des personnes ayant certaines restrictions au travail étaient pauvres pendant au moins un an, entre 1993 et 1996. Cette proportion comprenait dix pour cent de personnes pauvres pendant seulement un an, cinq pour cent pendant deux ans, huit pour cent pendant trois ans et 17 p. cent pendant les quatre années. En outre, seulement 18 p. cent des personnes qui n'avaient aucune restriction au travail ont été pauvres pendant une période d'au moins un an.

Le risque de pauvreté à long terme est beaucoup plus élevé chez les membres des minorités visibles. Au total, 31 p. cent de ces personnes ont été pauvres pendant au moins un an et 17 p. cent pendant les quatre années. Le risque de pauvreté chez les personnes non membres de minorités visibles, pendant la période de quatre ans, s'établissait à 19 p. cent, mais seulement quatre pour cent ont été pauvres pendant les quatre années.

Chez les immigrants, le risque de pauvreté était plus élevé pour les personnes arrivées au Canada entre 1977 et 1986, ainsi que pour les personnes ayant immigré en 1987 ou après. Une part importante de ces personnes ont été pauvres pendant toute la période comprise entre 1993 et 1996. Les données comparables relatives aux personnes nées au Canada s'établissent à 19 p. cent de personnes pauvres pendant au moins un an et à quatre pour cent de personnes pauvres pendant les quatre années complètes.

Chez les étudiant(e)s de 16 ans et plus, le risque global de pauvreté augmente en proportion de la durée des études. Toutefois, les données révèlent un risque plus élevé de pauvreté de courte durée et un risque relativement moins élevé de pauvreté à long terme. Même chez les personnes qui ont été aux études pendant les quatre années, 34 p. cent ont été pauvres durant une année au moins pendant cette période. Ce groupe peut se répartir en trois sous-groupes à peu près comparables : un tiers des étudiant(e)s ont été pauvres pendant seulement un an, un autre tiers pendant deux ou trois ans et le dernier tiers pendant les quatre années.

TABLEAU 18

**POURCENTAGE DE PERSONNES DE 16 ANS ET PLUS
SELON LE NOMBRE D'ANNÉES DE PAUVRETÉ, 1993-1996
(SEUILS DE PAUVRETÉ APRÈS IMPÔT)**

	Au moins un an	Un an	Deux ans	Trois ans	Les quatre années
Restrictions relatives au travail					
Restrictions relatives au travail	40%	10%	5%	8%	17%
Aucune restriction	18%	7%	4%	3%	4%
Minorités visible					
Membres d'une minorité visible	31%	5%	5%	4%	17%
Non-membres d'une minorité visible	19%	8%	4%	3%	4%
Immigration					
Nées au Canada	19%	8%	4%	3%	4%
Immigration avant 1977	14%	6%	3%	3%	3%
Immigration entre 1977 et 1986	39%	---	13%	---	15%
Immigration en 1987 ou après	43%	7%	6%	9%	21%
Étudiant(e)s					
Non-étudiant(e)s	17%	6%	4%	3%	5%
Étudiant(e)s pendant un an	23%	10%	5%	4%	5%
Étudiant(e)s pendant deux ans	31%	12%	8%	7%	5%
Étudiant(e)s pendant trois ans	30%	10%	8%	5%	7%
Étudiant(e)s pendant quatre ans	34%	10%	8%	4%	11%

VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS

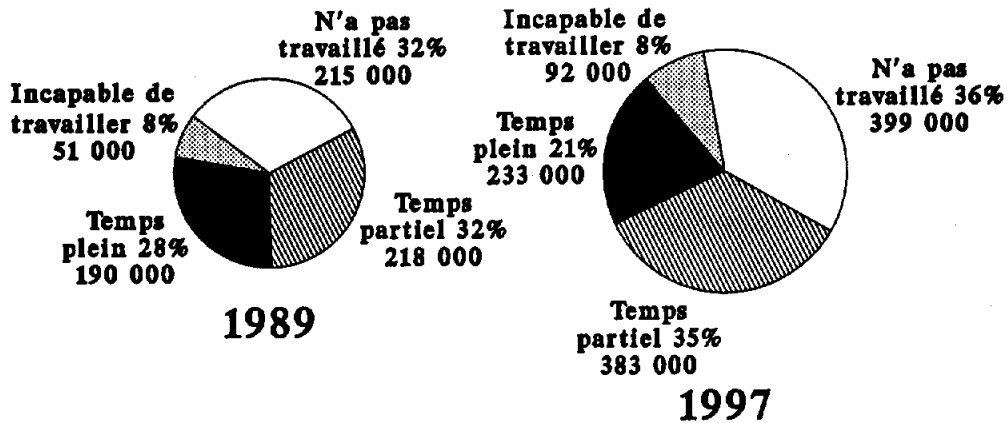
Les petits salariés

L'expression «petits salariés» s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée. Certains réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à plein temps pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine.⁹

Les graphiques AG-1 et AG-2, à la page suivante, montrent la répartition des chefs de familles pauvres et des personnes seules pauvres selon l'activité professionnelle, en 1989 et en 1997. Statistique Canada ventile les données en quatre catégories générales : les personnes qui travaillent à temps plein, les personnes qui travaillent à temps partiel, les personnes qui sont incapables de travailler, de façon permanente, en raison d'une invalidité ou d'un piètre état de santé et, enfin, les personnes qui étaient capables de travailler, mais qui n'avaient pas d'emploi. Une personne qui travaille à temps plein doit avoir travaillé pendant au moins 49 semaines durant l'année et la semaine de travail habituelle doit compter au moins 30 heures. Le travail à temps partiel signifie que la personne a travaillé soit moins de 49 semaines par année, soit moins de 30 heures par semaine, soit les deux.

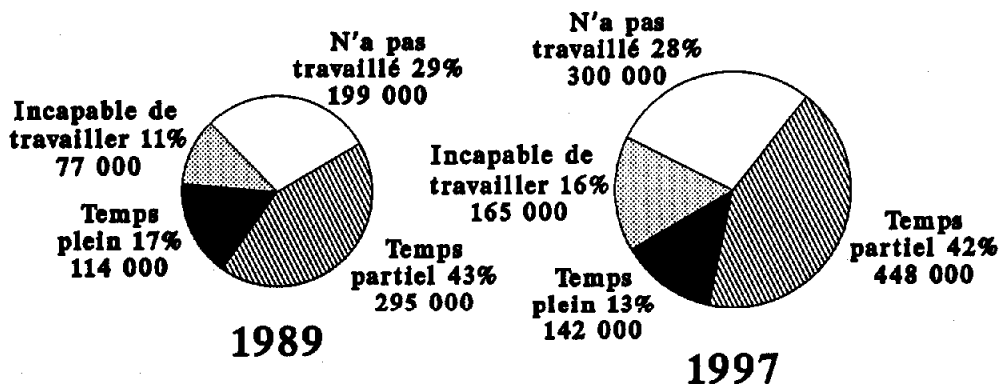
En 1989, on comptait un total de 674 000 familles pauvres dont le chef avait moins de 65 ans, comme l'indique la partie gauche du graphique AG-1. Vingt-huit pour cent des chefs de familles pauvres travaillaient à temps plein, 32 p. cent à temps partiel, 32 p. cent ne travaillaient pas du tout et les autres, soit huit pour cent, étaient incapables de travailler. On dénombrait 1 108 000 familles pauvres en 1997 et l'on a constaté qu'il y avait moins de chefs de famille qui travaillaient à temps plein et plus de chefs de famille qui travaillaient à temps partiel ou qui ne travaillaient pas du tout. La tranche du graphique circulaire qui représente les chefs de famille incapables de travailler est demeurée sensiblement identique à ce qu'elle était en 1989, soit huit pour cent.

Activité de travail du chef de famille de moins de 65 ans



Graphique AG-1

Activité de travail des personnes seules de moins de 65 ans



Graphique AG-2

Les profils sont légèrement différents dans le cas des personnes seules pauvres, comme l'indique le graphique AG-2, au bas de la page. En 1989, 17 p. cent d'entre elles travaillaient à temps plein, 43 p. cent travaillaient à temps partiel, 29 p. cent ne travaillaient pas et 11 p. cent étaient incapables de travailler. En 1997, le groupe des personnes travaillant à temps plein affichait la plus forte baisse, et celui des personnes incapables de travailler, la plus forte hausse.

Il existe une autre définition des petits salariés, à savoir les familles et personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

En se fondant sur cette définition, Statistique Canada a établi que 445 000 familles dont le chef avait moins de 65 ans et 470 000 personnes seules de moins de 65 ans constituaient le groupe des petits salariés en 1997. Le tableau 19 à la page suivante renseigne sur les cinq principaux types de famille de moins de 65 ans. Pour les besoins du tableau 19, Statistique Canada a exclu les personnes qui étaient incapables de travailler de façon permanente.

Les salaires étaient la source la plus importante de revenu pour une bonne part des quatre types de famille présentés. Au nombre des petits salariés figuraient 54 p. cent des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 51 p. cent des femmes seules pauvres, 45 p. cent des couples pauvres sans enfants et 61 p. cent des couples pauvres ayant des enfants. Les mères seules pauvres étaient l'exception à la règle. Seulement 26 p. cent des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans tiraient la moitié de leur revenu ou plus d'un salaire.

La partie inférieure du tableau 19 indique le revenu moyen des petits salariés et l'importance de leur salaire. Les gains moyens des hommes seuls et des femmes seules, par exemple, équivalaient à 35 semaines de travail de 40 heures, à 6 \$ l'heure. Les gains moyens des familles étaient sensiblement supérieurs, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

TABLEAU 19

**FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS
POUR QUI LES GAINS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1997**

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Mères seules
Nombre total de familles pauvres ou de personnes seules pauvres*	496 000	394 000	177 000	350 000	326 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	270 000	200 000	79 000	212 000	84 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	54 %	51 %	45 %	61 %	26 %
Gains annuels moyens	8 346 \$	8 268 \$	10 860 \$	17 082 \$	12 986 \$
Revenu moyen tiré de sources autres que les gains d'un emploi	985 \$	836 \$	2 115 \$	5 478 \$	4 697 \$
Revenu total moyen	9 331 \$	9 104 \$	12 975 \$	22 560 \$	17 683 \$
Gains en pourcentage du revenu total	89 %	91 %	84 %	76 %	73 %

* Le tableau exclut les personnes inaptes au travail de façon permanente.

Le tableau donne également à penser que peu de familles ou de personnes seules travaillant dépendaient beaucoup du bien-être social ou de l'assurance-chômage, car les montants moyens des revenus hors salaires étaient minimes. La majeure partie des autres revenus provenait probablement de programmes tels que le crédit de TPS fédéral ou la Prestation fiscale pour enfants.

Bien que les chiffres soient limités aux pauvres dont le salaire représentait au moins la moitié du revenu total, la dernière ligne du tableau montre qu'une part beaucoup plus importante du revenu total provient normalement des salaires. Ceux-ci représentaient, en moyenne, de 73 p. cent à 91 p. cent du revenu total des différents types de famille.

Au cours des dernières années, le nombre de petits salariés a augmenté, mais pas aussi rapidement que le nombre de personnes pauvres capables de travailler. Entre 1989 et 1997, par exemple, le nombre des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans a augmenté de 46 p. cent, passant de 239 000 à 350 000. Par ailleurs, le nombre de couples pauvres ayant des enfants et un travail n'a augmenté que de 40 p. cent, soit de 152 000 à 212 000.

Les enfants

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents et ils ont tendance à fluctuer avec la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère seulement. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.

Le tableau 20 donne les taux de pauvreté et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté par type de famille et par province, en 1997. La catégorie «enfants pauvres, tous types de familles» comprend un petit nombre d'enfants qui n'appartiennent à aucun des deux principaux types de famille nommés. Par exemple, le nombre national total, 1 384 000 enfants pauvres, comprenait 78 000 enfants de moins de 18 ans vivant dans des situations familiales moins courantes. Certains vivaient dans une famille monoparentale ayant à leur tête un père de moins de 65 ans, avec des parents de 65 ans et plus, ou avec des parents autres que leurs père et mère.

TABLEAU 20

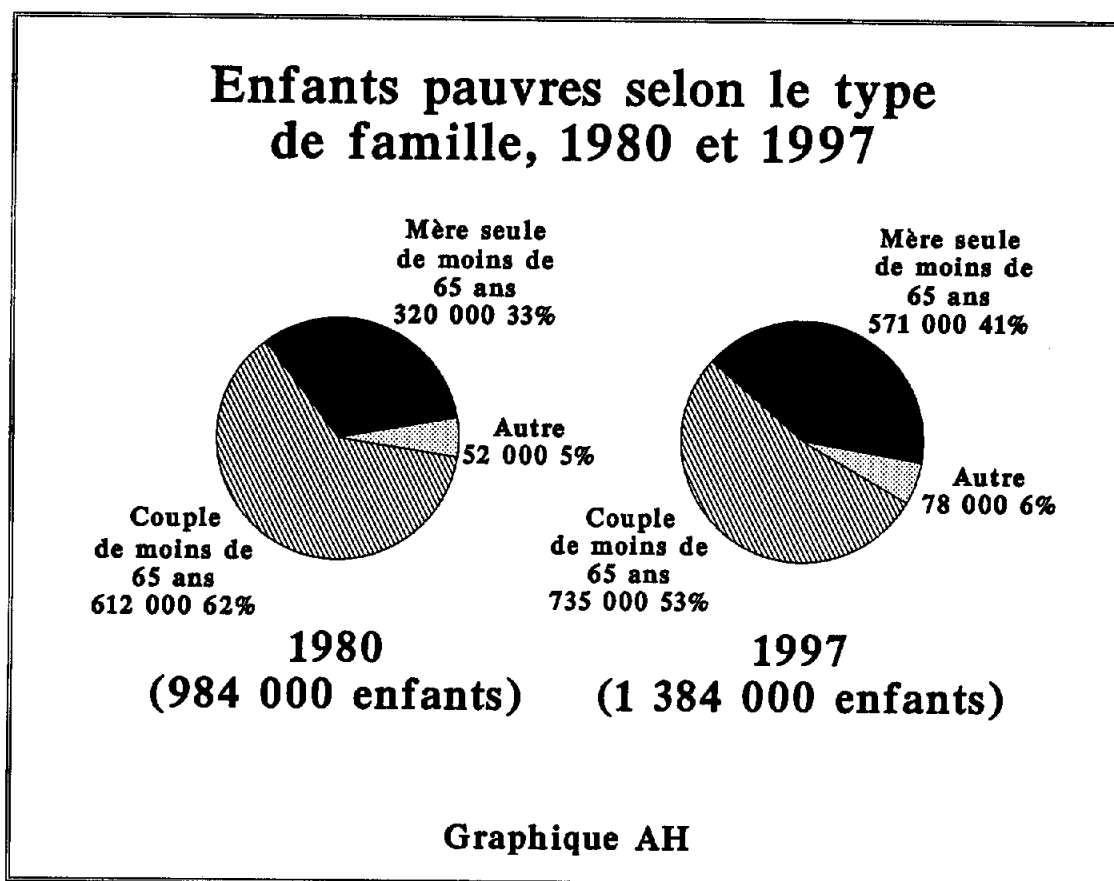
ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN 1997

	Enfants pauvres, tous types de famille		Enfants pauvres, familles biparentales moins de 65 ans		Enfants pauvres, mères seules moins de 65 ans	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	30 000	23,3 %	20 000	17,7 %	8 000	75,2 %
Île-du-Prince-Édouard	5 000	14,5 %	2 000	7,9 %	3 000	63,4 %
Nouvelle-Écosse	46 000	21,2 %	20 000	11,6 %	23 000	69,7 %
Nouveau-Brunswick	34 000	20,2 %	19 000	13,4 %	12 000	58,5 %
Québec	343 000	20,9 %	175 000	13,3 %	148 000	61,1 %
Ontario	537 000	19,8 %	304 000	13,6 %	207 000	60,6 %
Manitoba	58 000	21,5 %	28 000	12,6 %	28 000	70,2 %
Saskatchewan	48 000	18,6 %	15 000	7,5 %	30 000	65,6 %
Alberta	116 000	15,8 %	61 000	9,9 %	51 000	58,2 %
Colombie-Britannique	166 000	18,7 %	90 000	12,6 %	61 000	51,5 %
Canada	1 384 000	19,6 %	735 000	12,7 %	571 000	60,4 %

Le taux de pauvreté global chez les enfants est passé de 20,9 p. cent en 1996 à 19,6 p. cent en 1997, et le nombre d'enfants pauvres, de 1 481 000 à 1 384 000. C'est dans l'Île-du-Prince-Édouard que l'on relevait le taux de pauvreté le plus faible en ce qui les concerne, soit 14,5 p. cent, et à Terre-Neuve que l'on trouvait le plus fort, soit 23,3 p. cent. Le taux de pauvreté national des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales était de 12,7 p. cent, et les taux provinciaux allaient de 7,5 p. cent en Saskatchewan à 17,7 p. cent à Terre-Neuve. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement étaient extrêmement forts. Le taux national était de 60,4 p. cent, soit 51,5 p. cent en Colombie-Britannique pour le taux le plus bas et 75,2 p. cent à Terre-Neuve pour le taux le plus fort.

Entre 1996 et 1997, les taux de pauvreté chez les enfants ont baissé dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick.

L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté dans laquelle vivent des enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Le tableau 20 montre que ce n'est pas le cas partout au Canada. En 1997, 735 000 enfants pauvres vivaient dans une famille biparentale composée de parents âgés de moins de 65 ans, tandis que 571 000 autres vivaient dans une famille monoparentale ayant une femme âgée de moins de 65 ans à sa tête.



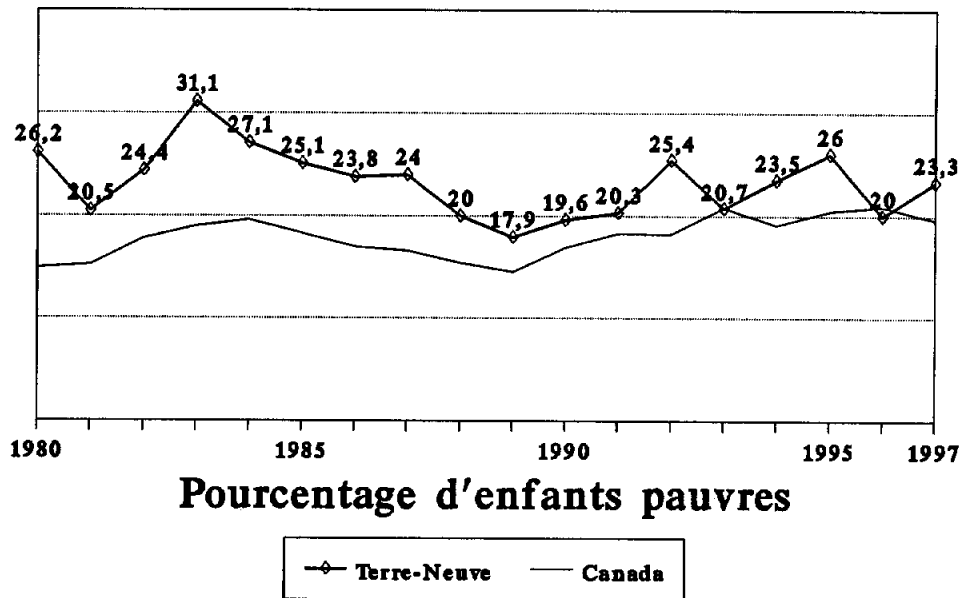
Néanmoins, la proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a sensiblement augmenté au cours des dernières années. Comme on le voit au graphique AH, en 1980, 33 p. cent des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la

mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. En 1997, ces chiffres sont passés à 41 p. cent et 53 p. cent respectivement. Les graphiques circulaires sont proportionnels, afin de mieux faire ressortir le fait que le nombre d'enfants pauvres a augmenté de façon considérable entre 1980 et 1997.

Les graphiques des cinq pages suivantes illustrent les tendances provinciales de la pauvreté chez les enfants. Chacun donne les taux d'ensemble de la pauvreté touchant les enfants de 1980 à 1997. À des fins de comparaison, chaque graphique est assorti d'une courbe sans pourcentage qui représente l'évolution du taux de pauvreté chez les enfants au niveau national.

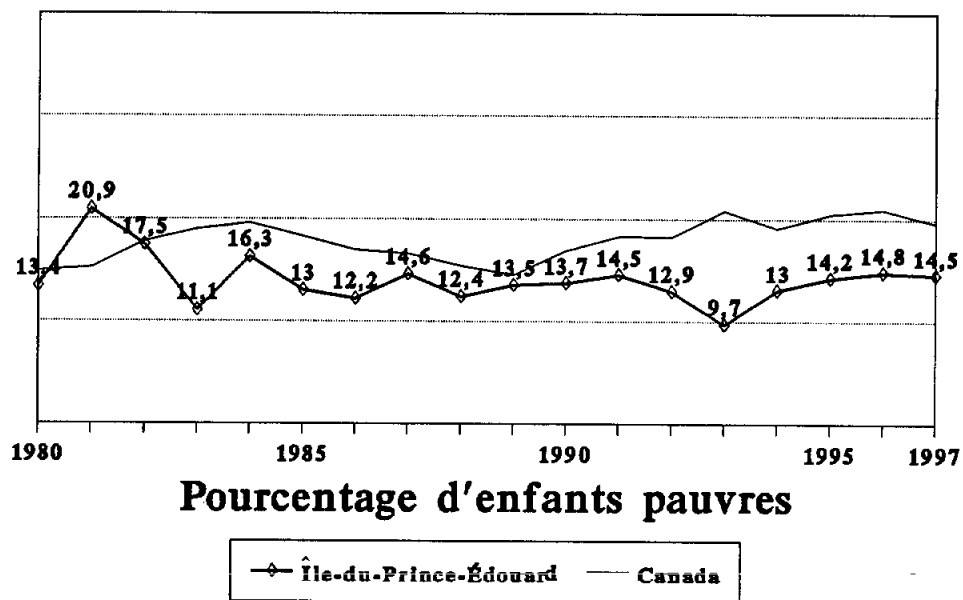
L'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont affiché des taux de pauvreté au-dessous de la moyenne pendant presque toute la période considérée. Quant à Terre-Neuve, au Québec et au Manitoba, ils ont en général dépassé la moyenne. Ceux de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont varié.

Terre-Neuve



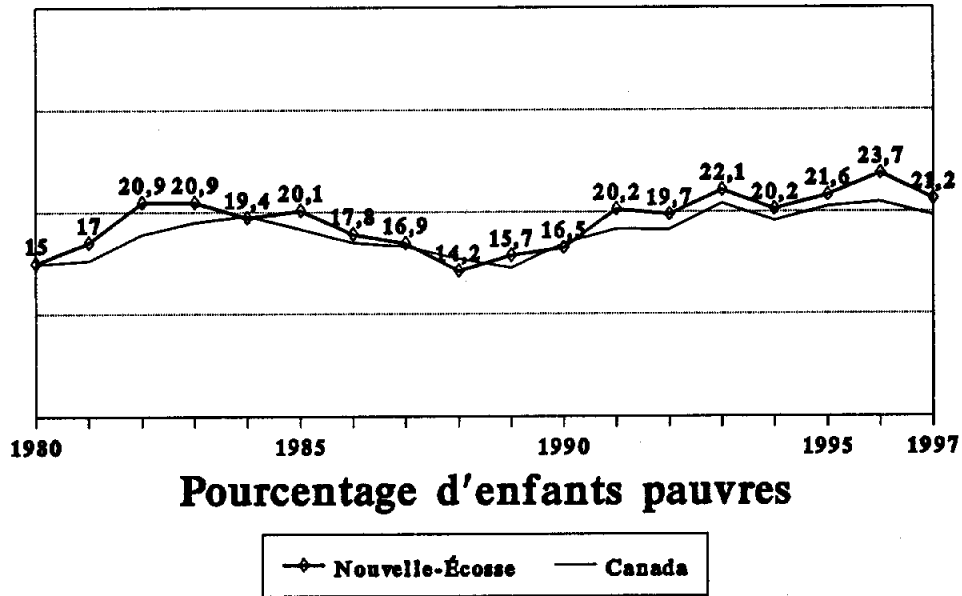
Graphique AI-1

Île-du-Prince-Édouard



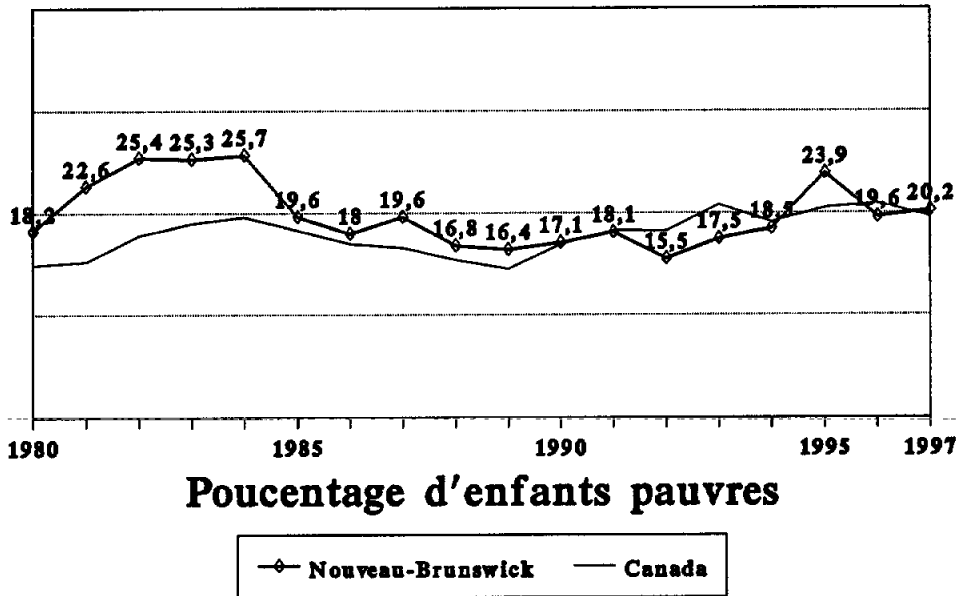
Graphique AI-2

Nouvelle-Écosse



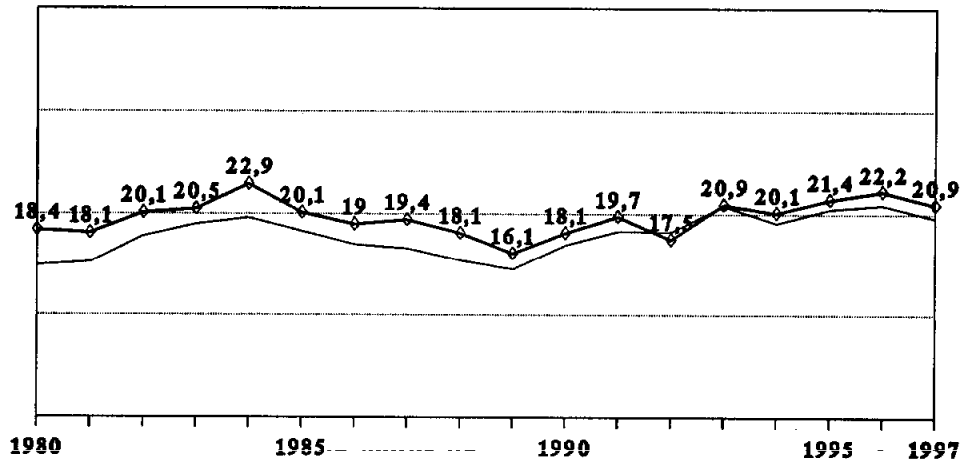
Graphique AJ-1

Nouveau-Brunswick

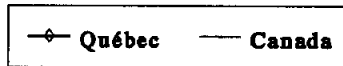


Graphique AJ-2

Québec

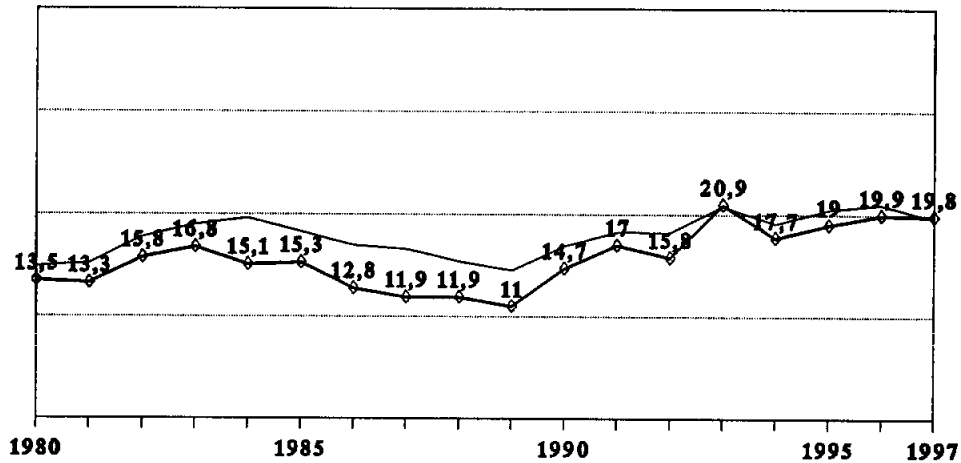


Pourcentage d'enfants pauvres

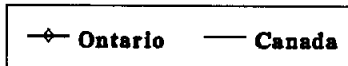


Graphique AK-1

Ontario

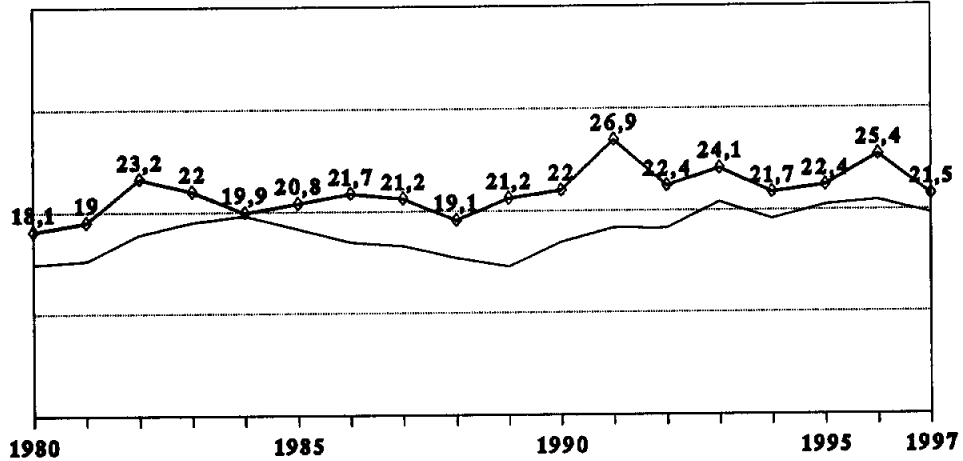


Pourcentage d'enfants pauvres

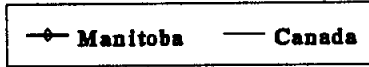


Graphique AK-2

Manitoba

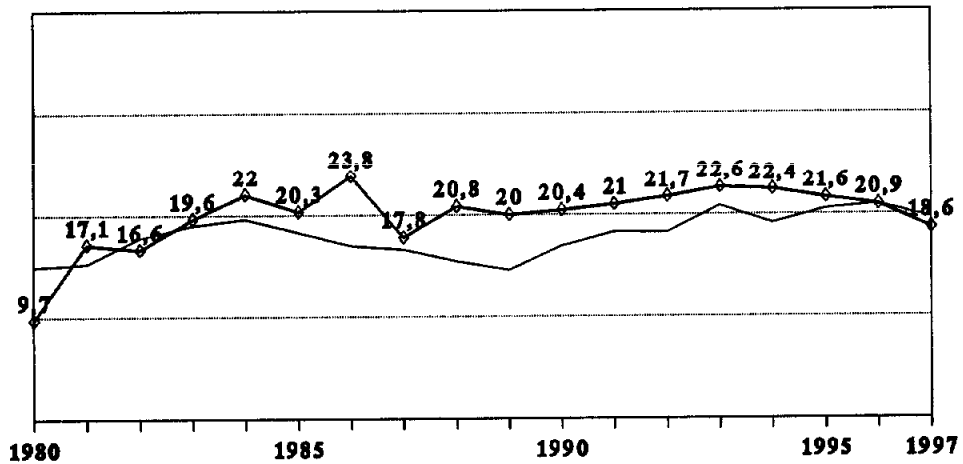


Pourcentage d'enfants pauvres

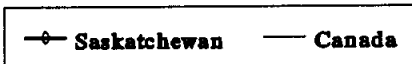


Graphique AL-1

Saskatchewan

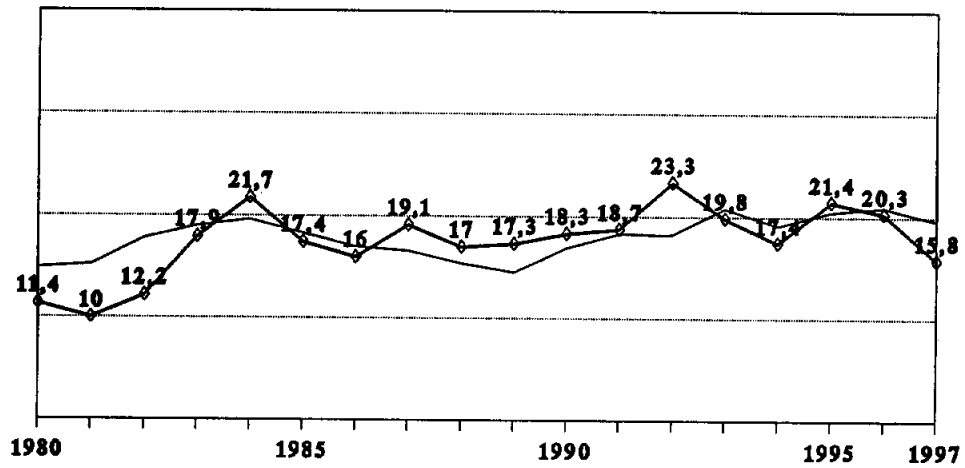


Pourcentage d'enfants pauvres



Graphique AL-2

Alberta

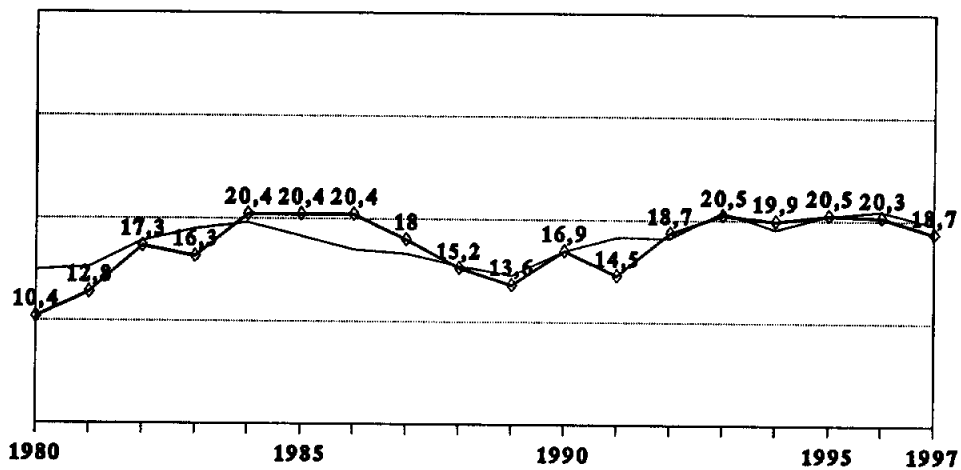


Pourcentage d'enfants pauvres

◆ Alberta — Canada

Graphique AM-1

Colombie-Britannique



Pourcentage d'enfants pauvres

◆ Colombie-Britannique — Canada

Graphique AM-2

Les femmes

Comme nous l'avons vu plus tôt, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 21 donne les taux de pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus de 1980 à 1997, et le rapport entre les taux des femmes et ceux des hommes pour chaque année.

En 1980, le taux de pauvreté était de 18 p. cent parmi les femmes adultes, de 12,7 p. cent parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1997, ces taux s'élevaient respectivement à 18,3 p. cent et 14,3 p. cent, ce qui donnait un rapport de 1,28 entre les deux sexes.

Les taux de pauvreté des femmes et des hommes tendent à suivre les fluctuations de l'économie. L'écart entre les deux semble se resserrer légèrement dans les périodes économiques difficiles, mais le rapport change peu.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux de pauvreté de trois types de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules âgées de 65 ans et plus, et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1997, le taux de pauvreté pour le premier type nommé était de 38,5 p. cent comparé à 33,4 p. cent pour les hommes seuls de moins de 65 ans. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 42 p. cent pour les femmes et de 27,2 p. cent pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants de moins de 18 ans, il était de 57,1 p. cent, soit beaucoup plus élevé que ceux correspondant aux couples mariés.

Hormis ces trois groupes de femmes à haut risque, on ne relève pas de différences marquées dans les taux de pauvreté des femmes et des hommes adultes. L'immense majorité des familles comptent deux conjoints, et les taux de pauvreté des époux et épouses sont identiques dans tous ces cas.

TABLEAU 21

LA PAUVRETÉ CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS

	Femmes adultes		Hommes adultes		Rapport entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes
	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	
1980	18,0 %	1 565 000	12,7 %	1 058 000	1,42
1981	17,8 %	1 567 000	12,6 %	1 063 000	1,40
1982	18,1 %	1 624 000	13,6 %	1 160 000	1,33
1983	20,1 %	1 836 000	15,4 %	1 334 000	1,30
1984	19,7 %	1 817 000	14,9 %	1 304 000	1,31
1985	18,8 %	1 754 000	14,0 %	1 240 000	1,34
1986	17,7 %	1 677 000	13,4 %	1 197 000	1,31
1987	17,4 %	1 673 000	12,9 %	1 176 000	1,34
1988	17,1 %	1 664 000	11,7 %	1 081 000	1,46
1989	15,5 %	1 534 000	10,7 %	1 001 000	1,45
1990	16,2 %	1 622 000	11,3 %	1 079 000	1,43
1991	17,3 %	1 767 000	12,7 %	1 234 000	1,36
1992	17,4 %	1 804 000	13,1 %	1 289 000	1,33
1993	18,5 %	1 949 000	13,9 %	1 398 000	1,33
1994	18,1 %	2 011 000	13,4 %	1 434 000	1,35
1995	18,2 %	2 059 000	14,3 %	1 556 000	1,27
1996	18,8 %	2 143 000	14,1 %	1 555 000	1,33
1997	18,3 %	2 125 000	14,3 %	1 602 000	1,28

Dans les familles plus jeunes comprenant époux et épouse, il faut souligner le rôle que jouent les femmes lorsqu'il s'agit de préserver leur famille de la pauvreté. Même si elles gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses des données de 1997 sur le revenu des familles époux-épouse de moins de 65 ans, puis de calculer les taux de pauvreté hypothétiques des familles en l'absence du revenu féminin. Les résultats sont présentés au tableau 22.

TABLEAU 22

**LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ÉPOUX-ÉPOUSE
DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LE REVENU DES ÉPOUSES, 1997**

	Pourcentage des familles qui étaient pauvres en 1997	Pourcentage des familles qui auraient été pauvres sans les gains de l'épouse
Terre-Neuve	15,2 %	25,1 %
Île-du-Prince-Édouard	5,9 %	22,8 %
Nouvelle-Écosse	11,1 %	24,1 %
Nouveau-Brunswick	10,9 %	22,1 %
Québec	12,4 %	23,6 %
Ontario	10,2 %	21,2 %
Manitoba	9,7 %	21,5 %
Saskatchewan	8,4 %	23,0 %
Alberta	9,2 %	20,9 %
Colombie-Britannique	10,8 %	21,8 %
Canada	10,8 %	22,1 %

En 1997, le taux réel de pauvreté dans l'ensemble des familles époux-épouse de moins de 65 ans était de 10,8 p. cent, et le nombre total des familles vivant dans la pauvreté, de 625 000. Si l'on enlève les gains des épouses, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de pauvreté passe à 22,1 p. cent et le nombre de familles pauvres fait plus que doubler, puisqu'il passe à 1 283 000.

Les tendances sont plus ou moins les mêmes dans l'ensemble du pays. Si les épouses n'avaient pas occupé d'emploi rémunéré, à défaut de tout autre changement, les taux de pauvreté et le nombre de familles pauvres auraient été beaucoup plus élevés dans toutes les provinces.

Les personnes âgées

La lutte à la pauvreté chez les personnes âgées a été une des plus grandes réussites de la politique sociale du Canada pendant la deuxième moitié du XX^e siècle. Les taux de pauvreté des personnes de 65 ans et plus ont fortement diminué, au fil des ans, et cette baisse se poursuit de façon plus ou moins constante.

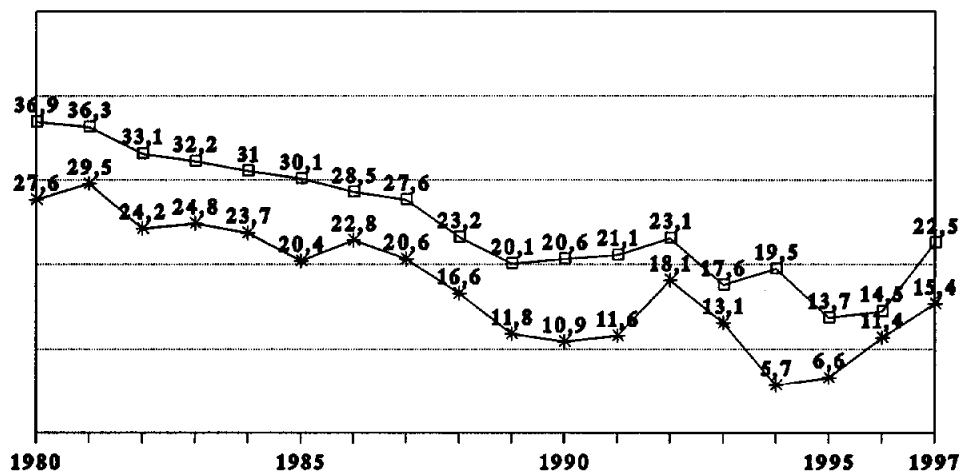
En 1997, le taux de pauvreté des femmes de 65 ans et plus a atteint un seuil record de 21,6 p. cent, ce qui a ramené le taux global de pauvreté des personnes âgées à un niveau près du seuil record, soit 17 p. cent. Le niveau le plus bas constaté chez les femmes et les hommes âgés s'établissait à 16,9 p. cent, en 1995.

Le taux de pauvreté des personnes âgées atteignait un seuil record de 12,9 p. cent en Ontario, en 1997, et un niveau de 25,8 p. cent, également très bas, au Québec. Le taux de pauvreté des femmes âgées atteignait aussi un seuil record de 16,5 p. cent en Ontario.

En revanche, les taux de pauvreté des hommes et des femmes de 65 ans et plus étaient plus élevés en 1997 à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, et ceux des hommes âgés affichaient une hausse en Nouvelle-Écosse et en Alberta.

Dans toutes les provinces, les taux de pauvreté des hommes âgés demeuraient nettement inférieurs à ceux des femmes âgées. De même, à long terme, la baisse des taux de pauvreté a été plus accentuée chez les hommes que chez les femmes. Les taux de pauvreté des hommes et des femmes de toutes les provinces, de 1980 à 1997, sont décrits de façon plus détaillée dans les graphiques des cinq pages qui suivent.

Terre-Neuve

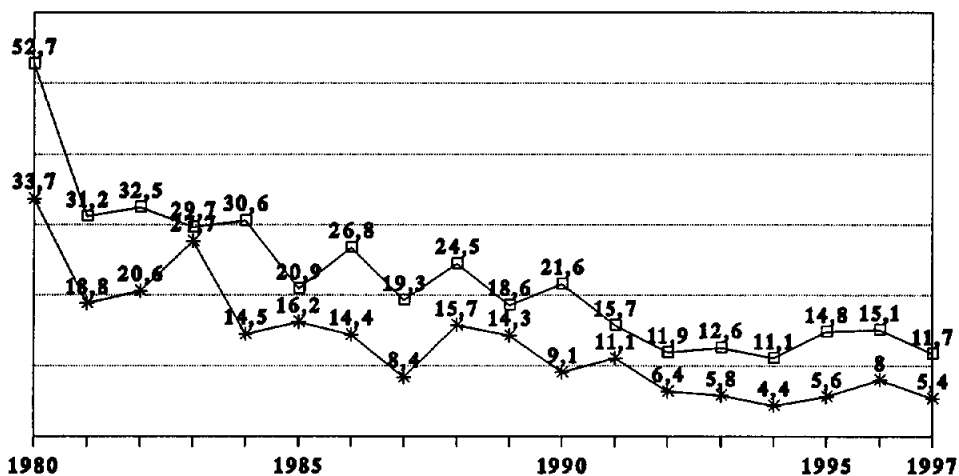


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AN-1

Île-du-Prince-Édouard

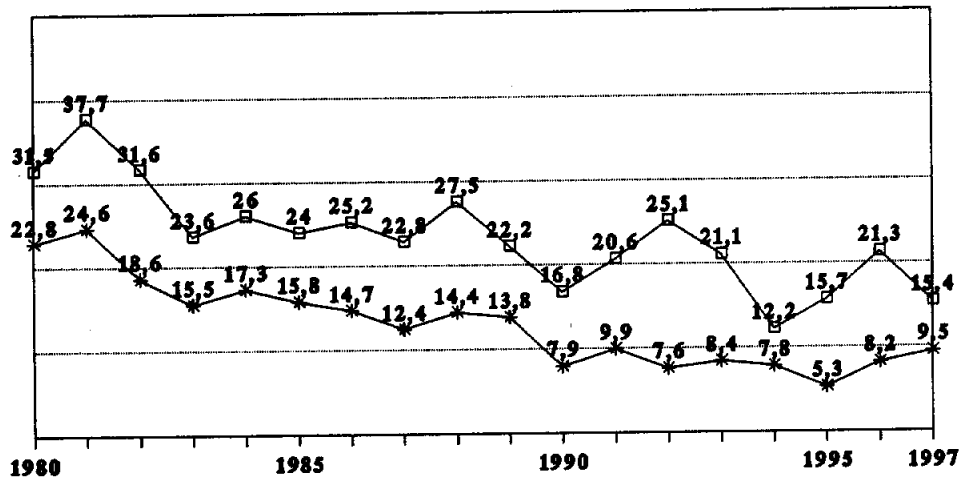


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AN-2

Nouvelle-Écosse

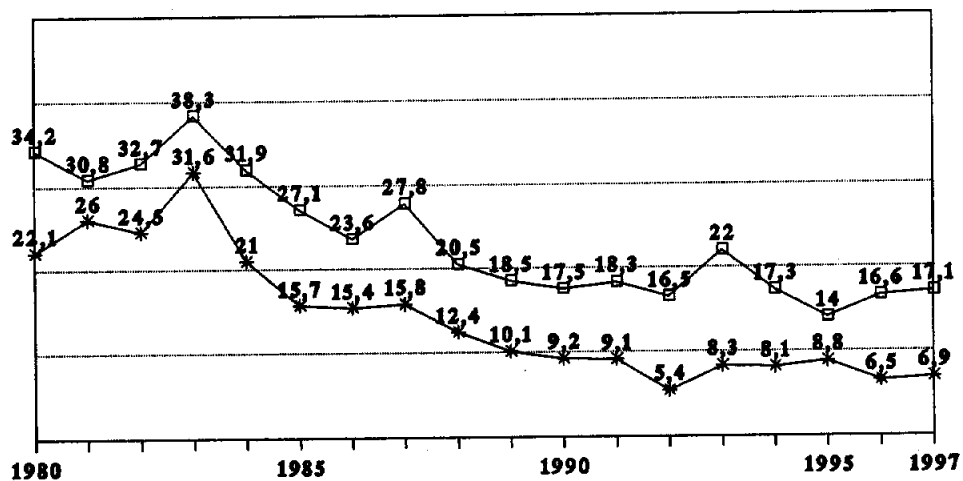


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AO-1

Nouveau-Brunswick

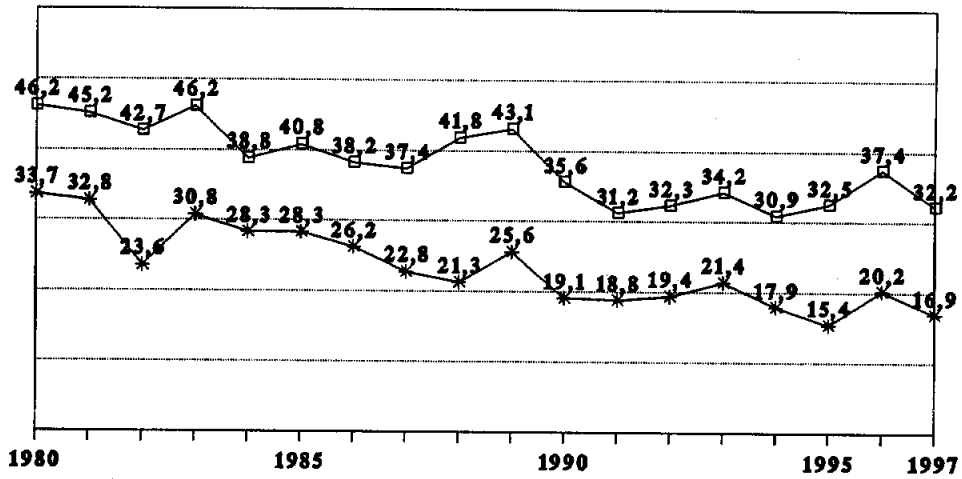


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AO-2

Québec

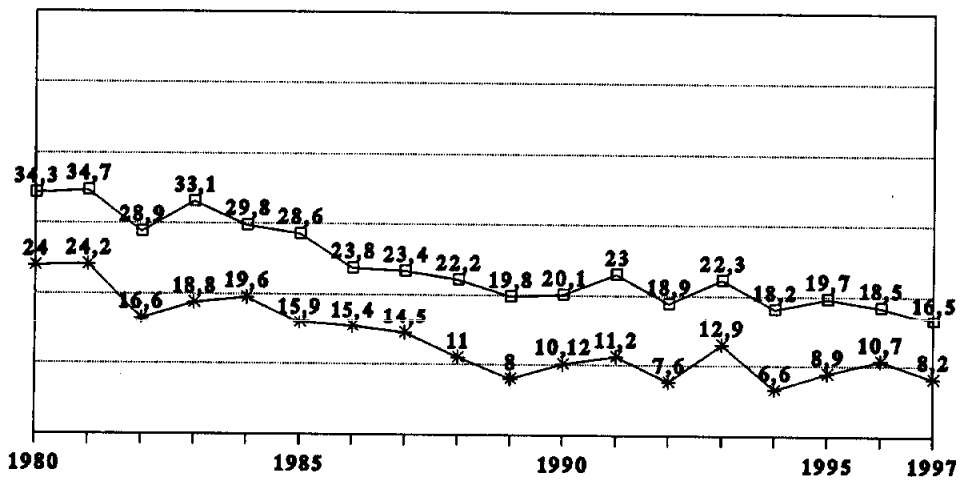


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AP-1

Ontario

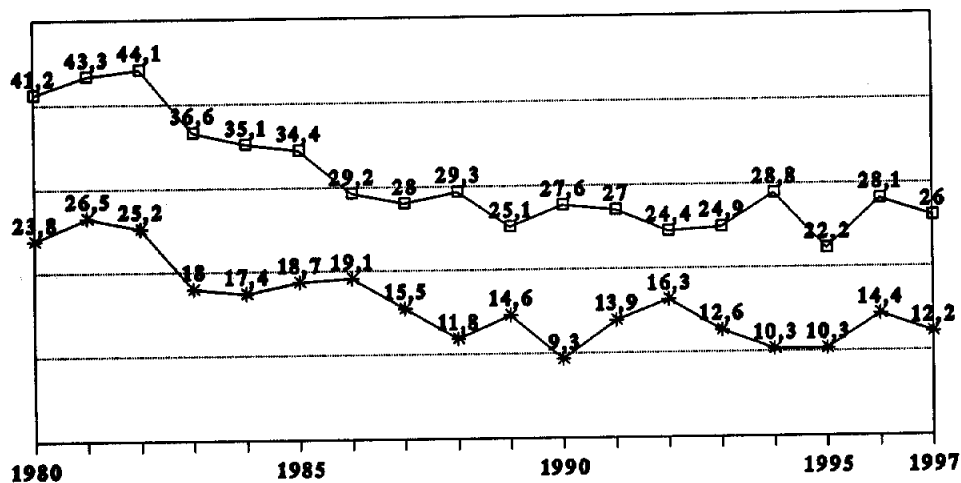


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AP-2

Manitoba

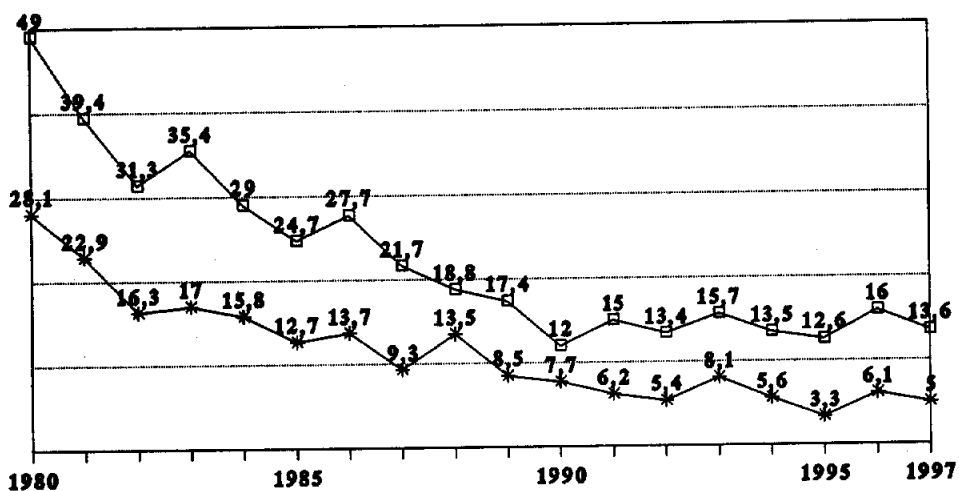


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AQ-1

Saskatchewan

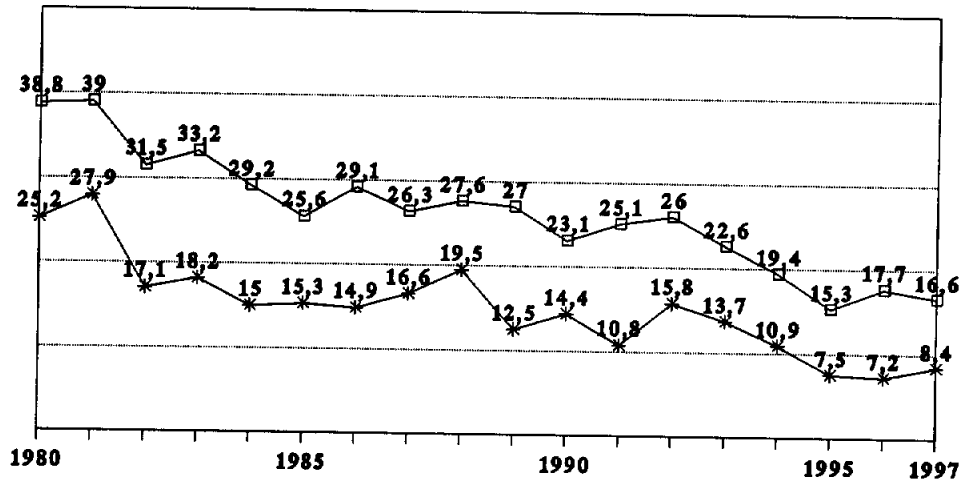


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AQ-2

Alberta

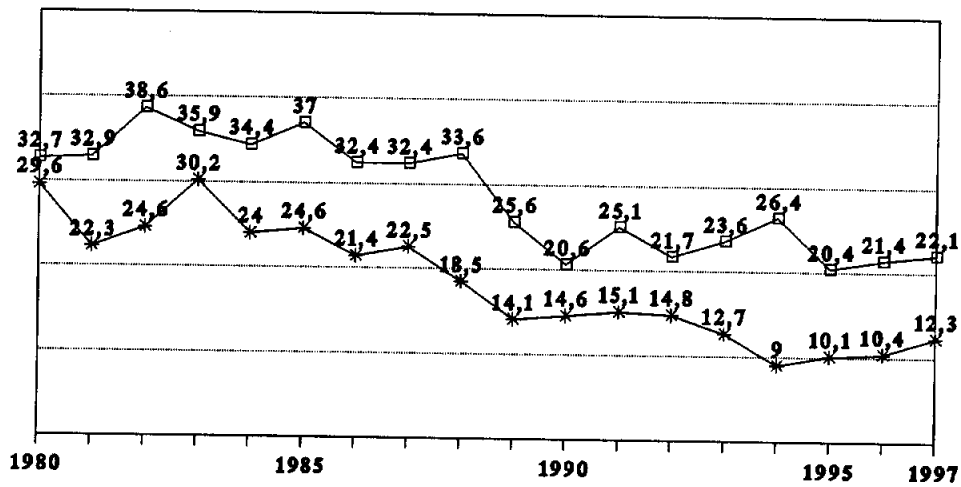


Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AR-1

Colombie-Britannique



Pourcentage de personnes âgées pauvres

* Hommes □ Femmes

Graphique AR-2

CONCLUSION

La lutte contre la pauvreté au Canada s'est soldée par une grande réussite, au cours des dernières années, et par de nombreux échecs. La réussite est celle de la diminution de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens âgés. Un des principaux échecs concerne la pauvreté chez les familles avec enfants.

Pourquoi la lutte visant à améliorer le sort des personnes âgées a-t-elle porté fruit et celle à l'égard des enfants a-t-elle marqué le pas? La réponse est surtout affaire de volonté politique.

Les mesures actuelles visant à éliminer la pauvreté chez les personnes âgées remontent aux années 1950 et 1960. Les gouvernements ont pris des mesures qui se sont traduites par la mise en oeuvre du régime fédéral de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, ainsi que d'autres mesures publiques destinées à inciter les gens à épargner en prévision de la retraite. Ensemble, ces programmes ont eu un effet considérable sur les revenus des personnes âgées et ont fait chuter les taux de pauvreté de façon plus ou moins constante.

Les plus récentes mesures visant à éliminer la pauvreté dans les familles avec enfants ne sont que le pâle reflet de ce que les gouvernements ont mis en oeuvre pour aider les personnes âgées. Les députés ont adopté à l'unanimité, le 24 novembre 1989, une résolution visant à essayer d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000. Depuis, les réductions du financement des programmes gouvernementaux l'ont nettement emporté sur toutes les améliorations constatées. La seule mesure digne de mention prise par le gouvernement fédéral, jusqu'à ce jour, porte sur l'accroissement du financement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Toutefois, Ottawa encourage les gouvernements provinciaux et territoriaux à récupérer cette augmentation auprès des familles pauvres avec enfants qui vivent de l'aide sociale.

Le Conseil national du bien-être social a insisté, année après année, auprès des gouvernements pour que la pauvreté soit une priorité. Le Profil de la pauvreté 1997 montre bien que la lutte contre la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens de moins de 65 ans ne fait que commencer. Certes, bon nombre des principaux indicateurs de la pauvreté affichent de légères

baisses entre 1996 et 1997. Toutefois, les taux de pauvreté des personnes de moins de 65 ans étaient encore beaucoup plus élevés en 1997 qu'avant la récession de 1990-1991. Les années 90 pourrait fort bien passer à l'histoire comme étant la décennie des occasions ratées.

Les chefs de familles monoparentales, les personnes sans emploi, les personnes qui ne réussissent pas à trouver un emploi à temps plein ou à obtenir un salaire adéquat, les personnes qui vivent de l'aide sociale, les personnes peu instruites, les personnes handicapées ou gravement malades, les immigrants récents, ainsi que près de 1,4 million d'enfants qui comptent sur toutes ces personnes pour subvenir à leurs besoins sont encore aux prises avec la pauvreté. Le constat sans doute le plus inquiétant vient de l'augmentation du contingent des plus démunis, au cours des récentes années, c'est-à-dire les personnes qui essaient de se débrouiller avec des revenus qui atteignent moins que 50 p. cent du seuil de pauvreté.

À l'approche d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, les gouvernements se doivent d'agir et de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre toutes les formes de pauvreté. Le Conseil national du bien-être social est encouragé par le fait que le budget fédéral de février 2000 pourrait être un «budget pour les enfants» et qu'il pourrait comprendre des mesures d'aide fort appréciées par les familles avec enfants. Dans son rapport récent intitulé Les enfants d'abord, le Conseil a fait 29 recommandations qui devraient dicter, à son avis, un train de mesures concertées et systématiques visant à lutter contre la pauvreté chez les familles avec enfants. Bon nombre de ces recommandations pourraient aussi être très utiles aux Canadiennes et Canadiens sans enfants.

Nous attendons de voir, cependant, si les gouvernements respecteront leurs promesses. Le cas échéant, nous pouvons déjà prévoir d'autres réussites comme une forte baisse de la pauvreté chez les personnes âgées. Dans le cas contraire, les taux de pauvreté demeureront à des niveaux inacceptables et inutilement élevés pendant de nombreuses années encore.

ANNEXE A

**SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA
(BASE DE 1986) POUR 1998**

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 472	14 468	14 134	12 885	11 213
2	22 327	19 613	19 158	17 463	15 202
3	28 380	24 930	24 352	22 198	19 321
4	32 678	28 698	28 038	25 560	22 245
5	35 702	31 357	30 633	27 925	24 306
6	38 754	34 034	33 250	30 310	26 383
7 et plus	41 681	36 610	35 764	32 603	28 376

**SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS (BASE DE 1986) POUR 1999*
PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL**

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 636	14 613	14 275	13 013	11 325
2	22 550	19 809	19 350	17 637	15 354
3	28 664	25 179	24 596	22 420	19 514
4	33 005	28 985	28 319	25 816	22 467
5	36 059	31 670	30 939	28 204	24 549
6	39 141	34 375	33 583	30 613	26 647
7 et plus	42 098	36 976	36 122	32 929	28 660

* basé sur un taux d'inflation estimatif de un pour cent pour l'année 1999.

ANNEXE B

STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1997

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	28 000	64,4 %	95 000	57,1 %	117 000	57,0 %	100 000	55,3 %
Femmes seules de moins de 65 ans	33 000	49,5 %	141 000	44,4 %	143 000	33,0 %	153 000	38,0 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	36 000	36,0 %	170 000	37,5 %	187 000	30,7 %	192 000	32,8 %
Femmes seules de 65 ans et plus	21 000	34,2 %	136 000	59,7 %	107 000	34,7 %	96 000	37,0 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	5 000	23,9 %	31 000	40,0 %	23 000	22,6 %	22 000	22,5 %
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	32 000	12,4 %	92 000	12,5 %	152 000	12,4 %	99 000	10,8 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	20 000	12,6 %	81 000	15,6 %	56 000	8,5 %	52 000	9,0 %
Couples de 65 ans et plus	4 000	5,6 %	25 000	11,6 %	19 000	5,3 %	17 000	5,8 %

ANNEXE B (SUITE)

**DEGRÉ DE PAUVRETÉ EXPRIMÉ EN DOLLARS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
ET EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ, 1997**

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	7 555 \$	63 %	10 124 \$	58 %	9 209 \$	63 %	9 247 \$	61 %
Femmes seules de moins de 65 ans	6 025 \$	55 %	6 845 \$	55 %	7 357 \$	51 %	6 479 \$	57 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	6 005 \$	55 %	6 650 \$	56 %	7 294 \$	51 %	6 761 \$	55 %
Femmes seules de 65 ans et plus	1 726 \$	87 %	2 780 \$	82 %	2 405 \$	84 %	2 138 \$	86 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	7 263 \$	71 %	9 345 \$	67 %	10 704 \$	65 %	9 756 \$	67 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	6 056 \$	65 %	7 299 \$	63 %	7 251 \$	63 %	7 805 \$	54 %
Couples de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							

ANNEXE C

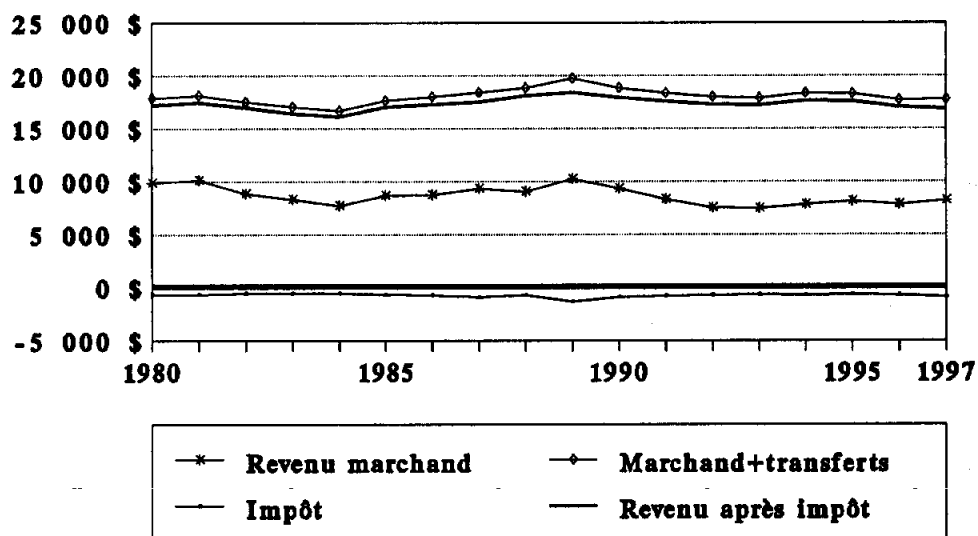
REVENUS DES PERSONNES PAUVRES AU FIL DES ANS

Les revenus des personnes pauvres tendent à fluctuer au rythme des périodes de prospérité et de déclin de l'économie générale. Toutefois, les fluctuations ont été très faibles depuis quelques années. Les deux graphiques AS-1 et AS-2 à la page suivante illustrent les tendances du revenu des quintiles de personnes les plus pauvres et des 20 p. cent de familles et personnes seules les plus pauvres, depuis 1980 jusqu'à 1997. Toutes les données sont établies en dollars constants de 1997, afin d'éliminer les effets de l'inflation au fil des ans.¹⁰

Chaque graphique comprend quatre lignes. Les lignes d'étoiles mesurent le revenu marchand, c'est-à-dire le salaire, les revenus de placements et le revenu tiré de diverses sources non gouvernementales. Les lignes de losanges mesurent le revenu marchand et le revenu tiré des transferts gouvernementaux. Les lignes pointillées immédiatement sous les lignes grasses de l'axe zéro représentent l'impôt sur le revenu prélevé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il s'agit effectivement de montants négatifs, parce qu'ils sont assimilés à des pertes de revenu, et non à des gains. Enfin, les lignes continues situées immédiatement sous les lignes supérieures des graphiques correspondent au revenu après impôt, c'est-à-dire le revenu marchand et les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

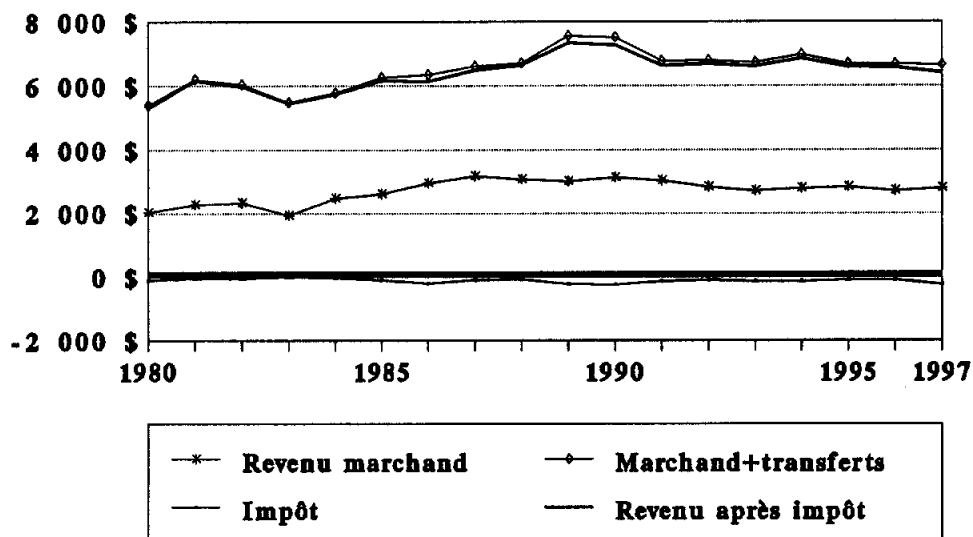
Les données de ces graphiques sont extraites de la version de 1997 du Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada de Statistique Canada et ne peuvent pas être comparées directement aux données statistiques sur la pauvreté mentionnées dans le présent rapport. Cette situation s'explique par le fait que ces données portent sur les 20 p. cent de familles et de personnes seules les plus pauvres, et non sur l'ensemble des familles et des personnes seules pauvres. En 1997, par exemple, 14,3 p. cent des familles et 36,3 p. cent des personnes seules étaient pauvres, d'après les seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada. Les données sur les familles portent sur les 20 p. cent de familles les plus pauvres, et non sur les 14,3 p. cent de familles pauvres. De même, les données sur les personnes seules s'appliquent à la moitié inférieure, environ, du groupe de 36,3 p. cent de personnes seules pauvres.

Revenus des 20% des familles les plus pauvres



Graphique AS-1

Revenus des 20% des personnes seules les plus pauvres



Graphique AS-2

Les graphiques indiquent que le revenu marchand des familles commençait à environ 10 000 \$ en 1980 et, après une baisse imputable à la récession de 1981-1982, il se situait encore à environ 10 000 \$ en 1989. Il a de nouveau diminué et n'a guère augmenté pendant une bonne partie de la présente décennie. Presque chaque année depuis 1981, les transferts gouvernementaux ont augmenté de 1 000 \$ ou plus, et l'impôt sur le revenu était minime pendant la même période.

Le résultat net est que le revenu après impôt des 20 p. cent de familles les plus pauvres s'est toujours restreint à une fourchette très étroite, entre 15 000 \$ et 20 000 \$. Le sommet a été atteint en 1989 et le revenu est à la baisse et n'a guère fluctué depuis cette année. En 1997, le revenu moyen avant les transferts gouvernementaux, dans le cas des 20 p. cent de familles les plus pauvres, s'établissait à 8 199 \$. Compte tenu d'un montant moyen de paiements de transfert de 9 582 \$ et d'un impôt sur le revenu de 905 \$, le revenu moyen après impôt s'établissait donc à 16 876 \$.

Les profils sont presque identiques pour les personnes seules les plus pauvres indiquées dans le graphique AS-2. Le revenu marchand a chuté en 1983, a grimpé en 1990 et n'a guère bougé pendant presque toutes les années qui ont suivi. Les transferts gouvernementaux sont demeurés presque constants, sauf une hausse inexplicée en 1989 et en 1990. Enfin, l'impôt sur le revenu était si minime qu'on le distingue à peine dans le graphique.

Le résultat net est une très légère tendance à la hausse du revenu après impôt pour l'ensemble de la période. Le revenu annuel moyen des 20 p. cent de personnes seules les plus pauvres s'est maintenu entre 6 000 \$ et 7 000 \$ pendant une bonne partie de la présente décennie. En 1997, le revenu moyen avant les transferts gouvernementaux, pour les 20 p. cent de personnes seules les plus pauvres, était de 2 806 \$, ce qui donnait un revenu moyen après impôt de 6 414 \$, compte tenu de paiements de transfert moyens de 3 838 \$ et d'un impôt sur le revenu moyen de 230 \$.

NOTES

1. Statistique Canada, Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1997 (No. 13-207-XPB au catalogue). La même méthode a été utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1992. Cependant, selon les données de cette enquête, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement a été estimées à 34,7 p. cent du revenu total; on a donc supposé que les personnes à faible revenu consacraient 54,7 p. cent ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.
2. Les données pour le graphique A proviennent du chapitre 2 du rapport intitulé Données de base sur la pauvreté au Canada - 1994 par David Ross, E. Richard Shillington et Clarence Lochhead et publié par le Conseil canadien de développement social et la version de 1996 de Poverty in Canada par Christopher A. Sarlo et publié par The Fraser Institute.
3. Les calculs détaillés des revenus d'aide sociale et des prestations connexes, par province et territoire, seront disponibles au début de l'an 2000 et seront publiés dans le prochain rapport Revenus de bien-être social, 1998-1999 du Conseil national du bien-être social. Les fourchettes de revenus mentionnées dans le texte s'appliquent à l'aide sociale provinciale et aux autres prestations provinciales seulement. Elles ne comprennent pas les prestations d'aide sociale et autres prestations connexes versées au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, ni les prestations versées par le gouvernement fédéral.
4. En Alberta, le taux a varié selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il a varié en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.
5. Les données de 1980 pour ces graphiques ainsi que pour la série de graphiques suivante ont été calculées par Statistique Canada à l'aide de nouveaux facteurs de pondération.
6. Voir la description de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, une analyse de ses répercussions et une description de ses nombreuses lacunes dans la publication Les prestations familiales : les enfants restent encore sur leur faim (automne 1998) du Conseil national du bien-être social.
7. Les renseignements de ce chapitre sont extraits de la publication «Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés aux faibles revenus?», de Marie Drolet et René Morissette (publication No. 75F0002MIF99001 de Statistique Canada), mars 1999.
8. Même source. Les pourcentages mentionnés dans le tableau ont été arrondis au nombre entier suivant. Le total des pourcentages ne correspond pas toujours au nombre indiqué dans la première colonne, en raison de l'arrondissement. Les données avant impôt n'ont pas été publiées à l'égard de toutes les catégories mentionnées dans le tableau.

9. On trouvera une définition très stricte de cette notion dans Données de base sur la pauvreté au Canada, 1994, page 75. On en trouvera une définition beaucoup plus large dans Morley, Gunderson et Leon Muszynski, avec la collaboration de Jennifer Keck, Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990), p. 57-61.
10. Statistique Canada, Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997 (No. 13-210-XPB au catalogue).

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (Président)

Canning (Nouvelle-Écosse)

M. Armand Brun (Vice-président)

Shediac (Nouveau-Brunswick)

Mme Doris Bernard

Radisson (Québec)

Mme Olive Crane

Mt. Stewart (Île-du-Prince-Édouard)

Mme Helen Margaret Finucane

Regina (Saskatchewan)

Mme Anne Gill

Hay River (Territoires du Nord-Ouest)

Mme Miriam Green

Montréal (Québec)

Mme Alice Hanson

Edmonton (Alberta)

M. Bruce Hardy

Surrey (Colombie-Britannique)

Mme Dana Howe

Windsor (Ontario)

M. David S. Northcott

Winnipeg (Manitoba)

Mme Marilyn Peers

Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Abdi Ulusso

Etobicoke (Ontario)

Directeur : Steve Kerstetter

Conseillère principale en politiques et agente de recherche : Joanne Roulston

Agente de liaison : Carole Lanthier Bayram

Agente de publications : Chantale Lortie

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a reçu comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 2nd Floor, 1010 Somerset Street West, Ottawa K1A 0J9.